L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1419 - VENDREDI 07 AVRIL 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

MISE À L'HERBE



S'adapter pour optimiser la production

Pages 28 à 32

Arvalis - Institut du végétal

MALADIES & Blés & Orges

P. 17-27

Cette semaine avec votre journal



Un document de 28 pages, édité par le réseau syndical FDSEA et destiné aux agriculteurs.

Côte d'Or

› Diversification

Des idées qui peuvent marcher



Nièvre

› HBC

Le nouveau règlement zootechnique inquiète les éleveurs



Yonne

› Chambre d'agriculture 89

Des audits qui peinent à séduire



Secteurs :
Corbigny
Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ





Sommaire

Côte d'Or
05 • Sanitaire: La besnoitiose bovine a fait son apparition
06 • Diversification: Des idées qui peuvent marcher
07 • Lutte contre les altises et les charançons: Un ensemble de leviers à mettre en œuvre

Nièvre
08 • La cellule d'urgence réunie en pleinière
09 • Herd Book Charolais : Le nouveau règlement zootechnique inquiète les éleveurs
10 • Morvan Terroirs : 50 producteurs et un terroir
11 • Section bovine FDSEA: Sanitaire et économique au menu du jour

Yonne
12 • Chambre d'agriculture 89: Des audits qui peinent à séduire
13 • Filière lait: Une passion teintée de lassitude…
14 • Coopérative Cirthyo : un début d'année prometteur

Région et ailleurs
15 • Entreprise du paysage: L'Unep se projette dans les métiers de demain
16 • Méthanisation : Un premier bilan contrasté en BFC

Dossier
17-27 • Arvalis : Cahier technique maladies blé et orge
28-32 • Spécial mise à l'herbe

Filières
33 • Colza : Assurer la protection contre les maladies en floraison

Infos Services
34-35 • Analyses et tendances
36-37 • Petites annonces
38-42 • Annonces légales
43 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : 0,01 kg/tonne

Négociations de la dernière chance

Révision des zones défavorisées

La FRSEA , les JA et la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté restent mobilisés pour prendre en compte les dernières revendications concernant la révision des zones défavorisées simples. Une réunion de concertation a été demandée le 23 mars avec la DRAAF, pour préparer la rencontre avec le ministère, prévue au mois d'avril sur le critère polyculture élevage.

Les derniers critères retenus

Pour les nouvelles zones soumises à contraintes spécifiques, qui remplaceront les ZDS, le ministère de l'Agriculture a proposé, début mars, de prendre en compte le critère *«haies»*. Pour la région, ce critère permet de faire rentrer 82 communes, dont 44 sortantes (Côte d'Or : 1, Nièvre : 43, Saône-et-Loire : 15, Yonne : 23). Mais le critère lisière de bois n'est pas pris en compte, ce qui ne permet pas de faire rentrer les communes fortement boisées de la Haute-Saône et du Jura.
Le nouveau critère emploi proposé par le ministère fait rentrer cinq nouvelles communes de l'Yonne, sans prendre en compte le Tonnerrois, toujours exclu par le chargement.

Polyculture élevage un critère à défendre

La profession continue à défendre le critère polyculture élevage pour intégrer les éleveurs de la Haute-Saône et du Jura toujours exclus. Il a été demandé à la DRAAF de réaliser de nouvelles simulations en faisant bouger le taux d'exploitations en polyculture élevage (20 et 25 %) avec le taux d'herbe (20/ 25 ou 30%) au niveau de la petite région agricole. Pour appuyer ce critère, un argumentaire sera réalisé pour expliquer les contraintes spécifiques de ces secteurs : cours d'eau, lisières de bois, prairies inondables, petites parcelles, zone agricole trop restreinte dans le Territoire de Belfort, …



FRSEA, JA et Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté restent mobilisés sur le dossier de révision des zones défavorisées simples

Éleveurs exclus par la production brute viticole

Autre sujet sensible, ce sont les éleveurs exclus dans les communes des arrières côtes viticoles en Côtes d'Or et en Saône-et-Loire. Il est proposé de ne pas tenir compte de la PBS viticole, pour les communes où la surface en vigne représentant moins de 30 % de la surface totale.

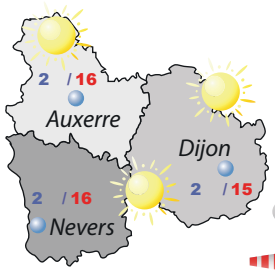
Un critère « rendement » envisagé

Le ministère envisage de retenir les rendements en céréales pour exclure les communes classées qui ont un potentiel agronomique élevé. La délégation propose d'exclure les secteurs produisant des betteraves.
Enfin, si des éleveurs sont exclus du nouveau zonage, le président de la FRSEA, Frédéric Perrot, demande que la région mette en place une mesure spécifique à la fin du processus pour les soutenir. Jusqu'à la dernière minute de négociation, la profession reste mobilisée pour que toutes les contraintes spécifiques de la Région soient bien prises en compte.

COMMUIQUÉ FRSEA

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 07 au 16 avril 2017

Vendredi 07 Avril

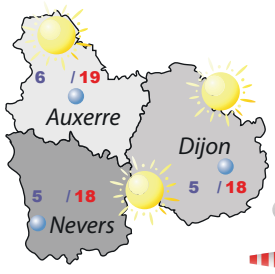


Ensoleillé
Le soleil s'imposera du matin jusqu'au soir dans un ciel le plus souvent bleu azur.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St J. Baptiste
Soleil : 07:13 - 20:24
Lune : 16:29 - 05:42

Samedi 08 Avril



Beau temps
Nous garderons un temps très ensoleillé sur l'ensemble de la région dans une ambiance printanière.

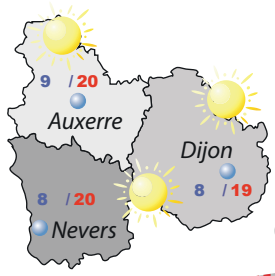
T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 18 à 20 °C
Vents : Est-Sud-Est 10 km/h

Ste Julie
Soleil : 07:11 - 20:26
Lune : 17:35 - 06:12

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 09 Avril



Printanier
Les conditions anticycloniques seront à l'origine d'un temps calme et très ensoleillé sur l'ensemble de la région.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 19 à 21 °C
Vents : Sud 20 km/h

St Gautier
Soleil : 07:09 - 20:27
Lune : 18:40 - 06:40

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 au Mercredi 12 Avril :
clair / nuageux / pluie faible
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 8 à 12 °C T° maxi. : 17 à 19 °C

Jeudi 13 au Dimanche 16 Avril :
bruine / eclaircies / bruine / clair
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 0 à 7 °C T° maxi. : 12 à 14 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu



Une volonté d'avancer

Ouvert le 28 mars à Brest, le 71ème congrès de la FNSEA a réuni plus de 1 000 congressistes, dans une ambiance chaleureuse mais aussi emplie d'émotion. Les nombreuses prises de paroles ont toutes rendu hommage à Xavier Beulin, le président décédé brutalement en février dernier.

« *Ce congrès est placé sous la mémoire de Xavier Beulin* » déclare Christiane Lambert, première vice-présidente de la FNSEA, le mercredi 29 mars. Salué par l'ensemble des représentants agricoles et institutionnels, reconnu pour son charisme, son abnégation et sa vision de l'agriculture l'homme n'aura laissé personne indifférent.

Fervent partisan d'une Europe plus forte et plus juste, Xavier Beulin aura été à l'origine du rapport d'orientation sur ce thème, au cœur de ce 71ème congrès mais aussi au cœur de l'actualité.

L'effet retardateur des présidentielles

La France élira, en effet, son président dans trois semaines, l'Allemagne est elle aussi en pleine période électorale: les deux pays historiques de la construction européenne sont momentanément *«immobilisés»*. Avec le traitement du Brexit, les agriculteurs français et des autres États-membres devront donc encore attendre avant de connaître les premiers contours de la prochaine Politique agricole commune (Pac).

Des sujets stratégiques au menu du huit clos

Dans son rapport d'orientation, la FNSEA déplore à ce titre *«l'essoufflement depuis 20 ans du moteur franco-allemand»* et pointe du doigt le *«renforcement des incertitudes»* généré par le départ de la Grande-Bretagne. Mais ce contexte, comme celui des crises agricoles encore perceptibles, n'empêche pas une atmosphère détendue et chaleureuse, et une volonté certaine d'aller de l'avant.

Réunis en huis clos le 28 mars, les membres du réseau ont ainsi débattu de sujets stratégiques, comme le statut de l'agriculteur.

Le rapport d'activité présenté le 29 mars a par ailleurs donné l'occasion aux secrétaires généraux de rappeler les avancées permises par le syndicalisme agricole au cours de l'année écoulée : pas de surtransposition de normes grâce à la mise en place du Comité de rénovation des normes en agriculture (Corena), baisse de 10 points de cotisations pour les agriculteurs, obtention d'un Pacte de consolidation et de refinancement pour maintenir de la trésorerie dans les exploitations mises en difficulté par les crises, expérimentation de l'étiquetage de l'origine du lait et de la viande dans les produits transformés.

Autant de succès et de chantiers à poursuivre avec une équipe renouvelée, puisque ce congrès est, comme tous les trois ans, un congrès électif.

Un CA renouvelé

Liste nationale
Henri Bies Peré (Pyrénées Atlantiques)
Henri Brichart (Aisne)
Thierry Coué (Morbihan)
Anne Marie Denis (Orne)
Jérôme Despey (Hérault)
Yannick Fialip (Haute-Loire)
Sandrine Hauser (Hautes-Alpes)
Christiane Lambert (Maine-et-Loire)
Francis Letellier (Yonne)
Céline Maginot* (Meuse)
Daniel Prieur (Doubs)
Luc Smessaert (Oise)
Jérôme Volle (Ardèche)

Le représentant de la Bourgogne Franche-comté sur la liste régionale
Thierry Chalmin (Haute-Saône)

Jeunes Agriculteurs (JA)
Jérémy Decerle (Saône-et-Loire)
Pierre-Marie Vouillot (Doubs)

L'Europe au cœur des débats

Le rapport d'orientation voté par la FNSEA le 29 mars à Brest, a réaffirmé l'importance de l'Union européenne et de la Pac pour les agriculteurs français, en dépit de nécessaires ajustements mis en avant par l'organisation.

Le rapport d'orientation souligne que le passage de 380 millions à 500 millions de consommateurs s'est accompagné d'une part, d'inégalités et de divergences économiques, mais aussi du développement de distorsions de concurrence entre les États membres alors même que le *«tout marché»* ne peut pas fonctionner en agriculture. *«La paix et la sécurité alimentaire sont des réussites évidentes de la construction européenne, une construction européenne qui dérive malheureusement vers une technocratie»*, déplore ainsi Jérôme Volle, responsable de la Commission Emploi de la FNSEA, du fait que la rédaction des règles européennes est de plus en plus confiée à des juristes, sans lien avec le terrain, ce qui conduit parfois à des absurdités.

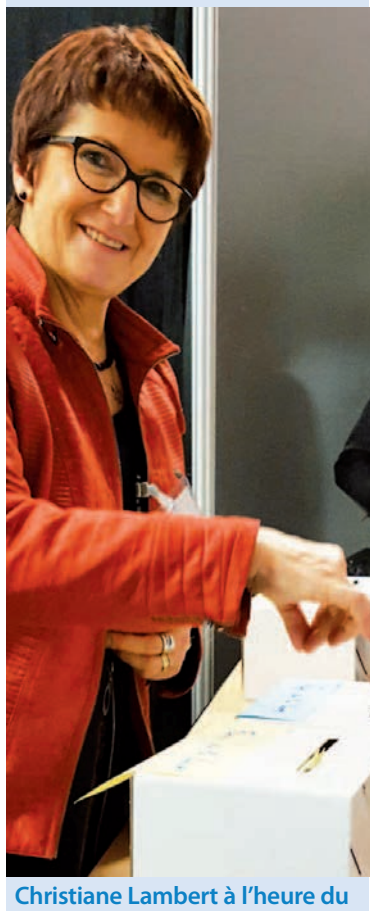
La Pac est donc logiquement perçue aujourd'hui comme *«un ciment historique qui s'effrite»*, indique le rapport. *«Aujourd'hui elle paraît à bout de souffle»*, déplore Arnaud Danjean, député européen, dans son témoignage vidéo. Ainsi, *«les enjeux nationaux sont souvent mis en avant plutôt que les intérêts européens»*.

Pourtant, la solution ne réside certainement pas dans un *«Frexit»*, scénario imaginé par la FNSEA et qui conduirait, souligne le rapport, à une crise sur le marché sans précédent. *«L'UE est sans doute l'objet de déceptions, néanmoins il faut qu'elle sache relever ces nouveau défis»*, estime Henri Brichart, vice-président de la FNSEA. Un élément de réponse majeur consiste en la mise en place de normes uniques: *«la convergence des politiques entre les États membres doit être relancée»*, affirme-t-il.

Le rapport d'orientation propose par ailleurs un système plus cohérent d'AMM (autorisation de mise sur le marché) afin de réduire les écarts de compétitivité causés entre autres par la surtransposition des normes en France. Au-delà d'être plus harmonisée, l'Union européenne doit renforcer aussi le rôle de ses élus. Quant aux aides directes, si *«elles doivent rester un élément essentiel, de la future Pac»*, elles *«ne se suffisent pas, à elles-seules»*, explique le vice-président de la FNSEA. Raison pour laquelle la résilience des exploitations doit être améliorée dans le cadre du deuxième pilier.

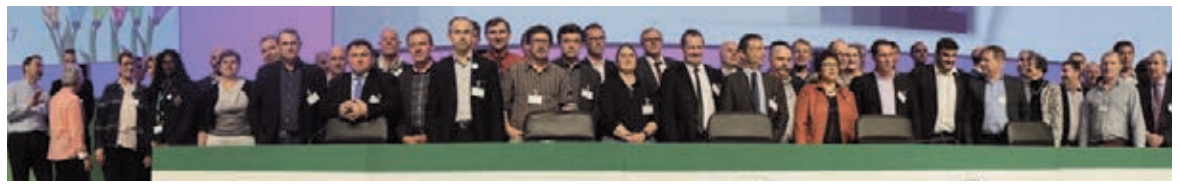
Le volet environnemental est aussi pleinement présent, néanmoins, à condition d'en revoir les modalités avec plus de pragmatisme : *«Nous voulons une écologie pragmatique qui permette d'allier des performances économiques et des performances environnementales»*. Ce qui inclut les innovations technologiques, note le rapport, mais aussi la députée européenne Françoise Grossetête : *«la modernisation de notre agriculture passe par de nouvelles technologies permettant de créer en somme ou d'aboutir à une agriculture intelligente»*.

Enfin, la FNSEA met en avant la nécessité d'un budget adapté aux ambitions, et non l'inverse. En effet, comment expliquer le fait que la Pac ne représente que 0,4% des dépenses publiques européennes alors qu'elle compte à hauteur de 38% du budget de l'UE ? Des moyens à hauteur de ses ambitions compétitives, environnementales et sociétales sont donc indispensables.


Christiane Lambert à l'heure du vote.

Congrès FNSEA

Sept candidats défendent leur vision de l'agriculture



À la suite du congrès de la FNSEA à Brest, le 30 mars, sept candidats à l'élection présidentielle ont présenté, devant les présidents du Conseil de l'agriculture française, leurs propositions pour redonner du souffle à une agriculture française éreintée par les crises.

«*Il faut qu'on arrête d'oublier les agriculteurs et l'impact de l'agriculture sur les territoires*», a rappelé Jérémy Decerle, président de Jeunes Agriculteurs, avant que sept candidats à l'élection présidentielle ne se succèdent pour présenter, devant les membres du Conseil de l'agriculture française, leurs mesures en faveur du monde agricole, le 30 mars, à Brest. Souvent délaissée dans les débats politiques, l'agriculture française a en effet de fortes attentes, en cette période électorale, après une succession de crises auxquelles viennent régulièrement s'ajouter des critiques sociétales.

Revenu

Les candidats se sont d'abord engagés sur un certain nombre de mesures destinées à améliorer la rémunération des agriculteurs, alors que les prix ne couvrent pas toujours leurs coûts de production. L'amélioration du poids des producteurs dans les négociations avec la grande distribution a ainsi été évoquée par Emmanuel Macron (En Marche !), qui propose un Grenelle de l'alimentation pour mettre tous les acteurs autour de la table, une révision de la LME, et souhaite que le droit à la concurrence permette aux organisations de producteurs de peser davantage. François Fillon (Les Républicains) a lui aussi évoqué la nécessité, pour les agriculteurs, de «*reprendre le pouvoir dans les négociations commerciales*», avant que les distributeurs et les industriels ne discutent. Certains candidats ont par ailleurs insisté sur la nécessité d'aider les agriculteurs à répondre à un marché. La restauration collective est un levier pour Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France) qui ambitionne d'y porter à 75% les produits d'origine locale, de même que pour Marine Le Pen (Front national) qui entend y «*assurer à vos produits la première place*». Le candidat de Debout la France propose de son côté un retour aux quotas et aux prix garantis. La revalorisation des retraites agricoles a été évoquée par Emmanuel Macron, qui propose 100 € de plus par mois, en attendant une harmonisation des systèmes de retraites au cours de son quinquennat ; et par Marine Le Pen qui veut les porter à un minimum de 1 000 euros par mois, auxquels s'ajouterait une prime à la consommation. Le candidat d'En Marche ! souhaite également rendre les agriculteurs éligibles au chômage.

Libérer les agriculteurs

Des mesures ont également été présentées pour permettre au secteur de retrouver de la compétitivité et une capacité d'investissement. Jacques Cheminade (Solidarité et Progrès) a évoqué un investissement de 10 milliards d'euros en un an. Nicolas Dupont-Aignan propose lui aussi 10 milliards, mais par an, sous forme d'un «*fonds de relocalisation*» pour aider les exploitations agricoles et les industries agroalimentaire à se moderniser. Tous les candidats entendent également alléger les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs : François Fillon propose d'annuler toutes les normes surtransposées, par ordonnance, dès le début de son mandat, Marine Le Pen s'oppose à la juxtaposition de normes incohérentes, et abandonnerait également le compte pénibilité, tout comme le candidat des Républicains. Jean Lassalle, qui n'a pas vraiment évoqué de mesures dans son discours à la gloire de l'agriculture, a quant à lui précisé que la Directive Habitat devait être supprimée.

Autre sujet d'importance pour plusieurs candidats, le coût du travail : Emmanuel Macron juge quant à lui nécessaire «*une simplification profonde du droit du travail*», que semble également défendre Marine Le Pen, favorable à un assouplissement des 35h. La candidate du Front nationale est de plus favorable à une défiscalisation des heures supplémentaires. Pour donner de l'air au secteur, les allègements de charges font partie des propositions du candidat d'En Marche ! qui compte faire baisser les charges de 6 points jusqu'à 2,5 Smic. Elles sont également au programme de François Fillon qui prévoit 40 milliards d'euros de baisse, financées par une augmentation de deux points de la TVA, augmentation également proposée par Jacques Cheminade. Le candidat Les Républicains a par ailleurs insisté sur la mise en place d'un compte épargne aléas et propose de rendre les entreprises agricoles éligibles au crédit impôt innovation. Quant à Marine Le Pen, elle transforme le Crédit Impôt compétitivité emploi (CICE) de l'actuel Gouvernement en baisse des charges pérenne. Enfin, la suppression des droits de succession est proposée par Jacques Cheminade, à condition que l'activité de l'exploitation soit maintenue pendant au moins 10 ans, par Marine Le Pen, et par François Fillon, dans le cadre d'une transmission au sein de la famille.

Pac et Frexit

«*Je suis le candidat du Frexit*» : François Asselineau (Union populaire républicaine), premier candidat à s'exprimer, a placé dès le début le sujet de l'Europe au centre du débat. Pour le secteur agricole, les eurosceptiques (François Asselineau, Marine Le Pen) avancent l'argument budgétaire : «*chaque année, les Français versent 9 milliards d'euros aux pays de l'Est*», considère le candidat de l'UPR. Ce dernier, comme Marine Le Pen, balayent également le risque de voir les exportations agroalimentaires françaises diminuer fortement ou subir d'importants droits de douane après une sortie de l'Union européenne, arguant que la qualité des produits français continuera d'attirer les importateurs. «*L'Europe, c'est la guerre, la guerre des prix, la concurrence déloyale, l'injustice sociale la plus profonde*», a défendu Marine Le Pen. Nicolas Dupont-Aignan estime de son côté qu'il faut «*laisser une dernière chance au système de se réformer*», mais est prêt à demander «*un traité alternatif européen*» si les intérêts français ne sont pas bien défendus. Pour les autres candidats, l'Europe est nécessaire à la France et à son agriculture, même s'ils reconnaissent l'importance d'aller plus loin dans l'harmonisation des règles. Pour qu'elle réponde mieux aux attentes des agriculteurs, François Fillon propose de venir à Bruxelles «*avec un projet Pac que nous aurons conçu*» et qui servira de base à la discussion. Pour le défendre, le ministre de l'Agriculture devra être «*un poids lourd, quelqu'un qui sait négocier*», peut-être à l'image du député européen Michel Dantin, soutien de François Fillon et présent au premier rang. Pour Emmanuel Macron aussi, le ministère de l'agriculture «*sera fort et il sera à plein temps*», un tacle à Stéphane Le Foll qui n'a pas manqué d'être applaudi par la salle. «*Toutes les filières exportent vers les pays européens*», a rappelé le candidat d'En Marche, qui défend «*une Europe qui protège contre les crises*». Concluant ce grand oral, Christiane Lambert a de son côté tenu à rappeler l'attachement des agriculteurs à l'Europe, en dépit des frustrations : «*nous souhaitons une Europe attractive, audacieuse. Oui, nous croyons en l'Europe. Nous sommes des européens convaincus*», une façon de rappeler la position du Caf, Si le Caf n'a pas donné d'autres consigne de vote que celle d'aller voter, sa position sur le sujet européen n'a donc pas besoin d'être clarifiée.

Rendez-Vous électoral

Dans notre prochaine édition nous livrerons un panorama complet des programmes de tous les candidats et nous reviendrons sur les enjeux de cette élection

Toujours dans l'expectative

Plusieurs Côte-d'oriens en déplacement la semaine dernière à Brest ont eu l'opportunité de revendiquer certaines positions sur les zones intermédiaires.

Le congrès de la FNSEA s'est déroulé les 28 et 29 mars dans le Finistère. La FDSEA de Côte-d'Or était au rendez-vous avec son président Fabrice Faivre, accompagné de Samuel Bulot, Jacques de Loisy, Denis Masson, Olivier Gallien et Sébastien Gautier. Lors d'un débat entre régions, Jacques de Loisy, président de la commission «*Productions végétales*» de la FDSEA, a mis l'accent sur la situation très fragilisée des exploitations céréalières en zones intermédiaires à faibles potentiels. L'intervention du Côte-d'orien a été rejointe par celles de deux autres représentants agricoles du centre de la France.

Si les différents propos ont été plutôt bien accueillis par les quelque 600 congressistes, le problème s'est davantage «*corsé*» lorsque les solutions ont été abordées. «*Le dossier est pris en connaissance de cause mais visiblement difficile à faire avancer*» note Jacques de Loisy, «*pour avancer, il faut une nouvelle répartition des aides. Or, beaucoup de productions agricoles ont des difficultés aujourd'hui même si nous, de notre côté, nous les accumulons depuis quatre campagnes consécutives... Nous restons donc dans l'expectative, les élections en cours n'aident pas forcément à une avancée rapide du dossier*».

Une nouvelle réunion est programmée le 18 avril à la FNSEA dans le cadre des zones intermédiaires, cinq jours après l'élection du nouveau président ou plutôt de la nouvelle présidente si Christiane Lambert venait à succéder à Xavier Beulin. «*A nous de bien préparer ce rendez-vous. Nous devons maintenir la pression, je reste persuadé que la tendance peut basculer cette année*» souligne le président de la commission «*Productions végétales*».

AG





Sanitaire

La besnoitiose bovine a fait son apparition

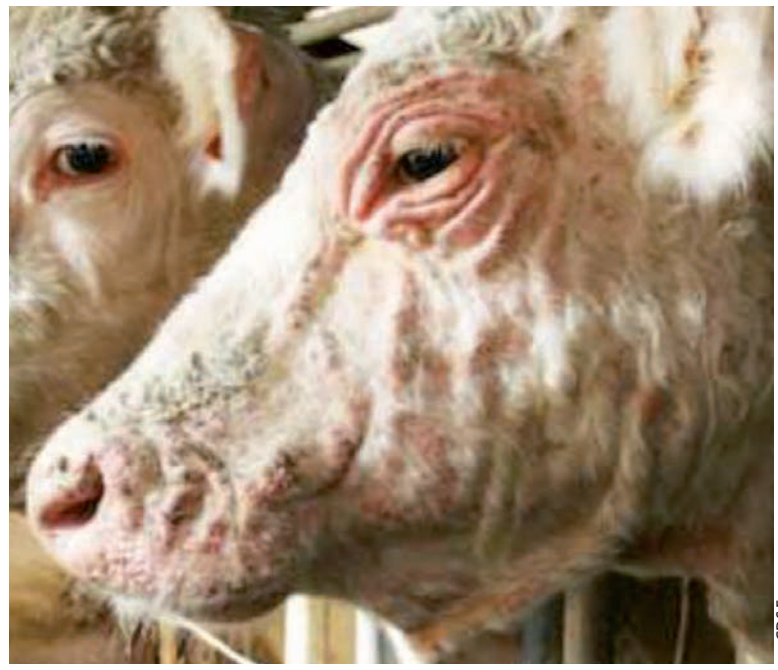
Une nouvelle maladie a été mise en évidence dans le département. Le GDS fait le point.

Un cas de besnoitiose bovine a été recensé en 2015 dans un cheptel du canton de Semur-en-Auxois. Il s'agit là d'une première pour le département de la Côte d'Or.

Cette maladie originaire du sud de la France tend à remonter vers les départements plus au nord : la Côte d'Or en fait désormais partie. Le parasite responsable de cette maladiee provoque de l'hyperthermie suivie d'œdèmes et d'un épaississement de la peau chez les bovins. *«Il s'agit d'une maladie vectorielle transmise la plupart du temps par des insectes piqueurs comme les taons et les mouches stomoxes. La peau des animaux devient un peu comme celle d'un éléphant»* indique Pascal Martens, le président du Groupement de défense sanitaire. Les bovins atteints de besnoitiose *«ne prennent pas le moindre kilogramme à l'engraissement»* ajoute le responsable côte-d'orien.

Le GDS a réuni des éleveurs du canton de Semur-en-Auxois mardi dernier pour faire le point sur cette maladie. Sur 2 500 analyses sérologiques effectuées, moins d'une centaine devraient être positives. *«Le rayon d'action des insectes vecteurs est très court, environ 150 mètres»* informe Pascal Martens, *«la grande majorité des bêtes positives concernent, de ce fait, l'exploitation en question»*. Un plan d'action a été proposé aux éleveurs du secteur concerné en ce début de semaine.

Aurélien Genest



Les bovins touchés connaissent un épaississement de leur peau.

GDS France.

Point de vue

«Ne faisons pas de cas isolés des généralités»

«L'éleveur qui a fait la une du journal Le Bien Public du 9 mars 2017 est probablement responsable de ne pas avoir suffisamment surveillé, nourri et déparasité ses animaux. Par contre, il ne faut pas oublier qu'il se cache derrière lui un homme au très grand cœur, qui quelque part l'a trahi. Il n'a jamais su dire non, et s'est laissé embarquer dans des projets démesurés en matière de bâtiments, cheptel, matériel, foncier... Chose à laquelle il n'était pas préparé. Il s'est retrouvé victime de la Politique agricole d'il y a 15 ans, qui consistait à faire croire aux paysans que le remède miracle pour dégager du revenu passait par la chasse aux hectares, au nombre d'animaux quelle que soit l'espèce, afin de constituer des références. Résultat sur le terrain, c'est exactement le contraire qui s'est passé et cette chasse aux primes mène à court terme de nombreuses exploitations au début des problèmes, voire à la catastrophe. Quand l'agriculteur s'en aperçoit, il est souvent trop tard. C'est bien souvent qu'alors s'enchaînent des problèmes financiers, de santé et sociaux. Alors, peut-on lui jeter la pierre ? Je pose la question.

Au-delà de ces considérations, j'étais le seul éleveur sur le site, mandaté par le président du GDS 21 (Groupement de défense sanitaire) Pascal Martens. Celui que, comme le relate Frédéric Freud, président de l'OABA, «ce qu'il a vu l'a secoué» (édition du BP du jeudi 9 mars 2017, page 5). Cela ne m'a pas seulement secoué mais ébranlé, heureusement que j'étais alors épaulé par la présence de Pascal Martens, de notre secrétaire général Florent Lefol et de notre technicienne Virginie Pabiou. Je tiens à les remercier tous trois, ainsi que l'ensemble du bureau du conseil d'administration, le directeur Stéphane Ratay et son personnel pour leurs messages de soutien. Les jeudi 2 mars et vendredi 3 mars ont été deux jours que j'ai vécus non seulement dans la tristesse de voir un éleveur désorienté et abattu, mais que Pascal Martens ne laissera pas tomber dans l'avenir. Tristesse de voir l'image de la misère agricole faire la Une des quotidiens. L'élémentaire décence implique que la misère ne doit pas être photographiée.

Alors trop c'est trop, cela suffit, il faut y mettre un terme. Aujourd'hui, il est de notre devoir de tous nous unir afin de détecter au plus tôt les éleveurs en difficultés avant qu'ils ne puissent plus se relever. Le réseau de délégués du Groupement de défense sanitaire est à même d'être un lanceur d'alerte. Nous devons aussi être en capacité de prendre en charge les animaux sur la nouvelle Région Bourgogne Franche Comté dans les cas où cela s'avèrerait nécessaire. Tout cela m'interroge. Mais je suis avant tout un vieux paysan de 59 ans, qui avec plus de 40 années d'activité a gardé sa liberté de dire et de penser. En 1994, une Cuma intercommunale a vu le jour. Elle compte à ce jour douze exploitations pour dix-huit exploitants. Tous ses adhérents sont des éleveurs compétents, respectueux de l'environnement et soucieux du bien-être animal. Bernard Thévenot, qui nous accueille aujourd'hui sur son exploitation ainsi que son frère Jean-François, a la lourde tâche d'assurer le bon fonctionnement de notre coopérative. Malheureusement depuis l'an 2000, seules deux années ont été correctes en termes de revenu. C'est très peu, la gestion de nos exploitations s'en ressent forcément et nos trésoreries en sont très fortement impactées. Il faut cependant tenter de se sortir la «tête de l'eau» et redonner un minimum de confiance à la jeune génération (sur le canton d'Arnay-le-Duc, 50 % des exploitants ont moins de 40 ans). Pour cela, il faut arrêter de laisser circuler de fausses affirmations, telle que la présidente de L214 (mercredi 2 mars à 21 heures sur France 5) prétendant que 80 % des éleveurs maltraitent leurs animaux. C'est tout à fait faux ! L'association L214 ne représente qu'une poignée d'individus. Certes, il faut reconnaître qu'une très faible partie d'entre nous ne sont pas dignes d'être éleveurs. On retrouve cela dans toutes les professions. Il nous faut aussi revoir la Politique agricole dans sa globalité et revenir à l'exploitation familiale, qui elle a fait ses preuves.

En 2010, Pascal Martens a souhaité que je rejoigne l'équipe du Bureau du GDS 21 et que je le représente à la cellule «Eleveurs en difficulté», ce n'est pas un dossier simple à gérer : preuve en est ces jeudi 2 et vendredi 3 mars. Les interlocuteurs sanitaires des éleveurs restent plus que jamais le GDS 21 et le GTV (Groupement technique vétérinaire).

Que personne ne voit dans ces propos un quelconque appel du pied que ce soit du point de vue politique ou syndical. L'heure est grave, car cette exploitation n'est malheureusement pas seule dans cette situation, mais la Profession agricole doit faire face, sans ne jamais déroger a ses obligations.»



Les membres du bureau de la Cuma de Feuilloy.

Cuma de Feuilloy, Jean-Philippe Bizouard, Pascal Dediot, délégués cantonaux du GDS d'Arnay-le-Duc

▸ Agenda

08/04 Assemblée des traits Auxois

L'union nationale du Cheval Trait Auxois tiendra son assemblée générale samedi 8 avril à partir de 10 heures au CFPPA de Beaune. Au programme notamment : calendrier des manifestations et concours 2017, informations diverses (IFCE, Conseil du Cheval de BFC, SFET).

18/04 Journée technique Bio Bourgogne

Bio Bourgogne organise une journée technique portant sur la conversion des fermes d'élevage à l'agriculture biologique, mardi 18 avril à Chambain. Au programme de 10 h à 12 h30 : rendez-vous à la salle de la mairie de Chambain pour une présentation de la conversion en élevage bio par Bio Bourgogne et une intervention des différents opérateurs de la filière viande bio, qui présenteront leur fonctionnement et leurs débouchés. L'après-midi se déroulera sur le terrain de 14 h 30 à 17 heures avec la visite de l'élevage du Gaec Lévêque (ferme en polyculture-élevage bovins viande en bio depuis 2015), 7, rue du Prieuré à Chambain. L'éleveur présentera son système et son évolution depuis sa conversion à l'agriculture biologique. Possibilité de repas sur place : réservation obligatoire avant le 11 avril. Inscriptions et programme détaillé auprès d'Aurélie Billon (03 86 72 92 26 /06 80 43 16 97 - aurelie.billon@biobourgogne.org)

22/04 Fête du Bœuf à Créancey

La 3ème édition de la Fête du Bœuf se déroulera le 22 avril au pôle agricole de Créancey. 140 places seront réservées aux bovins. Les ovins seront également de la partie avec une quinzaine de lots de 3 agneaux disponibles. Les opérations du jury se dérouleront à partir de 8 h, et la vente à partir de 10 h. Une restauration avec de la viande charolaise sera proposée sur place le midi. Les dossiers d'inscriptions sont disponibles au secrétariat de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Renseignements au 03 80 90 68 80. Contact : 03 80 90 68 80.

Diversification

Des idées qui peuvent marcher

Il y a un an, deux agriculteurs de Chevigny-Saint-Sauveur se lançaient dans un projet maraicher pour faire face aux difficultés. Devant le succès rencontré, ils s'apprêtent à tripler leur surface de production.


Olivier Père et Sylvain Bourguignot ont reçu plus de 150 clients chaque semaine en 2016.

Des cours de céréales à la peine, des charges élevées, des soutiens Pac en chute libre, des rendements loin d'être mirobolants... Après moult réflexions, Olivier Père et Sylvain Bourguignot ont décidé de se diversifier pour enrayer la tendance baissière des résultats économiques de leur exploitation dédiée aux grandes cultures. En mai dernier, les deux Côte-d'oriens se sont s'orientés dans un projet maraîcher sur une surface d'un hectare, dans lequel les consommateurs viendraient cueillir eux-mêmes leurs légumes de saison. Un an plus tard, le bilan s'avère plus que positif : les clients ont répondu présent et cette nouvelle activité a permis de lisser les résultats économiques de l'exploitation, qui aurait été encore plus fragilisée après les aléas climatiques et économiques de 2016. «*Nous ne savions pas du tout à quoi nous attendre*» se rappelle Olivier Père, «*cela représente du travail, un certain risque et beaucoup d'appréhensions, surtout quand nous ne ne maîtrisions pas ce type de production qui était toute nouvelle pour nous. L'accueil de la clientèle et la vente étaient également des notions nouvelles. C'était vraiment l'année test*».

Fraises et tomates cartonnent

Ouvert au public le mercredi et le samedi matin, le Gaec du Château a reçu près de quatre vingt personnes à chaque tournée. Pas moins de vingt six variétés de légumes ont été proposées jusqu'au mois de décembre. Les fraises et les tomates ont été les produits les plus prisés par les clients. «*Tout a bien fonctionné, c'est une grande satisfaction. Nous savions que l'important bassin de consommateurs à deux pas de chez nous était un atout, mais nous ne pouvions pas prédire comment allait réagir la clientèle*» confie Olivier Père. À la veille d'une nouvelle campagne, les deux exploitants envisagent de doubler leurs créneaux horaires et même d'ouvrir toute l'année. La surface de production va quant à elle tripler, passant à près de trois hectares cette année. Adhérent au GPFL21, le Groupement des producteurs de fruits et légumes de Côte d'Or appuyé techniquement par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Olivier Père misera sur l'expérience acquise en 2016 pour être encore plus performant : «*nous serons forcément un peu plus rodés ! Et j'espère que nous aurons de meilleures conditions climatiques car il n'avait pas cessé de pleuvoir le printemps dernier, cela avait forcément compliqué la tâche. Pour nous épauler, nous avons embauché un jeune en fin d'année pour pouvoir assurer le reste du travail de l'exploitation. Les prix des céréales ne sont toujours pas annoncés à la hausse cette année: j'espère que cet atelier de diversification lissera une nouvelle fois nos résultats économiques*».

AURÉLIEN GENEST

▸ À Noter

Quatre offres d'emploi

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 recrute des salariés en temps complet : un agent d'élevage bovin viande H/F, futur associé à Bussy-le-Grand, un agent d'élevage bovin viande H/F futur associé à Millery, un agent d'élevage laitier H/F à Villy-le-Mouthier et un ouvrier agricole grande culture en temps partiel à Corombles. Vous justifiez d'une expérience professionnelle en agriculture, permis B et véhicule exigés.
Merci d'adresser votre candidature à GE Agri Ressources 21 Sabine Gondeaux, 1 rue des Coulots - 21110 Breteniere, geagricoles21@gmail.com



Publi reportage

Bravo La Barotte



L'établissement La Barotte de Châtillon-sur-Seine s'est distingué dans «*Cultures Agri*», un concours organisé par le Crédit Mutuel, adressé aux lycées agricoles de France et consistant à poster des petites vidéos sur internet sur le thème «*Sols et Terroirs*». Les 15 étudiants de 1ère année de BTS Acse de La Barotte ont réalisé quatre vidéos (site internet Cultures Agri) sur le Crémant de Bourgogne, les Escargots de Bourgogne, l'Époisses (Gaec Les Maronniers) et la Truffe de Bourgogne. La vidéo sur l'Époisses a terminé deuxième au niveau national (nombre de clics sur internet), puis troisième au niveau régional (jury des agences locales du Crédit Mutuel). Les élèves ont reçu une dotation de 1 000 euros qui permettra de financer leur voyage d'étude en Irlande en septembre prochain. Le prix a été remis ce mardi en présence des quatre représentants de l'agence du Crédit Mutuel de Châtillon-sur-Seine et de Mme Carlier, coordinatrice de la promotion des BTS1. Plus de 130 lycées français ont participé à ce concours, pour une réalisation totale de 290 vidéos.

Lutte contre les altises et les charançons

Pas de solution miracle, mais un ensemble de leviers à mettre en œuvre

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or vient de présenter à ses adhérents de groupes de développement sa plateforme d'essai colza centrée sur la gestion des insectes d'automne.



Près de 40 agriculteurs et une trentaine d'étudiants ont fait le déplacement mercredi 29 mars pour anticiper cette problématique technique en pleine expansion.

Installé à Châtel Gérard entre Yonne et Côte d'Or, chez Hugues Trameau, l'essai est situé en plein cœur des populations de grosses altises et de charançon du bourgeon terminal résistants aux pyréthrinoïdes.

Avec des variantes de fertilisation (fumier, azote minéral, engrais localisé), de travail du sol (TCS et Semis Direct), de plantes compagnes, de dates de semis, ce sont plus de 90 modalités qui sont évaluées sur ce site.

Même si du fait des conditions d'implantation le colza est bien handicapé cette année, une certitude persiste : il faut gagner la course contre l'insecte par un développement de biomasse important et précoce.

Semer dès que possible

Deux modalités ont été implantées avec un retard d'une dizaine de jours vis-à-vis du reste de l'essai. Le résultat est sans appel, non seulement les plantes ont subies les dégâts des adultes entrainant des retards de développement et des biomasses très faibles, mais surtout un nombre de larves important dans les quelques pieds ayant survécus.

Limiter les faims en azote

Pour supporter la présence des larves et éviter qu'elles ne génèrent des dégâts au cœur de la plante, il faut viser des biomasses minimum avant hiver d'au moins 1 kg/m².
Pour cela, l'export des pailles en terres superficielles, l'apport d'engrais en localisé au semis, l'épandage de fientes ou de lisier sont des leviers pour permettre un développement suffisant du colza avant l'hiver et contrer la migration des larves vers le cœur de la plante.

Associer des plantes compagnes ?

Si cela semble une piste pour induire en confusion les grosses altises, les féveroles implantées à différents dosage dans l'essai ne semblent pas avoir limité la présence de larves dans les pieds de colzas. D'autres couverts plus complexes seront à tester ces prochaines années.
Tous ces résultats sont pour le moment provisoires. Le rendement récolté actera de la meilleure modalité, même si le rendement potentiel semble déjà bien restreint dans certaines modalités : les mesures de nombres de larves par pieds (méthode Berlèse) réalisées par la Chambre d'agriculture indiquent une moyenne à 10 larves/pieds. D'autres comptages réalisés à quelques kilomètres du site, sur une autre parcelle, montent jusqu'à 26 larves/pied.

Equipe Grandes Cultures, Chambre d'agriculture de Côte d'Or

Coop'Amour

La carte de la proximité

Féder veut renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs par un travail de communication dans ses différentes boucheries.

Le groupement de producteurs Féder vient de lancer sa marque Coop'Amour, en lieu et place des identités *«Des éleveurs charolais»* et *«Bio de Bourgogne»*. Ce projet relie les éleveurs, la coopérative, ses boucheries et ses consommateurs. *«Amour du métier d'éleveur et amour du métier des bouchers donnent ainsi Cooop'Amour»* communique Féder.

Cette nouvelle identité va porter haut et fort les couleurs de la proximité, dans un contexte où les attentes des consommateurs évoluent. Ces derniers privilégient aujourd'hui l'aliment de qualité et proche de chez eux. Le *«manger local»* et le *«manger mieux»* continuent de progresser et les bouchers constatent un fort intérêt de la part de leur clientèle pour le bio : Coop'Amour entend valoriser les éleveurs et apporter des informations sur l'alimentation et le bien-être des animaux. *«Consommer autrement»*, *«consommer éthique»*, *«circuits de proximité»*, *«juste rémunération des éleveurs»* : autant de questions d'actualité au sujet desquelles le groupement de producteurs a des réponses, et ses boucheries en font indéniablement partie.
Deux inaugurations se sont récemment tenues dans le département : le 17 mars sous les halles à Dijon en présence de Danielle Juban, adjointe au Maire de Dijon et le 18 mars au marché de Beaune, en présence d'Olivier Streiff, grand gagnant Top Chef 2015, qui a ouvert le Relais de Saulx et qui achète toute sa viande à Coop'Amour. Des dégustations de viande ont été proposés avec la participation d'éleveurs, des fiches recettes Coop'Amour ont été distribuées aux clients.

Aurélien Genest



Les Halles de Dijon comptent 17 boucheries, dont une seule en bio : celle de Coop'Amour.

▸ Formations

Biosécurité : élevage de volailles en circuit court, **le 10/04**
Lucile Rouillard, CA21 – 03 80 68 66 31
lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

Cap Circuits courts : caler sa stratégie commerciale pour assurer ses ventes - **18/04, 9/05 et 23/05**
Lucile Rouillard, CA21 - 03 80 68 66 31
lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

Les clés pour préparer et anticiper ma cession d'activité, **le 17/05**
Elise bartolleti, CA21 – 03 80 68 66 42
elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

Sauveteur Secourisme du travail - Recyclage - **24/05**
Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr
Pour consulter toutes nos formations : http://www.cote-dor.chambagri.fr/formation-et-metiers/les-formations-courtes



Formation

«La vigne : des métiers d'avenir»



Intervention de Bertrand Daulny (Œnologue, ex directeur du Sicavac).

Découvrir les métiers de la vigne et du vin, consulter les offres d'emploi et s'informer sur les formations existantes dans ce domaine, voilà les objectifs de la manifestation : «*La vigne : des métiers d'avenir*» organisée le Samedi 25 Mars, en marge des portes ouvertes du Lycée Agricole et Viticole de Cosne sur Loire.

Samedi dernier, c'est sous un soleil radieux que les différents partenaires de l'emploi et de la formation (La MDEF, la FDSEA, la Chambre d'Agriculture, les Dames de Cœur de Loire, Pôle Emploi, le CFPPA de Challuy, le domaine des Athénées, …) ont présenté les métiers de la vigne et du vin au lycée agricole et viticole de Cosne sur Loire.

Les visiteurs ont pu rencontrer des viticultrices de l'Association «*Dame de Cœur de Loire*» et échanger avec elles sur les différents métiers de la vigne et le vin ainsi que leur besoin en recrutement. Sous ce même chapiteau, les curieux de la journée ont échangé avec des animatrices de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA sur les différentes offres d'emploi et de stage qu'il y avait sur la région dans le domaine de la vigne et de l'agriculture en général. Enfin le CFPPA de Challuy présentait les différentes formations pour adultes dispensées chaque année notamment pour les demandeurs d'emploi ou les personnes en reconversion.
Au cours de la journée, les interventions de Edouard Mognetti, Benoit Roumet (BIVC) et de Bertrand Daulny, œnologue, sur les thèmes «*le poids économique du vin en France, et dans notre région*» et «*l'évolution des métiers de la vigne d'hier et d'aujourd'hui*» ont attiré l'attention de nos visiteurs.

La journée était placée sous le signe de la convivialité et s'est terminée à 17h après le départ des derniers visiteurs.
Intervention de Bertrand Daulny (Œnologue, ex directeur du Sicavac)
Intervention d'Edouard Mognetti (Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre)



Intervention d'Edouard Mognetti (Bureau interprofesionnel des vins du Centre).



Plan de soutien à l'élevage

La cellule d'urgence s'est réunie en plénière

Une cellule d'urgence présidée par le Préfet s'est tenue lundi 3 avril à la Direction départementale des territoires (DDT). Un point a été fait sur les différents dispositifs mis en place dans le cadre du plan de soutien à l'élevage français.

Le préfet Joël Mathurin a annoncé à cette occasion l'attribution d'une enveloppe supplémentaire à celle déjà existante dans le cadre du pacte de consolidation. 22% d'aides seront ainsi ajoutées au montant attribué en janvier 2017. Les différents intervenants, organismes bancaires, administrations et syndicats agricoles, ont ensuite débattu du Fac B : garantie bancaire apportée par la banque publique d'investissement (BPI) ou Siagi France (société de caution mutuelle pour les petites entreprises). Si le dispositif est très peu utilisé en France puisque seuls 75 dossiers ont été déposés depuis sa mise en place (dont 70 en Bourgogne-Franche-Comté), il est cependant maintenu. Les responsables de la FDSEA aimeraient toutefois que celui-ci soit davantage considéré. Un dernier point a été fait sur le Fac C, année blanche sur le plan bancaire, dont les conditions ont évolué. La part du coût du report qui était à charge de l'agriculteur (soit 1/3 du montant) va encore diminuer jusqu'au 31 décembre. Enfin, les services de l'État ont évoqué la possibilité de remettre en place un Fac A.
Concernant la télédéclaration PAC, si celle-ci est ouverte elle ne sera effective que mi-avril, le traitement des dossiers de 2016 n'étant pas complètement terminé.

Enfin, la DDT a annoncé la publication d'un guide recensant les outils à disposition des agriculteurs qui rencontrent des difficultés. Ce document, à destination des organisations professionnelles et des administrations, a été rédigé par Joël Plu, ancien chef de service économie agricole à la DDT .

CÉLINE CLÉMENT

Agroforesterie

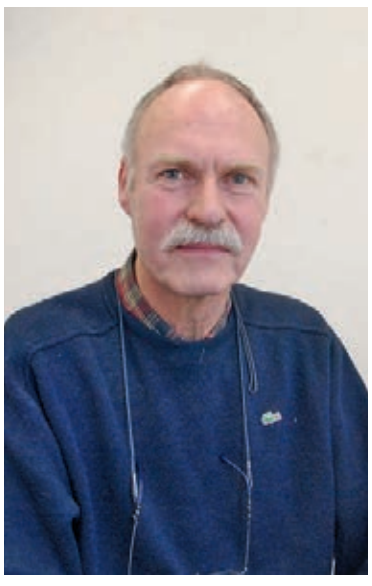
Les arbres au secours des cultures

Le Collectif Nivernais Agriculture Durable (Cnad) organise mardi 11 avril au lycée agricole de Challuy une conférence sur le thème de l'agroforesterie, donnée par Etienne Bourgy de la Chambre d'Agriculture.

L'agroforesterie c'est quoi ? Mardi 11 avril, rendez-vous est donné à toutes les personnes désireuses d'en savoir plus sur ce système d'exploitation dynamique qui combine arbres et cultures agricoles ou animaux. «*L'agroforesterie, c'est la mixité entre des cultures et des arbres, précise Pierre Kaluzny, vice-président du Cnad. On est sur de la diversification des cultures et des revenus.*» Et si l'agriculture a toujours pratiqué cette technique, celle-ci connaît un renouveau depuis quelques années : «*Les agriculteurs sont confrontés à des difficultés financières et il y a un foisonnement d'expérimentations*, poursuit Pierre Kaluzny. *À un moment donné, on se plaignait des haies, aujourd'hui on voit réapparaitre un domaine de l'agriculture qui est la production d'énergie avec un retour au bocage. Cela permet d'alimenter sa consommation personnelle, voire celle de l'environnement local*». Un deuxième type d'agroforesterie voit aussi le jour, davantage liée aux changements climatiques. La plantation d'arbres en plein champ participe en effet au recyclage de l'azote et à un système agronomique plus complexe et bienfaiteur pour l'environnement.

L'agriculture, moteur du territoire

Pour le Cnad, l'agriculture se doit d'être moteur du territoire en terme d'emploi, de production locale et d'énergie : «*L'agriculteur gère un écosystème avant tout et chez nous il y a des forces locales qui doivent servir d'exemple. L'objectif étant de mettre en place une agriculture durable, avec un bon bilan agro-écologique, viable et rentable économiquement, qui permette de fertiliser les sols*», considère Pierre Kaluzny. L'agroforesterie a depuis quelques années le vent en poupe et revient sur le devant de la scène, elle compte déjà quelques acteurs de cette filière dans le département. Mettre en avant ces forces locales et redonner aux agriculteurs le goût de l'expérimentation et de la diversification : c'est justement l'un des objectifs du Collectif, qui a invité à cet effet Mathilde Bedu à apporter son témoignage. Celle-ci expérimente dans la Nièvre, avec Sébastien Bailly, cette nouvelle forme d'agriculture agroforestière.



Pierre Kaluzny, vice-président du Cnad

CÉLINE CLÉMENT



Herd Book Charolais

Le nouveau règlement zootechnique inquiète les éleveurs

Le Herd Book Charolais a tenu mardi 28 mars son assemblée générale. L'occasion pour les responsables de débattre du nouveau règlement zootechnique européen.



Le Herd Book Charolais a organisé une table ronde sur les risques qu'implique le nouveau règlement zootechnique européen.

Un nouveau règlement qui fait grand bruit au sein du Herd Book Charolais. Le président Pascal Langevin parle même de «*révolution*». En effet c'est désormais une loi européenne -celle-ci devrait être mise en place au 1er novembre 1917- qui réglementera la libre circulation du matériel génétique en Europe (animaux vivants et semences).

Cette loi va donc permettre à des entreprises européennes de vendre leur propre matériel. La mission des organismes de sélection s'en verra également agrandie. Pour le Herd Book Charolais, qui défend l'intérêt collectif, l'unicité de la race et un seul système d'évaluation, cette nouvelle réglementation inquiète puisqu'elle pourrait impliquer la diversification des standards et des organismes d'évaluation. Est-ce que ceci peut être bénéfique pour la race ? Des sous-marques pourraient-elles exister ? Telles sont quelques unes des interrogations que soulève ce nouveau règlement.

Vers la disparition d'une race unique ?

Jean-Luc Chauvel, président de Races de France, a rappelé l'importance qu'aura la solidarité entre éleveurs face à cette nouvelle réglementation. «*Le règlement zootechnique, il faut le prendre comme une opportunité. Ce sont bien les éleveurs qui reprennent le pouvoir mais le danger c'est qu'ils ne s'entendent pas*». Et d'appeler les éleveurs à être très attentifs à ce que la race soit préservée sur le territoire, face au risque de création d'organismes de sélection concurrentiels. «*Si demain, il y a diversification raciale, il y aura modification des coûts. Ce qu'on craint avec le règlement zootechnique, c'est qu'il n'y ait plus cette continuité territoriale*». Jean-Luc Chauvel s'est donc rallié aux professionnels du Herd Book, dans la volonté de garder un programme et une orientation communes : «*La crainte est certaine. Il nous paraît évident que si demain il y a dispersion, il y aura dispersion des races. Et il est possible qu'il y ait disparition d'une race unique. Cet enjeu est donc un enjeu au niveau de l'élevage français*».

Division au sein de Charolais France

Aujourd'hui, 2000 éleveurs adhèrent au Herd Book Charolais et depuis 150 ans, suivent les mêmes standards d'évaluation. Pour Pascal Langevin, cette nouvelle réglementation européenne pourrait bien signifier l'apparition sur le marché d'organismes concurrentiels. «*Nous allons réagir pour maintenir une unité raciale car c'est important de garder une seule race charolaise. Mais pour moi cette loi est une volonté de diviser la race*». Hugues Pichard, président de Charolais France, vice-président du Herd Book et éleveur charolais en Saône-et-Loire, s'est montré beaucoup plus tranchant dans son analyse : «*Il est évident que l'on va vers une scission de l'organisme de sélection et on se dirige certainement vers une deuxième race avec un nouveau code et un nouveau livre*».

Une partie de l'organisme de sélection (Gène diffusion) s'est en effet déjà désolidarisée avec l'intention manifeste de créer son propre organisme, qui serait dénommé Charolais Plus. Si cela «*est encore évitable*», ce sera «*à la seule condition que la partie dissidente accepte de travailler avec un livre unique*», considère Hugues Pichard. Mais pour l'heure, les discussions entamées depuis 18 mois n'ont donné qu'une fin de non-recevoir.

CÉLINE CLÉMENT

► Communiqué

Aide exceptionnelle aux jeunes bovins légers

- Prolongation du dispositif: la période d'éligibilité a été étendue et court désormais du 1er janvier au 30 avril 2017.
- Critères d'éligibilité :
- jeunes bovins mâles allaitants ou croisés âgés de 13 à 24 mois (à la date d'abattage ou à la date d'émission du certificat sanitaire si l'animal est exporté)
- poids inférieur à 360 kg de carcasse pour les animaux abattus ou inférieur à 680 kg vif pour les animaux exportés (les animaux exportés après le 15 juin ne seront pas éligibles)
- animal détenu au moins 60 jours par son dernier éleveur détenteur
- Modalités de dépôt des dossiers :
- un formulaire de demande électronique sera mis en ligne sur le site de FranceAgrimer (http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches/Aides/Aides-de-crises/Aide-exceptionnelle-aux-jeunes-bovins-legers)
- 2 périodes de dépôt des demandes :
. période de dépôt 1 = du 3 au 14 Avril 2017 (uniquement pour les animaux éligibles du 1er janvier au 28 février)
. période de dépôt 2 = du 2 au 31 Mai 2017 (pour les animaux éligibles du 1er janvier au 30 avril)
- 1 seule demande d'aide par période de dépôt et par exploitation
- Aide attribuée :
- montant : 150€ par animal à partir de 3 animaux éligibles (soit 450€ minimum d'aide)
- paiement : au plus tard le 30 septembre 2017. En cas de dépassement de l'enveloppe allouée, le dispositif sera géré selon le mode *"premier arrivé, premier servi"*, la date de dépôt du formulaire de demande d'aide faisant foi.

Vous retrouverez les anciens numéros ainsi que les bulletins Herbe58 des autres secteurs du département sur notre site: http://www.nievre.chambagri.fr/productions-animales/herbe-58.html

À noter

IBR: Contrôle au mouvement

La réglementation concernant la période admise pour réaliser les prises de sang lors d'un contrôle au mouvement a été modifiée.
Le prélèvement, qui jusqu'alors, devait être réalisé dans une période comprise entre 0 et 10 jours après l'introduction devra être effectué entre 15 et 30 jours suivant la livraison de l'animal,(Il faut en général plus de 15 jours de séroconversion pour que le test IBR détecte les anticorps liés à une nouvelle infection).

La période de transition pendant laquelle les 2 périodes de prélèvements étaient admises se termine le 30 avril 2017.

À compter de cette date, seuls les prélèvements réalisés entre 15 et 30 jours suivant l'introduction du bovin permettront le renouvellement de l'ASDA de celui-ci. À ce titre, nous rappelons l'importance de l'isolement du bovin introduit jusqu'à réception du résultat d'analyse IBR de celui-ci.
Nous rappelons aussi que pour la plupart des élevages, et si le transport est direct et sans rupture de charge depuis un cheptel «*Indemne d'IBR*», il est possible de bénéficier d'une dérogation au contrôle IBR d'introduction.

Pour cela, un formulaire renseigné et co-signé par l'acheteur et le vendeur doit être retourné à votre GDS accompagné de l'asda du bovin (document disponible sur le site www.gdsbourgogne.fr).

LE GDS DE LA NIÈVRE

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Artisanat local

Les bonbons de Saint-Brisson sont de toutes les saisons

Eucalyptus, bourgeons de sapin, réglisse, anis, violette...une multitude de parfums pour des bonbons à la casse fabriqués à l'ancienne. C'est ce que propose chaque semaine sur les marchés locaux Daniel Christoff, le dernier confiseur de la région Bourgogne.



La recette reste jalousement gardée, elle sera transmise le moment venu au successeur qui se fait attendre pour le moment.


Les bonbons c'est très physique et à 70 ans cela représente un bel effort pour Daniel Christoff, de confectionner les gourmandises et d'aller les vendre ensuite au petit matin sur les marché

Il y en a pour tous les goûts. De toutes les couleurs. Découpées avec une pince spéciale, ce qui leur donne leur particularité de *«bonbons à la casse»*. Fabriquées avec des extraits de plantes, des huiles essentielles, du miel et du sucre, ces petites friandises qui *«collent aux dents»* nous rappellent le goût de notre enfance.

«Au début, tout le monde me disait mais ça colle aux dents vos bonbons, et maintenant ils aiment, j'ai mes clients fidèles», remarque Daniel Christoff. Comme chaque deuxième mardi du mois, il a dressé son étal aux couleurs gourmandes dans le village de Corbigny. À l'âge de 70 ans, ce fils et petit-fils de confiseur, originaire de Chalon-sur-Saône, enregistre 54 ans de métier à son compteur. Il y a 27 ans, il posait ses valises dans le Morvan pour ne plus jamais le quitter. Et si les années pèsent parfois dans les jambes, il n'en garde pas moins son sourire malicieux quand il s'agit de parler bonbons. *«C'est mon métier, je ne sais rien faire d'autre ! À 16 ans j'étais déjà apprenti confiseur. C'est mon père qui m'a appris à fabriquer les bonbons d'après des recettes de famille. Et depuis je suis de toutes les foires et de tous les marchés même si depuis quelque temps j'ai dû ralentir»*. Et en effet le métier de confiseur n'est pas si enfantin qu'il n'y paraît. Il requiert technique, savoir-faire et bonne forme physique : *«C'est physique de porter les gros chaudrons bouillants et de se lever tous les matins pour aller sur les marchés, précise le commerçant. Et puis il faut aussi bien surveiller sa marchandise, éviter l'humidité la protéger du soleil, être toujours vigilant sur la qualité»*. À 6h, Daniel *«déballe tout doucement sans forcer»* pendant 1h30 pour alpaguer les clients toute la matinée avant de remballer vers 13h30, 14h. L'essentiel de son travail se situe en Côte d'Or. Car c'est le dernier confiseur de la région Bourgogne. *«Ce type de bonbon est très connu dans les Vosges mais moins par chez nous. Il y a un côté convivial puisque je les découpe devant les gens»*. Sans oublier bien sûr, le coeur et l'essence du métier : la fabrication artisanale. Sa recette d'ailleurs, Daniel tient à la garder secrète. Et il l'emportera sans doute avec lui, la retraite venue. *«Je propose neuf parfums différents, tous issus de recettes originales. Tous mes colorants sont naturels. J'utilise des colorants tirés de la betterave rouge, de l'épinard et les températures de cuisson sont différentes selon les parfums»*.

En contrepartie de cette activité rude et chronophage, inspirée par la passion d'un métier ancestral, Daniel a gagné en liberté et chaque jour le contact avec les clients l'émerveille. Ceux-ci sont de tous bords. Majoritairement des retraités mais aussi des enfants, des écolos et, plus étonnant peut-être, des sportifs de haut-niveau notamment des skieurs qui viennent s'exercer dans les massifs du Morvan. La plupart, sceptiques au début, se sont laissés charmer par le goût vrai et authentique des bonbons de Saint-Brisson. Et c'est non sans un pincement au coeur que Daniel Christoff repense à certains d'entre eux, les plus fidèles, qui ont disparu. *«Des habitués j'en perds tous les ans, alors quand je ne vois pas quelqu'un je m'inquiète»*. Le confiseur a l'authenticité des bonbons qu'il fabrique et son humanité a aussi participé à sa notoriété. Fier de son artisanat, il a déjà figuré dans bon nombre de reportages télévisés et dans les articles de la presse écrite. Approchant aujourd'hui de la retraite, il n'a cependant toujours pas trouvé successeur. C'est qu'il est exigeant mais qu'il rêve aussi, intimement, que son petit-fils de 13 ans reprenne un jour le flambeau. Pour que les bonbons de Saint-Brisson soient de toutes les générations.

CÉLINE CLÉMENT

Morvan Terroirs

50 producteurs et un terroir

L'association Morvan Terroirs a tenu son assemblée générale jeudi 30 mars au Legta du Morvan, à Château-Chinon. Trois questions à Pascal Vignaud, le président sortant.

Votre association, Morvan Terroirs, est très active sur le territoire. Pouvez-vous nous la présenter ?

Pascal Vignaud : *«C'est une association de producteurs du Morvan qui compte 50 producteurs avec une gamme de produits très diversifiés : escargots, truites, fromages, miel, canard, foie gras, mouton, viande bovine, produits transformés...L'association a été créée en 2003 et est en plein développement. L'objectif est de faire connaître les produits et les producteurs typiques du Morvan aux touristes et à la population locale. C'est aussi de travailler en circuit court, afin de préserver le contact et le lien avec les consommateurs»*.

Quelles sont vos activités tout au long de l'année ?

P.V. : *«On organise des dégustations, des vins d'honneur à base de produits du terroir, on participe à des marchés fermiers dans le Morvan et à des manifestations comme la Fête de l'Automne au Parc et la Fête de la Châtaigne dans l'Yonne. On prépare aussi des marchés nocturnes en juillet et août aux Settons. Ce serait une manifestation 100% Morvan Terroirs qui rassemblerait tous les adhérents. On a aussi créé avec les artisans bois une étagère Morvan Terroirs destinée aux commerçants, où l'on met tous nos produits en vente. Aujourd'hui nous sommes présents dans 70 boutiques»*.

Quels sont vos projets pour l'avenir ?

P.V. : *«En ce moment il y a une grosse demande de la part de la clientèle en produits locaux donc on voudrait développer la commercialisation de nos produits. On est dans un virage qu'il nous faut prendre et on a employé à ce but un salarié en contrat aidé afin de développer notre réseau de vente. Nous allons ouvrir des boutiques importantes à Seaulieu, au Creusot, à Auxerre et Dijon. Et bien sûr, nous allons continuer à entretenir nos partenariats avec Morvan Drive, ABM et Toques Nivernaises»*.

CÉLINE CLÉMENT


Pascal Vignaud, président sortant de Morvan Terroirs.

Le nouveau bureau

Président : Philippe Labonde (SCEA de Rivault), vice-président : François Bouchiux (Ferme de la Fontaine des Gueux), secrétaire : Frédéric Guillot (les pisciculture du Morvan), trésorière : Dominique Coppin (les Ruchers du Morvan).

Zoom

IBR Contrôle au mouvement

La réglementation concernant la période admise pour réaliser les prises de sang lors d'un contrôle au mouvement a été modifiée.
Le prélèvement, qui jusqu'alors, devait être réalisé dans une période comprise entre 0 et 10 jours après l'introduction **devra être effectué entre 15 et 30 jours suivant la livraison de l'animal**,(Il faut en général plus de 15 jours de séroconversion pour que le test IBR détecte les anticorps liés à une nouvelle infection). La période de transition pendant laquelle les 2 périodes de prélèvements étaient admises **se termine le 30 avril 2017**. À compter de cette date, **seuls les prélèvements réalisés entre 15 et 30 jours suivant l'introduction** du bovin permettront le renouvellement de l'ASDA de celui-ci. A ce titre, nous rappelons l'importance de l'isolement du bovin introduit jusqu'à réception du résultat d'analyse IBR de celui-ci.
Nous rappelons aussi que pour la plupart des élevages, et si le transport est direct et sans rupture de charge depuis un cheptel « Indemne d'IBR », il est possible de bénéficier d'une dérogation au contrôle IBR d'introduction.
Pour cela, un formulaire renseigné et co-signé par l'acheteur et le vendeur doit être retourné à votre GDS accompagné de l'asda du bovin (document disponible sur le site www.gdsbourgogne.fr).

LE GDS DE LA NIÈVRE

FCO Le vaccin encore gratuit en 2017

Le sujet FCO a également été abordé à l'occasion de la revue des dossiers sanitaires. Cette année, la fourniture du vaccin demeure gratuite pour les éleveurs qui pourront vacciner par eux-mêmes, et comme le prévoit la réglementation, leur cheptel de souche. La vaccination pour l'export devant faire l'objet d'une certification, seul le vétérinaire est habilité à pratiquer l'acte. Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que le vaccin réalisé soixante jours avant départ s'avère plus pertinent qu'à dix jours, délai qui n'ouvre que le seul débouché vers l'Italie.

Calamités – Les pertes fourragères de 2016 reconnues pour la Nièvre

La communication sur le sujet aura jusqu'alors été discrète, tant il aura été complexe d'obtenir cette reconnaissance partielle du territoire Nivernais en 2016. Outre les reconnaissances sur les pertes apicoles et les pertes de fond viticoles, les pertes fourragères 2016 feront bien l'objet d'une procedure de demande d'indemnisation pour les éleveurs. Celle-ci débutera après la période de declaration PAC, afin de ne pas faire téléscoper les procedures TELEPAC et TELECALAM sur une même période. Les éleveurs concernés recevront un currier de la part de l'administration.

Section bovine FDSEA

Le Sanitaire et l'économique au menu du jour

La section bovine de la FDSEA s'est réunie le 24 mars dernier. Sujets sanitaires et économiques ont été traités par les délégués.

La section bovine de la FDSEA de la Nièvre s'est réunie la semaine passée sous la présidence de son président, Emmanuel Bernard, et en présence d'une vingtaine de délégués venus échanger sur les orientations et pistes de travail qui seront déclinées dans les prochaines semaines par les éleveurs bovins-viande de notre département. Deux sous-thématiques ont ainsi animé les débats de cette réunion : le sanitaire et la reconquête du prix.

De l'IBR au BVD : le sanitaire, un enjeu central de la commercialisation

Actualité récente oblige, c'est par le dossier IBR que débutait cette séquence de travail, avec la présence de Alain Bonnel, directeur du GDS.

Dans la foulée de la sortie de la note de service IBR publiée par le ministère, les opérateurs d'aval vont devoir s'organiser pour pouvoir orienter les animaux vers les circuits accessibles en fonction de leur statut (sain, infecté ou à risque contrôlé).

La nécessité d'accompagner au mieux les éleveurs les plus touchés par la maladie, déjà évoquée lors de la visite du directeur général de l'alimentation dans la Nièvre le 7 mars, a été réaffirmée par les délégués de section bovine pour lesquels les quelques cinquante élevages en situation de grande difficulté doivent pouvoir bénéficier d'un plan d'accompagnement sanitaire, technique et financier. Le GDS se tient à disposition des éleveurs concernés pour échafauder un plan visant à obtenir in fine la qualification des cheptels.

Second sujet de préoccupation de la journée, la BVD. N'impactant aucunement le commerce du bétail, cette maladie virale demeure néanmoins un véritable sujet de préoccupation des éleveurs du fait de son impact sur la mortalité des veaux et des problèmes de reproduction que ce dernier peut générer. Face à l'enjeu d'une meilleure maîtrise de la maladie, GDS France a affiché la volonté d'engager des démarches pour aller vers l'éradication de la maladie à l'horizon 2021, enjeu reposant notamment sur la détection préalable des sujets IPI et la protection du cheptel via la vaccination des femelles avant la mise à reproduction. Si aucun risque commercial n'est à ce jour lié directement à la maladie, il est fort à parier que cela viendra d'où la volonté d'inciter les éleveurs à prendre les devants pour protéger leurs cheptels.

Enfin, les délégués se sont longuement attardés sur le récent sujet de la traçabilité vaccinale qui, depuis peu, fait l'objet de discussions parisiennes, notamment à la demande d'importateurs Italiens. Serait ainsi dans les tuyaux un projet d'accord de droit privé visant à identifier les jeunes bovins destinés à l'engraissement qui auraient été vaccinés contre les maladies respiratoires et qui permettrait aux acheteurs de minimiser la consommation de traitements antibiotiques à l'introduction en atelier d'engraissement.

Sur ce sujet la FNB a d'ores et déjà affirmé qu'un tel dispositif ne pourrait voir le jour qu'au travers de la systématisation d'un pied de facture permettant de garantir un retour financier à l'éleveur. Etant donné la vocation exportatrice du département de la Nièvre, il a été proposé au GDS de travailler en commun sur la mise en place d'un protocole pour accompagner cette démarche.

Le prix, fer de lance de l'action syndicale

Puis la réunion s'est naturellement engagée vers le sujet du cœur de gamme et sur la plus-value économique dont les éleveurs ont foncièrement besoin pour redonner du sens au métier. Si plusieurs enseignes ont depuis le début de l'année 2017, signé la charte et affirmé vouloir rejoindre le dispositif mis sur pied par la FNB (Casino, Auchan, Intermarché, Leclerc ont rejoint système U et Carrefour) la mise en œuvre pratique sur le terrain demeure tantôt trop longue, tantôt complexe. Sans parler des opérateurs d'aval de la filière, censés assurer le retour du cœur de gamme aux éleveurs. La coopération reverse de manière effective les plus-values, ça c'est sûr. Pour les autres circuits de commercialisation, certaines carcasses sont valorisées dans le cœur de gamme et la plus-value n'est pas perdue pour tout le monde.

Aux éleveurs de distinguer les comportements éthiques ou pas ! Toujours est-il que les délégués de la section bovine entendent bien continuer à travailler pour étendre le réseau des distributeurs engagés de manière effective dans la démarche. Et avant que la section bovins-viande de la FRSEA ne rencontre le 18 avril prochain, le groupe Schiever, des actions seront initiées prochainement dans la Nièvre en direction des magasins Auchan de Cosne sur Loire et de La Charité sur Loire. Puis très vite, dans les cantons, les syndicats locaux de la FDSEA iront au-devant des magasins du groupe (Atac, Maximarché, Bi1) pour échanger et travailler à leur engagement dans la démarche.

Avec la volonté de construire une relation commerciale durable, assurant la rémunération des producteurs et la pérennité de notre modèle d'élevage.

S.L – FDSEA 58

Un nouveau bureau pour 2017-2020

Le bureau de la section bovine a été réélu à l'occasion de cette réunion. Il se composera ainsi sur les trois prochaines années :
- **président :** Emmanuel Bernard
- **vice-présidents :** Cyrille Forest, Marie-Bernard Benoist, Jean-Luc Flory
- **secrétaire général :** Romaric Gobillot
- **secrétaire généraux adjoints :** René Gonnet, Olivier Laporte
- **trésorier :** Jérôme Deboux
- **trésorier adjoint :** Vincent Giraud
- **membres :** Mathieu Cantin, Didier Barillot, Didier Ramet, Régis Taupin



Formations

Formations proposées par la chambre d'agriculture.
Pour plus de détails sur nos formations : http://www.nievre.chambagri.fr
Ou contacter le service formation au 03 86 93 40 37
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : https://www.facebook.com/chambredagriculture.nievre

10-11-12/05 - Être autonome pour vérifier mes engins de levage

Formation d'une journée à la Sicagemac à Corbigny
L'objectif : Obtenir l'attestation de Formation à la VérificationGénérale Périodique des Matériels Agricoles
Les intervenants : Bernard Chonier, formateur au CFPPA la Barotte(Côte d'Or). Contact : Responsable de stage, Christophe BOSSARON, au 06 80 17 22 79

20-21-24/04 - Approfondir la gestion du troupeau allaitant

Formation de 3 journées à la Chambre d'Agriculture de Nevers
L'objectif : Acquérir des notions technico-économiques pour gérer mon troupeau allaitant et définir mon système de production.
Les intervenants : Christian Bourge, Frédéric Marceau et Christelle Veau, Conseillers élevage à la Chambre d'Agriculture
Contact : Responsable de stage, Frédéric Marceau, au 03 86 25 55 03

11/05 - Maladies sur cultures : savoir les identifier

Formation d'ne journée à la Chambre d'Agriculture de Nevers
L'objectif : Connaître les maladies rencontrées sur céréales et colza pour bâtir un programme de lutte efficace.
Les intervenants : Cédric Zambotto, Conseiller Grandes Cultures
Contact : Responsable de stage, Bénédicte Bracq, au 03 86 26 36 46



▸ Agenda

08/04 - Foire du Beau Marché à Toucy
Présentation de chevaux de trait en collaboration avec le Syndicat des éleveurs de chevaux de l'Yonne, bovins, ovins, caprins… Présence et démonstration d'un maréchal ferrant. Aux abords de l'étang : exposition d'artisanat local et gastronomique, club de modélisme de Puisaye, le cercle canin Auxerrois, le musée des arts de la forge de Saint-Sauveur. Exposition, place des Frères Genêt, de 4L Trophy et 4L Renault, ainsi que de motos anciennes, avec défilé dans les rues de Toucy, l'après-midi vers 16 h. A partir de 15 h, grand défilé de piquets de chevaux de trait dans le centre ville, accompagné des trompes de chasse du rallye de Puisaye et du groupe celtique Celtifort'air

Réunions d'information sur la Télédéclaration PAC 2017
La DDT 89 organise à destination des agriculteurs, trois demi-journées d'information sur la télédéclaration PAC 2017 aux dates suivantes :
Jeudi 13 avril à Saint-Clément, à la Salle des Fêtes, Place de l'Eglise, à partir de 9h30 (accueil dès 9h15)
Vendredi 14 avril à Auxerre, à la DDT, Salle Cloutier, 3 rue Monge, à partir de 9h30 (accueil dès 9h15)
Vendredi 25 avril à Avallo, Salle du marché Couvert, rue Georges Schiever à partir de 14 h 00 (accueil dès 13h45. Attention de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter la verbalisation concernant le stationnement)

04/06 - Inscriptions pour la journée «Fermes et Caves ouvertes»
Changement de date ! Initialement prévue le 21 mai, l'opération «Fermes et Caves ouvertes 2017» se déroulera Dimanche de Pentecôte 4 juin. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire si vous désirez accueillir des particuliers sur votre exploitation. n'oubliez pas que vous restez les meilleurs ambassadeurs de vos métiers et de vos pratiques. N'hésitez pas à les mettre en avant ! Nous sommes là pour vous renseigner et vous aider à mettre en place des animations si besoin. Les agriculteurs pratiquant la «vente directe», mais ne souhaitant pas ouvrir leur exploitation au public, peuvent animer des stands sur les marchés qui sont organisés dans d'autres fermes ouvertes. Renseignements et inscriptions à la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10

Chambre d'agriculture 89

Des audits qui peinent à séduire

Les audits d'exploitation financés en partie par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté n'ont pas encore rencontré le succès auprès des exploitants icaunais. En visite dans le département, Sophie Fonquernie, vice-présidente à la Région, en charge de l'agriculture est venue en rappeler les grands principes aux Organisations Professionnelles Agricoles.


Vice-présidente de la Région, en charge de l'agriculture, Sophie Fonquernie est également exploitante en élevage laitier dans le Doubs

Inscrits dans un plan régional d'aide à l'agriculture, les audits d'exploitation s'adressent à tout agriculteur s'interrogeant sur sa stratégie ou sur des changements d'orientation techniques ou personnels. Apportant un regard extérieur sur la situation de l'entreprise et les orientations à prendre, ils permettent de réaliser un diagnostic plus précis du fonctionnement et des objectifs de l'exploitant. Répondant à l'invitation d'Etienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Sophie Fonquernie, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, en charge de l'agriculture, en a rappelé l'origine aux différentes OPA partenaires du dispositif Réagir 89, réunies pour l'occasion : *«en complément du plan d'urgence mis en place par l'État, il nous a paru intéressant, en concertation avec le monde agricole, de voir ce qui pourrait être fait pour asseoir des choses solides en matière d'économie, s'inscrivant dans la durée»*. Les audits permettent à chaque exploitant en faisant la demande, de déterminer si nécessaire une nouvelle stratégie à mettre en place, voire, souligne la vice-présidente, *«une stratégie tout court, car j'ai pu me rendre compte que nombre d'exploitations n'en ont pas, de même que nombre d'exploitants ne connaissent pas leur coût de production. D'où l'intérêt d'ouvrir le dispositif à tous les agriculteurs»*. Relevant d'une démarche personnelle de l'exploitant, les audits sont financés par la région jusqu'à hauteur de 1 500 €, pour des dépenses ne devant pas excéder 2 140 €. Ils s'adressent aussi bien aux personnes physiques que morales, avec pour objectif que chacun reparte avec une feuille de route décidée en concertation et non pas imposée : *«le but étant de définir un plan d'actions pour améliorer la rentabilité économique de l'exploitation, en tenant compte aussi des aspects humain, que du travail et de l'environnement. Si les audits permettent de rebondir suite à des difficultés rencontrées, ils permettent aussi à des exploitants ayant passé la crise et se posant des questions sur leur stratégie, de pouvoir le faire»*.

Une enveloppe globale de 800 000 €

Un dispositif, rappelle Cyrille Fournier, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, complémentaire de l'objectif que s'est fixé la cellule Réagir 89, de venir en aide aux exploitants en urgence financière : *«dans la demande des agriculteurs m'appelant pour mettre en place un audit, il s'agit bien avant tout, de chercher de la rentabilité, de retrouver de l'EBE, d'avoir un regard extérieur. Dans tous les cas, on n'est pas dans l'urgence, mais dans la réflexion»*. Plusieurs paramètres sont analysés : efficacité technique de l'acte de production, analyse des itinéraires mis en place, efficacité économique, valorisation des productions, les charges opérationnelles ou de structure, etc. Avec à la clé si nécessaire, un calendrier d'actions à réaliser. Mais le dispositif a du mal *«à prendre»* et semble ne pas rencontrer pour le moment le succès escompté. À l'échelle de la région, 43 premiers dossiers seront soumis au vote de la prochaine Commission permanente et pourraient être suivis de 200 autres, à l'état aujourd'hui de prospects potentiels. Pour la présidente de la Commission agriculture au Conseil départemental, Michèle Crouzet, l'explication n'est pas forcément liée à un manque de communication : *«l'adéquation n'est pas facile à trouver car ce ne sont pas forcément les plus fragiles qui se manifestent, on le sait bien et nous sommes dans une situation où les gens se disent, «je ne vais pas trop mal, de qui aurais-je besoin ?» Peut-être faut-il revaloriser le mot audit en mettant sur un piédestal le fait de gages en productivité, en connaissance de son exploitation, etc»* Même tonalité dans l'intervention du viticulteur Christophe Ferrari, président adjoint du CAVB : *«l'important aujourd'hui est de parier sur l'avenir des exploitations qui ont traversé les crises et faire que les audits ne s'adressent pas uniquement à des personnes en difficulté. Il nous faut trouver comment faire pour que l'on ne considère pas l'audit comme une «punition» ou peu valorisant…»* L'enveloppe globale de la région sur 3 ans, consacrée au financement des audits est de 800 000€, à raison de 1 500€ par exploitant en faisant la demande, mais pour Kamel Ferrag, éleveur laitier représentant le groupement Alysé, pas facile de se projeter dans l'avenir, compte tenu du contexte économique actuel : *«difficile de s'inscrire dans le long terme, quand nos indicateurs de prix en lait ne dépassent pas le trimestre. Je rappelle que le prix moyen de la campagne dernière était de 285 € les 1 000 litres, pour un prix de revient de 345 €. Moi je veux bien que l'on remettre en cause certains systèmes d'exploitation, mais avec un prix aujourd'hui à 310€ et des négociations bloquées jusqu'en juin, le delta est trop grand ! L'audit, c'est bien, cela peut permettre de mettre en œuvre des plans d'action, mais si nos produits n'ont pas plus de valeur en terme de prix, ça n'ira pas!»*

DOMINIQUE BERNERD

Contacts
Vos interlocuteurs pour tout renseignement :
Responsable produit et conseiller : Cyrille Fournier
Tél : 03 86 94 22 10
c.fournier@yonne.chambagri.fr
Conseillers d'entreprise : Cédric Barrallon, Laurence Barbé, Emeline Richard


De nombreux représentants d'Organisations Professionnelles Agricoles ont assisté à cette réunion.



FDSEA 89

Bientôt une nouvelle mandature

À la veille d'une nouvelle mandature, le Conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne s'est réuni le 27 mars dernier pour évoquer les sujets d'actualité et préparer l'avenir

Le Conseil d'administration réuni le 27 mars dernier a validé un certain nombre de dossiers contribuant au futur de notre fédération. La prochaine assemblée générale de la FDSEA, qui se tiendra le 2 juin prochain, sera aussi une assemblée élective. Elle actera le remplacement et la nomination d'une nouvelle équipe chargée de prendre en main le destin de notre fédération. D'ici-là, le conseil se réunira mi avril en séminaire afin de discuter du projet à mener par la structure pour les années 2017 à 2020.
Autre sujet abordé, celui des cotisations : une lettre de relance est partie début mars. Grâce à cette action, nous sommes, à deux ou trois adhérents près, au même niveau d'adhésion qu'il y a un an à la même date. Les agriculteurs, malgré la crise, ont maintenu leur cotisation pour la défense syndicale. Cela est un signe d'encouragement pour nos professionnels et signifie que le travail engagé par la FDSEA tous les jours dans la défense de ses adhérents est reconnu. Votre confiance sur les actions que nous menons perdure. Merci à vous !
Le Conseil d'administration étant actuellement en train d'être renouvelé, il a été réalisé par les différents présidents de commissions et de sections sociales un point sur les dossiers d'actualité. Cette information croisée a été très appréciée de tous.

Économiser sur les tarifs d'électricité

La FDSEA de l'Yonne, toujours à la recherche de nouveaux services à proposer à ses adhérents, s'est penchée sur ce qu'elle pourrait proposer prochainement. Après la mise en place en janvier d'un service paie pour le compte des adhérents, service tout compris, suite à une demande formulée par un certin nombre d'entre vous, c'est sur l'énergie électrique que le conseil s'est penché. C'est ainsi que l'entreprise Lucia nous a fait une présentation de ses services de fourniture d'électricité. Les échanges ont été de très grande qualité et une réflexion est en cours pour proposer aux membres de la FDSEA une solution d'économies nouvelles sur les exploitations.
En fin de matinée, le Conseil d'administration a validé l'organisation des grandes opérations de communication vis-à-vis du grand public pour l'année 2017. On retrouvera ainsi :
- Les fermes et caves ouvertes, opération ou des exploitants ouvrent leur ferme au public pour parler de leur métier, qui se tiendra le weekend de pentecôte,
- Le marché Terres de France, qui se tient chaque année depuis 23 ans dans le 20e arrondissement de Paris, au mois d'octobre,
- L'espace agricole de la foire St Martin, à Auxerre, qui se tiendra comme chaque année début novembre.
- Une nouveauté cette année : une grande opération de communication vers le grand public intitulée Made IN Viande qui se déroulera du 15 au 21 mai dans l'Avallonais et en Puisaye.
Défense syndicale, développement de nouveaux services pour les adhérents, opérations de communication vers le grand public, la FDSEA de l'Yonne est toujours au travail et continue d'œuvrer pour la défense des agricultrices et agriculteurs, jour après jour.

LOIC LEROUX DIRECTEUR FDSEA 89

▸ Agenda

06/05 - Formation sur le greffage des pommiers

Les Jardins de la Croisière à Sens, vous proposent samedi 6 mai, une formation sur le greffage des pommiers. Au programme : partie théorique (pourquoi greffer? Les différents porte-greffe ; Les points importants pour un greffage réussi ; Les différentes méthodes de greffage). Partie pratique (Préparation du greffon et du porte greffe ; greffe en couronne de pommiers sur un porte greffe peu vigoureux, le porte greffe M9). Matériel nécessaire : un greffoir (non fourni. Un bon cutter peut faire l'affaire). Lieu : 5 Chemin de la croisière à Sens. Tarif : 30 € pour 2 pommiers (+ 5 € par pommier supplémentaire). Inscription obligatoire. Renseignements au 06 81 61 97 21 ou jardinsdelacroisiere@wanadoo.fr

08/04 - Les amphibiens de Vézelay

Les rendez-vous de Fréquences Grenouille se poursuivent en Bourgogne ! Samedi 8 avril, de 20 h à 22 h 30, découvrez le monde fascinant des amphibiens à Vézelay. Après une première partie en salle autour d'un diaporama illustré, immerges vous au cœur d'un site de la commune, dans l'espoir de croiser la route de ces animaux. Rendez-vous dans les locaux de l'ancienne école des Bois de la Madeleine. Animation : Nicolas Varanguin, de la Sté d'Histoire Naturelle d'Autun. Inscriptions : shna.nicolas@orange.fr

Filière lait

Une passion teintée de lassitude…

Animée par une passion sans faille pour ses animaux et son métier, Mélanie Varrache n'en confesse pas moins une lassitude grandissante, face à la crise touchant l'élevage laitier et à la pression de normes en tous genres

C'est au milieu de son troupeau de *«filles»* que Mélanie Varrache donne au mot passion toute sa signification. Ses vaches Prim'Holstein, elle les connait toutes. Un prénom pour chacune, un mot en passant, une caresse sur le museau… Animée par un amour sans faille des animaux, Mélanie est *«tombée»* toute petite dans la marmite de lait et c'est tout naturellement qu'elle a rejoint l'exploitation familiale il y a six ans. Associée avec ses parents, elle gère aujourd'hui un cheptel d'une soixantaine de vaches laitières, pour 210 ha de SAU, dont une partie en herbe. Les premiers effets de la crise ? Elle les a ressentis il y a deux ans, au moment de la sécheresse : *«une récolte de maïs catastrophique et au final, il nous manquait un silo entier, soit près de six mois d'alimentation. Et encore, heureusement qu'il y a eu les copains céréaliers et qu'on s'entraide…»* Un premier coût financier qu'il a fallu absorber, suivi l'été dernier d'une moisson catastrophique et là encore, d'une quantité de maïs insuffisante. Le bilan de l'exercice n'est pas encore connu, mais la jeune éleveuse ne se fait guère d'illusion : *«j'ai bien peur qu'il soit négatif. D'autant que le prix moyen payé par la laiterie l'an passé aura été de 291 € prix de base et si depuis ce début d'année on est remonté entre 305 et 310 €, ca ne représente quand même pas une hausse énorme…»* Un prix auquel se rattache une surprime de 30 à 35 € liée à la qualité, véritable «*marque de fabrique*» de la maison : «*mon père a toujours privilégié la qualité et j'ai continué, mais là où ce complément de prix devrait être le «petit plus», il nous permet surtout de conserver la tête hors de l'eau…»*

Encore une dizaines d'années à faire du lait

À la fatigue du rythme journalier lié à la traite et aux soins, se conjugue l'emprise de la réglementation et de la paperasserie qui s'y rattache : *«même si c'est inévitable, il est clair que le surcroit de travail administratif en décourage plus d'un…»* Désabusée lorsque l'on évoque le sujet des prochaines présidentielles : *«je voudrais que tous ces candidats prennent conscience du nombre de gens que l'on fait travailler, que ce soit en amont ou en aval, du contrôleur laitier aux inséminateurs, en passant par les marchands de matériel, d'alimentation, les commerciaux, les mécaniciens…»* D'accord pour baisser son salaire, mais cela ne peut avoir qu'un temps : «*je veux bien travailler tôt, ne jamais arrêter, mais il faut une rémunération en face. Aujourd'hui, il est clair qu'avec un conjoint travaillant à l'extérieur et gagnant le triple de mon salaire, ce n'est pas moi qui fait tourner la maison…»* Pas question pour autant d'envisager une décapitalisation de cheptel : *«cela fait six ans que je suis sur la ferme, six ans à essayer d'évoluer, que ce soit par la génétique ou la qualité, ce n'est pas pour au bout du compte casser l'outil de travail !»* Ni d'en vouloir à ses *«filles»* : *«ce lien très fort tissé entre elles et moi est toujours présent et d'ailleurs, c'est ce qui me fait tenir parfois…»* La famille s'est agrandie d'un petit bout d'chou qui a aujourd'hui 18 mois et Mélanie est catégorique : *«je lui mets la cotte, les bottes et on va retrouver les vaches. J'aime lui montrer, mais je sais aussi qu'il y a peu de chance que je la pousse à s'installer un jour pour faire du lait…»* Se donnant encore une dizaine d'années avant de passer la main et de ne faire que des céréales…

DOMINIQUE BERNERD



Quand les vaches sont aussi un réconfort…



►Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Réaliser ma télédéclaration Pac en toute sécurité

Du 10 avril au 12 mai à Auxerre, Avallon et Gron. 14 Dates proposées sur 3 lieux différents ;
Contact : Cédric Debbah, 03 86 94 28 44

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture

Formation en 3 demi-journées, la première aura lieu le 4 mai matin à Auxerre, la 2ème autour du stade 5/6 feuilles étalées de la vigne et la 3ème en pleine végétation en juillet.
Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Respecter durablement mes engagements Maec

Le 4 mai à Auxerre.
Contact : Tiphaine Trousson, 03 86 94 22 21

La vie secrète des vers de terre, laboureurs du sol : une aventure passionnante

Les 11 et 19 mai (1,5 jours) à Venoy.
Contact :
Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46

Que deviennent les produits phytosanitaires que j'utilise pour protéger mes cultures ?

Les 12 mai et 15 juin (2 jours) à Auxerre.
Contact :
Laurette Paravano, 03 86 94 21 91

Coopérative Cirhyo

Un début d'année prometteur

La coopérative porcine Cirhyo affirme sa place de leader régional, dans un contexte plutôt favorable, avec un cours cadran à la hausse en ce début d'année



Près d'1,8 million d'animaux ont été produits par la coopérative en 2016.

Issue de fusions successives, la coopérative porcine Cirhyo compte aujourd'hui plus de 600 adhérents, dont une trentaine dans le département. Sa zone d'actions couvre près de la moitié du territoire national, des Ardennes au massif Alpin, ou de la Dordogne au Loiret. La première des quatre assemblées générales de section territoriale s'est tenue dans l'Yonne cette semaine, réunissant une quarantaine d'éleveurs venus d'un grand quart nord-est. L'occasion pour le directeur de la coopérative, Gérard Dutois, de revenir en détail sur les chiffres de l'exercice écoulé.

Contexte plutôt favorable en ce début d'année pour la filière porcine, avec un cours cadran revu à la hausse, proche de 1,50 €. Deux raisons principales à cela : un marché à l'exportation, notamment vers la Chine, qui reste porteur, avec plus de 700 000 tonnes exportées en moins d'un an à l'échelle européenne. Sur 11 mois, l'Europe a vu par ailleurs, ses exportations à destination des pays tiers, augmenter de +25% (la France : +23%). D'autre part, on note au 1er trimestre 2017, des volumes d'abattage à la baisse et les volumes de production européens, à l'exception de l'Espagne, semblent baisser.

Quelques indicateurs inquiétants toutefois, comme la chute de la société Financière Turenne Lafayette (William Saurin, Madrange, Prédault…), générant une période d'incertitude pour la filière, ainsi qu'un marché intérieur peu dynamique, avec des chiffres à la consommation en retrait de - 3% pour la viande fraîche et - 0,6% pour la charcuterie.

Forte augmentation de la prolificité

Si le nombre d'éleveurs adhérents à la coopérative est en légère érosion (589), celui des porcs charcutiers produits augmente de + 1,64%, avec 1 270 000 animaux. Egalement en recul, le nombre de truies (61 590), du fait principalement de l'arrêt de plusieurs élevages. Au total, 1 789 000 animaux auront été produits sur l'exercice, faisant de Cirhyo, l'une des rares coopératives porcines en France à enregistrer une croissance de ce type. Concernant les résultats techniques 2016, plusieurs faits marquants à relever, comme la forte augmentation de la prolificité, avec + 0,75 porcelets sevrés par truie et par an, soit une moyennes de 29,4 sevrés par truie productive et par an. Mais également un coût de production inférieur de 3,5 cts à la moyenne nationale, grâce à un coût alimentaire maîtrisé, du fait du lien au sol (maïs humide) et de l'utilisation de co-produits des industriels de l'agro-alimentaire (lacto, pâte à pain…). Prix moyen perçu en 2016 par les éleveurs Cirhyo : 1,452 € pour un cadran moyen à 1,293 € (en hausse de + 4,4% par rapport à 2015). Parallèlement, la part d'activité autour des services offerts aux adhérents (santé, fourniture de minéraux et matières premières, co-produits…) a poursuivi sa progression en volume (+ 8%). L'année 2016 aura également été marquée par le retour aux bénéfices de la société d'abattage Tradival, dont Cirhyo est actionnaire et fournisseur de 81% des porcs abattus.

L'importance d'être irréprochable

La demande sociétale pour des filières régionalisées et de qualité est en forte augmentation. Avec une part importante pour les produits de salaison labellisés *«Label Rouge»*. Un marché qui devrait s'étendre à l'horizon 2017, aux viandes fraîches, suite à des contacts avec une grande enseigne de la distribution. Pas question pour autant, selon Gérard Dutois, de doubler les volumes : *«aujourd'hui, on a une demande, mais le marché trouve très vite ses limites et quand on a 200 cochons de trop, on est obligé de les déclasser ! Au total, on fait 120 000 porcs «label rouge», on ne va pas doubler le chiffre d'un coup, la progression existe, mais elle est lente. D'autant que c'est une démarcation purement française et que le produit n'est pas reconnu à l'export»*. Autre secteur à avoir le vent en poupe : la filière BIO. Même si la production est encore anecdotique, avec 25 000 cochons produits, pour 1 250 000 en filière *«standard»*. Ce n'est pas un effet de mode, souligne le directeur de Cirhyo, qui tire la sonnette d'alarme : *«le bio va se développer, en réponse à la demande d'une grande masse de la population et si nous ne sommes pas capables d'y répondre, les porcs viendront d'Allemagne, du Danemark ou d'Espagne…A partir du moment où les gens veulent un produit qui n'existe pas, ils sauront aller le chercher ailleurs»*. Regrettant au passage que le modèle économique français pour faire du bio, nécessite des investissements conséquents, que les éleveurs ont du mal à réaliser.

Le monde de la viande a été sous les feux de l'actualité ces derniers mois, au travers notamment de vidéos dénonçant les conditions d'élevage ou d'abattage dans certains établissements. S'il y a urgence à ce que la filière dans son ensemble organise une communication positive sur le sujet, il est important, rappelle Gérard Dutois, que chaque éleveur soit irréprochable en la matière et prenne conscience de la dimension citoyenne de son travail. Une note spécifique sera envoyée prochainement à tous les adhérents : *«prenez un miroir et regardez ce que vous faites chez vous tous les jours, c'est indispensable ! Je ne dis pas que vous faites mal, simplement, vous dis de faire attention. C'est d'autant plus important pour la filière, qu'à chaque fois que l'un d'entre nous ne fait pas bien son travail, ce sont sans doute quelques ponts de consommation en moins…On ne doit pas fermer les yeux»*. Il a été demandé aux techniciens de la coopérative, de repérer les cas difficiles, afin de leur venir en aide si nécessaire.

DOMINIQUE BERNERD

NODIMAT
GROUPE OUVRARD
NEW HOLLAND AGRICULTURE
www.nodimat.com
Recherche
TECHNICIEN Maintenance Matériels Agricoles h/f
Poste basé à Longeault (21)
Vos missions: Vous assurez la réparation des machines agricoles et réalisez les opérations de diagnostic, d'entretien et de réparation.
Vous préparez et mettez en service les matériels neufs, en effectuez les réglages en vue de leur utilisation optimale.
Vous mettez en état les matériels d'occasion, procédez à leur mise en conformité et à leur mise en service.
Profil recherché: issu d'une formation maintenance agricole, titulaire d'un bac pro maintenance des matériels agricoles ou BTS agroéquipement ou techniques et services en matériels agricoles avec expérience.
Merci d'adresser lettre de motivation et CV à :
NODIMAT- NV, Monsieur Pascal VAUTHIER, Route de Langres 52000 CHAUMONT ou recrutement@nodimat.com

Entreprise du paysage

L'Unep se projette dans les métiers de demain

L'union régionale Bourgogne-Franche-Comté des entreprises du paysage vient de tenir son assemblée générale le 23 mars en Côte d'Or. L'occasion d'un coup de projecteur sur un secteur en pleine mutation qui a fait du végétal son porte-étendard.

C'est un rendez-vous incontournable pour les entreprises du paysage que cette assemblée générale annuelle. L'occasion de rassembler toute la famille du paysage : entrepreneurs, partenaires, fournisseurs et directeurs d'établissements de formation.

Car les métiers du paysage et leurs interactions avec différents corps de métiers sont multiformes, au point que l'on risque de croire que l'on peut s'improviser entrepreneur du paysage en ouvrant boutique sans grandes formalités.

La nécessaire professionalisation des métiers

L'objectif de Franck Furtin, président de l'Union régionale qui vient d'être reconduit dans ses fonctions, c'est donc bien *«de professionnaliser ces métiers et d'améliorer l'image d'une profession difficile à cerner parfois par les clients potentiels»*.

La nouvelle identité, imagée par un nouveau logo, témoigne de cette volonté de rassembler et de communiquer plus largement à la fois en direction des particuliers, des entreprises, des collectivités locales -tous clients potentiels- mais aussi et surtout vers les entrepreneurs du paysage qui sont confrontés, comme toutes les professions oeuvrant dans le végétal, à des défis majeurs.

Défi environnemental d'abord, que les Entreprises du paysage ont anticipé (dès 2007) en développant des techniques, des outils et des formations permettant de relever le challenge du Zéro phyto de plus en plus présent.

Défi de la professionnalisation des métiers et de leur valorisation, ensuite, au travers de la communication, de l'information et de la formation initiale et permanente.

Pas si facile, quand il s'agit de représenter toute la diversité des entreprises et de mettre en avant les compétences et les savoirs-faire, la nouvelle identité servant de porte-étendard à cette dynamique interne. Pour l'Union des entreprises du paysage, cela passe aussi par la mise en place de règles professionnelles partagées et une attention soutenue à précipiter la disparition de ce qui est assimilé dans le secteur du paysage à *«du travail illégal»*.

On ne s'improvise pas paysagiste !

Il ne suffit pas de s'installer à la va-vite pour avoir la qualification d'entreprise du paysage. *«La réalité»* insiste Franck Furtin *«c'est qu'on ne s'improvise pas paysagiste»*. Pour preuve, l'important réseau école-entreprise entretenu avec différents partenaires institutionnels, comme la MSA, la Direecte, Vivea, les établissements d'enseignements agricoles, etc.

Anticiper, s'adapter, innover...

Un troisième défi concerne l'avenir, car c'est une profession en pleine mutation. *«Des métiers vont émerger qu'on ne connaît pas encore»* prévoit Franck Furtin, *«le progrès et les innovations technologiques vont bouleverser nos métiers et les jeunes entrepreneurs comme les jeunes salariés gèreront demain à l'aide de la robotique et de la domotique tout l'environnement paysager»*. Les entreprises du paysage estiment qu'elles sont *«en première ligne dans la prise de conscience des multiples rôles du végétal»*, car *«les infrastructures vertes représentent un enjeu majeur pour répondre notamment au défi du changement climatique»*. Et elles entendent bien assurer l'avenir de leurs différents métiers, en anticipant ces changements, en s'adaptant et en innovant.

ANNE-MARIE KLEIN



Franc Furtin, président de l'Union régionale Bourgogne-Franche-Comté des entreprises du paysage a été reconduit dans ses fonctions lors de la dernière assemblée générale qui s'est déroulée à Pont-de-Pagny et a rassemblé plus de 150 professionnels du paysage, partenaires, fournisseurs et directeurs d'établissements de formation.



Démonstration de matériels et de techniques d'élagage en marge de l'assemblée générale de l'Union régionale BFC des entreprises du paysage.



AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

ETS GATELLIER
58 Suilly-la-Tour 03 86 26 33 93

SARL LUCAS
89 Cruzy-le-Châtel 03 86 75 20 98
21 Leuglay - 89 Vassy Etaule
89 Nuits-sur-Armançon

SARL MORTIER
21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St Bonnet - 71 Étang/Arroux

SOMAC
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy - 10 St. André les Vergers

Méthanisation

Un premier bilan contrasté en BFC

Ce premier bilan régional Bourgogne-Franche-Comté n'a pas manié la langue de bois. L'Ademe et ses partenaires ont voulu communiquer largement sur ce qui marche, ce qui ne marche pas, les obstacles et les pistes d'amélioration en matière de méthanisation.



Retours d'expériences et témoignages au menu des deux tables rondes qui ont permis de mieux appréhender les différentes facettes d'un projet de méthanisation agricole et l'importance d'avoir dès le départ, un bon dimensionnement et une vision de l'avenir de l'activité.

Si l'Ademe a déjà consacré cinq journées au thème de la méthanisation, cette sixième journée balayait un plus vaste territoire, celui de la Bourgogne-Franche-Comté. L'occasion de dresser le bilan des installations qui tournent et d'envisager les perspectives de développement de la technique à l'échelle de la région.

Des projets essentiellement agricoles

Côté bilan, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il est très constrasté, l'Ademe n'entend pas «*nier les difficultés*» mais au contraire *«identifier, analyser, communiquer sur ce qui marche et ce qui ne marche pas»*. Ce point d'étape, illustré par deux tables rondes, l'une plutôt encourageante avec des témoignages positifs, l'autre montrant que la prudence s'impose dans le choix des matériels et des constructeurs. Certains process comme la méthanisation par voie sèche nécessitent encore de sérieux ajustements et un fort investissement en recherche et développement.

Les projets actuels de méthanisation, que ce soit en France ou en Région BFC, restent essentiellement agricoles. En dix ans, 35 installations de méthanisation sur les 40 construites en région sont surtout dans les secteurs de la production laitière ou en polyculture élevage, du fait notamment de la difficulté dans les exploitations spécialisées en élevage allaitant de trouver des co-substrats et d'alimenter en continu, en qualité et en quantité le méthaniseur. Autre difficulté récurrente, la viabilité économique des projets est conditionnée à la valorisation de la chaleur produite. L'essentiel des installations fonctionne sur le modèle de la co-génération, seules deux installations injectent le gaz produit dans le réseau.

La réussite des projets repose sur deux points essentiels, le bon choix technique des intervenants et du matériel, un montage de projet innovant lié souvent à une diversification de l'activité agricole, pour utiliser et rentabiliser au mieux la chaleur produite. Par exemple : la construction d'une serre, le séchage de plaquettes de bois ou de foin en grange, etc. Si le coût médian d'une installation se situe autour de 1 600 000 euros, on constate *«une grande disparité de coûts et de rentabilité entre les installations»*. Il est d'autant plus important «*de bien déterminer le périmètre réel de l'installation de méthanisation, les matières entrantes (substrats et co-substrats), le potentiel énergétique disponible, celui qu'il faut sécuriser par des contrats, la destination de l'énergie produite»*.

Des rèves brisés, pour la bonne cause

Ce sont autant de difficultés potentielles qui amènent à bien analyser les pré-projets. «*La pré-étude brise quelques rêves»* concède une intervante de la Chambre d'agriculture du Doubs-Territoire de Belfort, *«mais c'est indispensable pour éviter le risque de se retrouver dans une impasse»*. En matière de projet d'installation de méthanisation *«pas de copier-coller»* possible, l'accompagnement se fait au cas par cas. Attention au choix du constructeur, à la sécurisation des gisements d'intrants par contrats si nécessaire, au potentiel méthanogène des matières, à l'envergure du projet, *«car il faut bien évaluer en amont le volume de travail et la nature de l'astreinte»*. Certains «*oublis*» dans le montage financier peuvent coûter cher, comme le curage (de 15 000 à 25 000 euros), indispensable au bon fonctionnement dans le temps du digesteur.

La rentabilité d'une installation reste difficile à évaluer. Certains coûts peuvent avoir été sous-estimés comme la maintenance et les réparations. De là, des situations très contrastées. Mais, les producteurs dans leur majorité semblent plutôt satisfaits et envisagent pour certains une augmentation de leur capacité de production.

La méthanisation agricole, devraient plutôt s'orienter vers de petits projets en voie sèche discontinue, plus intéressants pour les zones d'élevage allaitant qui produisent plus de fumier que de lisier. Encore faut-il que la Recherche et Développement (R&D) avance rapidement, car les installations de ce type sont peu nombreuses, trois à ce jour en BFC. Ceux qui s'y sont engagés estiment avoir pas mal *«essuyé les plâtres»*. Le déploiement de cette technique repose sur les producteurs d'énergies eux-mêmes, certains étant totalement investis dans le développement de ce process comme le Gaec Schneider à Salives (21). MéthAnov, plateforme de recherche sur la méthanisation par voie sèche, installée sur le site d'Agronov à Bretenière en Côte d'Or, travaille maintenant au développement et à la sécurisation économique et technique du process par voie sèche discontinue.

Au final le bilan régional de la méthanisation en Bourgogne-Franche-Comté est contrasté, mais la majorité des installations finissent par trouver leur vitesse de croisière et les difficultés rencontrées font progresser l'ensemble des dispositifs.

Anne-Marie Klein

Tables rondes : les plus...

La SARL Méthalait a été créée par l'EARL Fercoq, exploitation laitière installée à Grignon près de Montbard (21). L'installation d'une unité en co-génération par turbine à gaz a représenté *«une belle opportunité pour le passage en bio»,* témoigne Christophe Fercoq. Autonome en matières méthanisable (fumiers, pailles mouillées, intercultures énergétiques, herbe), la SARL Méthalait a privilégié la sécurité en choisissant un système à deux micro-turbines, qui compense sa moindre productivité par un entretien limité et des charges qui le sont tout autant. Un contrat de service sécurise l'ensemble du dispositif. Le réseau de chaleur alimente dix maisons du voisinage.

Dans le Haut-Doubs, au Gaec de l'Aurore à Reugney, changement de décor. La méthanisation a été menée en parallèle avec l'installation d'une serre de 850m² et la formation au maraîchage de l'un des associés. *«la demande est là»*, le nouveau métier s'apprend et l'installation résiste pour le moment à l'épreuve du temps (six ans et demie de fonctionnement). Les problèmes rencontrés sont inhérents *«à une activité qui fonctionne en 24h/24h»* et *«à la complexité du facteur biologique»*.

Dans le Territoire de Belfort, la SCEA des Longchamps, portée par le Gaec FermeBellerive, est l'une des rares installations à injecter le biogaz directement dans le réseau GRDF. Le process est un peu plus complexe car le gaz doit être irréprochable, parfaitement épuré et la production est contrôlée en continu. Le conseil de David Peterschmidt : *«bien évaluer et budgétiser les coûts de maintenance»*.

Et les moins...

La SARL BMETHAPC portée par le Gaec laitier Blanchot, à Pierre-Fontaine les Varans (25), a joué de malchance. Le projet tenait la route, avec 4 600 tonnes d'effluents et une autonomie d'intrants totale. Un moteur de 50 kW électriques complétait le dispositif. Mais dès le démarrage, tout s'est compliqué, le moteur est tombé en panne, le prestataire n'a pas assumé ses responsabilités et la production a été stoppée pendant six mois. L'achat d'un nouveau moteur a généré des problèmes financiers et d'assurance. L'installation fonctionne à nouveau, mais la puissance a du être portée à 105 kW électriques pour que l'installation soit vraiment sécurisée et viable économiquement.

Il fallait tout le dynamisme et la détermination du Gaec Schneider à Salives (21) pour supporter le choc en retour des nombreuses difficultés qui sont venues contrarier un ambitieux projet de méthanisation par voie sèche discontinue. Tout avait été bien pensé et dimensionné : les intrants (effluents d'élevage, fumiers, menues pailles, etc), le moteur mixte fioul/huile de colza (les tourteaux étant consommés par les bovins à l'engraissement), le système en trois garages, l'utilisation de la chaleur pour sécher du bois bûche et des plaquettes... Tout, sauf la résistance des murs *«qui ont bougé»* et «*les problèmes d'étanchéité des portes»,* et le manque de recul et de références sur un process peu développé à ce jour, témoigne Victor Schneider. «*Tout a été remis à plat et nous avons mené la R&D en interne»*. Le nombre de garages a été porté à quatre, «*on a appris à mieux piloter la température que l'on a augmentée»*. Le Gaec a «*essuyé les plâtres*» mais il a su s'adapter en attendant que des solutions soient trouvées. Le développement du projet MéthAnov sur la voie sèche discontinue devrait enrichir les données actuelles et permettre d'optimiser la rentabilité de ce type d'installation.

Terres de Bourgogne
ARVALIS Institut du végétal
SPÉCIAL MALADIES & Blés Orges

Maladies des blés et orges

Savoir les reconnaître pour bien les maîtriser

L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les maladies présentes et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle, de la nature et de la gravité des attaques. ARVALIS-Institut du végétal vous propose de faire le point sur les principaux critères de reconnaissance des maladies des céréales à paille.

Avant de passer en revue les principales maladies pouvant affecter les blés et les orges en Bourgogne, il est important de relativiser leur fréquence d'apparition.

Concernant les blés, à partir des observations réalisées chaque année au cours des 29 dernières, le tableau 1 est un bon indicateur pour faire des priorités sur les maladies à considérer en priorité ou pas.

Force est de constater que la maladie la plus fréquente est bien la septoriose. Présente tous les ans, son intensité est variable selon la pluviométrie enregistrée au printemps. A raison d'une année sur trois, les attaques peuvent être graves comme en 2016, voire 2012 et 2013. En revanche, elle se fait plus discrète lorsque le printemps est sec. Du côté de sa nuisibilité, elle est bien moindre sur les plateaux argilo calcaires que dans les zones de plaines et vallées où elle peut atteindre, dans le pire des cas, 25 à 30 q/ha. Généralement absente de la région, la rouille jaune fait son apparition de manière significative depuis deux ans. L'année 2017 ne présente pas pour l'instant de risque de développement significatif de la septoriose compte tenu du froid et du sec enregistrés au cours de l'hiver. Néanmoins, non contrôlée, cette maladie est véritablement la plus nuisible, jusqu'à plus de 50% du rendement sur variété très sensible et sur tous les milieux pédoclimatiques.

Le piétin verse est plutôt discret depuis une bonne dizaine années. C'est à se demander si l'inoculum, inféodé à chaque parcelle est toujours là ? Par ailleurs, sa nuisibilité est modeste, autour de 4 à 6 q/ha par exemple dans les zones favorables à la maladie en Puisaye, dans le Gâtinais et le Val de Saône.

L'oïdium est quasi absent du paysage depuis le début des années 90, fruit des progrès de la sélection variétale.

La rouille brune est relativement rare et ne s'exprime que lorsque que l'hiver est doux et la fin du printemps assez humide. Mais, non contrôlée, sa nuisibilité peut atteindre 30 q/ha sur variété sensible et dans tous les milieux comme en 2007.

Enfin, la fusariose (roséum) des épis ne se développe que lorsque le climat autour de la floraison est humide comme ce fut le cas en 2007 et 2008 et encore plus en 2016. Plus que le dégât occasionné au rendement, environ 6 – 7 q/ha au maximum, c'est la potentielle production de mycotoxines DON qui peut poser problème à l'aval de la filière.

Du côté des orges, la maladie la plus fréquente est l'helminthosporiose teres. Son développement est conditionné par un contexte climatique proche de celui de la septoriose. Les dégâts enregistrés sont du même ordre que pour la septoriose avec aussi la différenciation entre les milieux pédoclimatiques. Absente depuis quelques années, la rhynchosporiose refait son apparition depuis le développement des variétés d'orges d'hiver ETINCEL et ISOCEL, sensibles à cette maladie. Dans le pire des cas la nuisibilité de cette maladie s'établit autour de 15 q/ha. Les autres maladies telles que l'oïdium et la ramulariose sont plus rares. Enfin, depuis quelques années, on observe le développement de fusariose sur les épis d'orges d'hiver comme de printemps dont les effets sont encore méconnus.



POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez gratuitement les fiches accidents d'ARVALIS - Institut du végétal sur www.arvalis-infos.fr
Les Fiches Accidents vous décrivent les différents problèmes auxquels peuvent être confrontées les grandes cultures ainsi que les solutions préventives et curatives à adopter. La sélection se fait par culture et par type d'accident : d'ordre physico-chimique, climatique, ou agronomique, ou lié aux ravageurs, maladies, virus, et mauvaise utilisation de produits phytosanitaires.

Tableau 1 : Niveau annuel d'intensité des principales maladies du blé en Bourgogne Franche-Comté — Selon ARVALIS Dijon

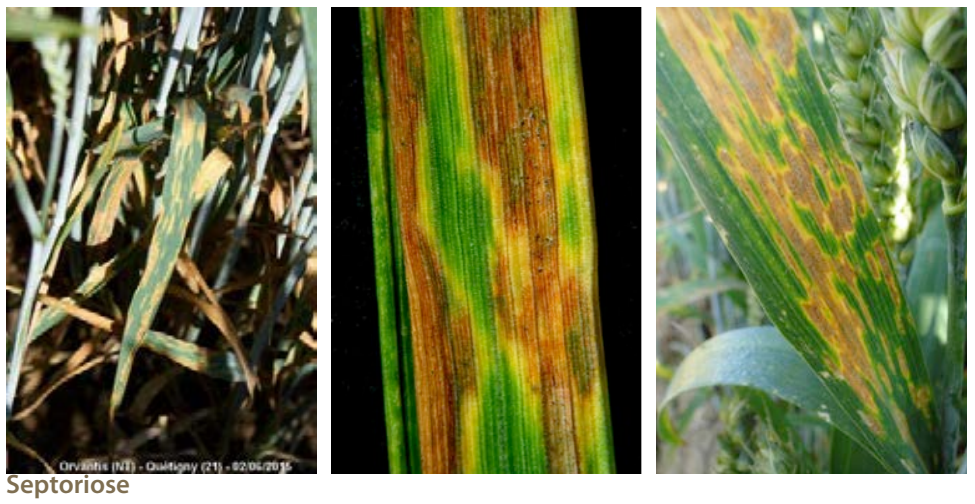
Années / Maladies	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
PIÉTIN VERSE	++ ++	+	+	+	+	++	++	++ ++	+	+	+	++ +	++ +	++ ++	++	+	+	+	+	++	++	+	+	+	+	+	+	+	+
SEPTORIOSE	++ ++	++	++ +	++	+	++ +	++	++ +	++	++	+	++	++	++ +	+	+	++	++ +	++	++	++ +	++	++	+	++ +	++ +	+	+	++ ++
OÏDIUM	+	++ +	++	++ +	+	+	+	+	+	+	++	+	+	+	+	+	++	++	++	+	+	+	+	++	+	+	+	+	+
ROUILLE JAUNE																										+	++ +	++	++
ROUILLE BRUNE	+	++ +	++ +	++	++	++	++	+	+	+	++	++	+	++ +	++	+	+	+	+	++ ++	+	+	+	+	++	+	+	++	+
FUSARIOSE DES EPIS	+	+	+	++ +	++	++	+	+	+	++ +	+	++	+	+	+	++	+	+	+	++ +	++ ++	+	+	+	+	+	+	+	++ ++

INTENSITE : ++ ++ Très forte | ++ + Forte | ++ Moyenne | + Faible

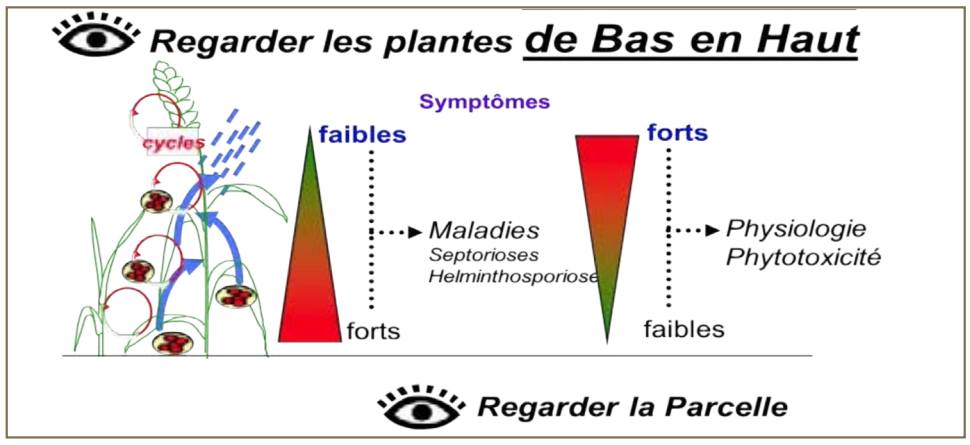
FOCUS LES PRINCIPALES MALADIES DU BLÉ

SEPTORIOSE

C'est une maladie du feuillage des blés dont les attaques se font de manière homogène à l'échelle de la parcelle. Lorsque le printemps est pluvieux, elle peut se développer significativement à partir du stade 2 nœuds. Néanmoins, en général en Bourgogne, le risque est attendu autour des stades dernière feuille pointante à étalée. La progression de la maladie se fait de la base vers le haut de la plante par les pluies. Les éclaboussures entraînent les spores vers les organes supérieurs de la céréale. Sur feuille la maladie se développe sous forme de taches brunes, ovales, éparses, souvent bordées d'un halo jaune, puis se rejoignant pour former de grandes plages irrégulières allongées dans le sens des nervures. Elles sont visibles sur les deux faces de la feuille. Au milieu de ces tâches, le champignon forme des points noirs bien visibles caractéristiques de cette maladie que l'on nomme des pycnides.
Les matières actives fongicides efficaces sur la septoriose sont les triazoles (Epoxyconazole, Prothioconazole, Metconazole, …), SDHI associés à triazoles, Chlorothalonil associé à triazole. Les strobilurines ne sont plus efficaces sur cette maladie. La recommandation forte reste d'associer et d'alterner ces matières actives afin de limiter le développement de souches résistantes.
Ne pas confondre la septoriose avec d'autres symptômes observés sur le feuillage. Des taches physiologiques ou liés à une phytotoxicité peuvent être observées au cours de la montaison. Pour différencier les symptômes, il est nécessaire d'observer les plantes dans leur ensemble. Si les symptômes sont plus marqués sur le haut du feuillage, les causes sont liées le plus souvent à une phytotoxicité ou à des symptômes physio – climatiques : applications phytosanitaires en présence d'écarts de température importants, symptômes climatologiques variétal associés à des variations brutales de températures et d'hygrométrie …

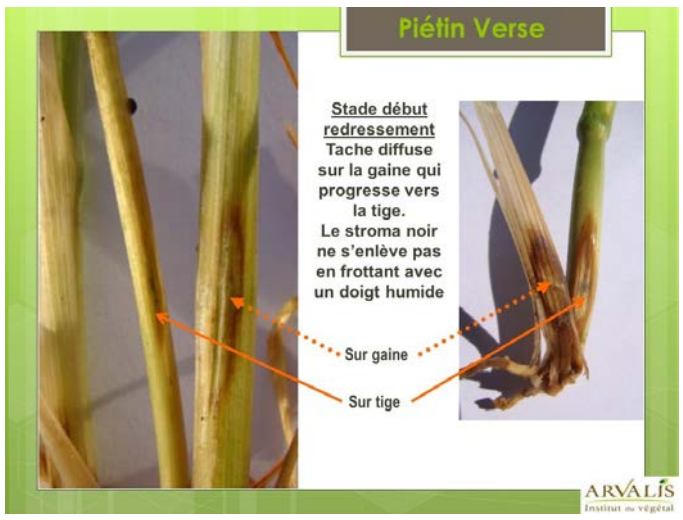

Septoriose


Symptômes physiologiques



PIÉTIN VERSE

Le risque piétin-verse est largement déterminé par les conditions agronomiques de la parcelle dans la mesure où ce pathogène est inféodé à la parcelle. Son estimation peut être utilement complétée par la prise en compte du climat de la levée jusqu'à début montaison (modèles) et par des observations à la parcelle.
Dans les situations à risque, les premiers symptômes peuvent être visibles à partir du stade épi 1 cm – 1 nœud. Ne pas confondre avec le rhizoctone et la fusariose du pied.
Les traitements fongicides contre cette maladie ont des efficacités modestes.
Aujourd'hui, la Métrafénone, voire le Cyprodinil sont considérés comme des anti piétin verse.



ROUILLE BRUNE

La maladie apparaît généralement tardivement sur les feuilles supérieures entre le stade dernière feuille pointante et l'épiaison. Les pustules allant du brun au brun orangé sont dispersées sur la feuille, essentiellement sur la face supérieure. Les quelques pustules du début d'attaque peuvent générer des centaines de pustules, si le climat est chaud et humide.
Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille brune sont les triazoles (Tébuconazole, …) et les strobilurines.

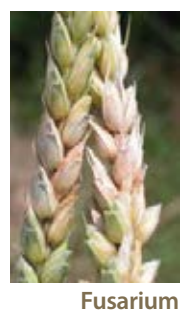


ROUILLE JAUNE

La rouille jaune apparaît en début de montaison, généralement de 1 noeud à dernière feuille, plus rarement au stade tallage à épi 1 cm sauf au cours des deux dernières années.
Au niveau de la parcelle, des foyers de petite surface (1 m^2) apparaissent, jaunes de loin, nettement délimités (la contamination se fait essentiellement à l'intérieur du champ et peu depuis l'extérieur). Si le climat est favorable, ces foyers peuvent ensuite infester toute la parcelle. Les premières pustules jaunes sont localisées sur les feuilles du bas de quelques plantes dans la parcelle, alignées entre les nervures.
Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille jaune sont les triazoles (Epoxyconazole, Tébuconazole, …) et les strobilurines.
Rouille jaune ultra précoce


Rouille jaune ultra précoce

FUSARIOSE DES ÉPIS


Fusarium graminearum ou roséum

Lorsqu'on voit les symptômes, il est déjà trop tard pour intervenir. Ils sont homogènes sur la parcelle.
En tendance, les complexes de fusarioses présentent les symptômes suivants :
- Epillets échaudés roses-orangés par groupe pouvant aller jusqu'à échaudage complet de l'épi = F. graminearum ou roseum, F. culmorum, M. nivale et M. majus. Ce sont ces Fusarium qu'on rencontre le plus fréquemment en Bourgogne. Ils sont responsables de la production de mycotoxines DON.
- Auréole noire sur une glume de couleur marron plus ou moins clair à noir = F. poae, F. tricinctum, F. langsethiae, F. sporotrichioides, F. avenaceum, M. majus et M. nivale.
Outre le risque agronomique (précédent, travail du sol, variété), le risque climatique est la principale cause d'apparition de la maladie.
Les fusarioses sont favorisées par une forte humidité ou une période pluvieuse persistante pendant plusieurs jours entre la période épiaison-début floraison. Un court épisode pluvieux à la floraison, précédé d'une période sèche n'est pas suffisant pour l'installation de la maladie.
Les matières actives fongicides efficaces sur la F.graminearum ou roseum sont les triazoles (Tébuconazole, Prothioconazole) ainsi que le Méthyltiophanate associé aux triazoles.

FOCUS LES PRINCIPALES MALADIES DES ORGES

HELMINTHOSPORIOSE TERES

Les symptômes s'observent durant la montaison jusqu'à la maturité selon une répartition homogène dans la parcelle. Comme la septoriose, l'helminthosporiose progresse du bas vers le haut de la plante sous l'effet de pluies dites « éclaboussantes ». Ce sont des colorations brun foncé visibles sur les deux faces des feuilles. Elles engendrent des symptômes de type « réseau » ou de type « petites tâches ovales ».
Les matières actives efficaces sur l'helminthosporiose sont les triazoles (Prothioconazole), les SDHI associés à des triazoles et les strobilurines associées aux précédentes.


Helminthosporiose teres

RHYNCHOSPORIOSE

Cette maladie affecte généralement les orges tôt en saison dès le stade épi 1 cm à 1 nœud. Elle se développe particulièrement quand le climat est frais humide, en particulier avec la présence d'eau libre. Les jeunes tâches de rhynchosporiose débutent par une modification de la couleur verte de la feuille. Des plages de feuilles palissent et deviennent vert – gris. Progressivement le centre des tâches s'éclaircit pour devenir pratiquement blanc. La base du limbe, au niveau de l'oreillette et de la ligule de la feuille, peut être attaquée.
Les matières actives efficaces sur la rhynchosporiose sont les triazoles et le Cyprodinil.


Rhynchosporiose

Première étape de la lutte contre les maladies

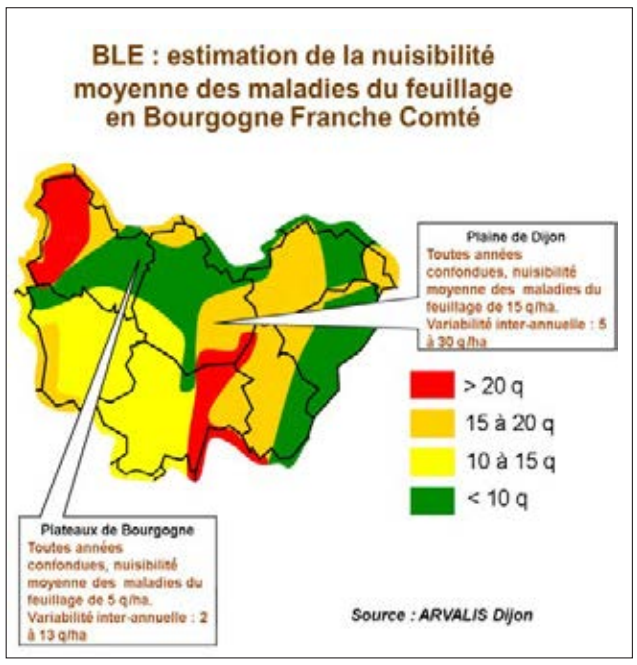
Estimer leur nuisibilité pour situer un besoin de protection

La nuisibilité se mesure communément grâce à l'écart «traité – non traité». Que soit pour les blés ou les orges, la nuisibilité varie en fonction des années et des conditions agronomiques. En bourgogne, la maladie la plus fréquente sur blé est la septoriose. C'est l'helminthosporiose teres sur les orges d'hiver et plutôt l'oïdium et la rhynchosporiose précoces sur les orges de printemps.

Du côté des blés, cette nuisibilité, caractéristique d'un contexte pédoclimatique, peut varier de quelques quintaux à une trentaine de q/ha, par exemple pour le blé (voir carte ci-joint). Les Plateaux argilo-calcaires, avec des potentiels de rendement moindres, sont les moins touchés. En revanche, dans des végétations plus denses de plaines et vallées, d'autant plus en zones hydromorphes de Puisaye et du Val de Saône, les dégâts peuvent être importants.
Les nuisibilités moyennes des maladies sont également du même ordre de grandeur pour les orges d'hiver bien que depuis 3 ans le développement de variétés plus tolérantes à l'helminthosporiose teres, limite sensiblement les dégâts.

Enfin, sauf exception, les orges de printemps subissent moins les effets des maladies, soit une nuisibilité autour de 5 à 10 q/ha.

Connaître la pression parasitaire moyenne de son secteur permet de situer son besoin global de protection et par conséquent sa dépense potentielle de fongicides. Par ailleurs, il faut toujours avoir en tête que l'impact des techniques culturales (choix variétal, type de fongicide par exemple) sur le rendement est plus faible sur les milieux à moindre potentiel que dans les zones les plus favorables.



Les tableaux 1 et 2 permettent d'évaluer l'impact de chaque décision technique sur la pression des principales maladies des blés et des orges d'hiver. Chaque maladie ayant son propre développement, les réponses prophylactiques les plus adaptées ne sont pas les mêmes selon les pathogènes.

Tableau 1 Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des blés

Principales maladies des blés	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faibl
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	++	=
Piétin verse	+++	+	+++	*	++	+	+
Oïdium	=	=	++	+	-	+	++
Septoriose	=	+	++	=	++	+	+
Rouille jaune	*	=	+++	+	*	+	++
Rouille brune	*	=	+++	+	=	=	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	++	*	=	+	+

Activer, si possible, des leviers agronomiques en amont

Pour lutter efficacement contre les maladies des céréales d'hiver, des mesures agronomiques peuvent intervenir en amont de la lutte chimique afin de limiter la pression des bioagresseurs. Ces pratiques précèdent généralement de l'apparition des maladies. Elles sont présentées ci-dessous par ordre décroissant d'efficacité.

Gestion du risque maladies des orges avec les leviers agronomiques

Incidence des techniques culturales	Résistance variétale	Le choix variétal est le premier levier d'action sur la pression parasitaire. En effet, les variétés n'ont pas toutes la même résistance face aux pathogènes. Certaines bénéficient d'un bon indice de résistance qui, dans certains cas, suffit pour faire alléger la protection fongicide.
	Rotation	Pour la plupart des maladies, une rotation de plus de deux ans sans plante hôte limite le développement des champignons. . Les résidus du précédent sont généralement sources d'inoculum pour l'année à suivre. Diversifier les cultures permet donc de créer une rupture dans le cycle du pathogène provoquant la perte de viabilité du champignon.
	Date de semis	Plus un semis est précoce, plus la culture est exposée tôt, aux différents cycles de multiplication des pathogènes. Décaler la date de semis permet d'éviter que les périodes à risques climatiques ne coïncident avec celles où la plante est sensible.
	Fertilisation azotée	Une forte dose d'azote susciterait une végétation dense et luxuriante entraînant une augmentation des conditions d'humidité à l'intérieur de la culture, favorable à la sporulation du pathogène, à la dispersion des spores et à l'infestation elle-même.
	Densité de semis	Plus un semis sera dense, plus les conditions du milieu seront favorables aux maladies : facilité de propagation de certains pathogènes et maintien d'une hygrométrie favorisant la sporulation. A l'inverse, les très faibles densités peuvent limiter la pression des maladies, mais aussi affecter le rendement.
	Travail du sol enfouissement / broyage des résidus	Les résidus de culture peuvent être contaminés par les pathogènes et leur maintien sur le sol facilite la conservation de l'inoculum en hiver. Le travail du sol après récolte limite donc le développement de certaines maladies comme la fusariose.
	Mélange variétaux	Un mélange de variétés avec des sensibilités différentes tend à freiner la propagation des maladies ayant une dispersion aérienne telles que oïdium et rouilles.
	Profondeur de semis	Un semis trop profond prolonge l'exposition de la culture à l'agent pathogène et demande plus d'énergie à la plante pour atteindre la surface du sol, ce qui affaiblit la plante et la rend plus vulnérable aux maladies.

Tableau 2 Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des orges d'hiver

Principales maladies des orges d'hiver	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faible
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	+	+
Piétin verse	+++	+	*	*	++	+	+
Oïdium	=	=	+++	+	++	+	+
Rhynchosporiose	++	=	+++	*	++	=	+
Helminthosporiose	++	=	+++	*	++	=	+
Rouille naine	*	=	+++	+	++	+	++
Ramulariose	=	*	+	*	=	*	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	*	*	+	*	+

Légende :

+++ Techniques culturales entraînant une forte baisse de la pression parasitaire
++ Techniques culturales ayant un effet moyen sur la baisse de la pression parasitaire
+ Techniques culturales ayant un faible effet sur la baisse de la pression parasitaire
= Techniques culturales n'ayant pas d'effet sur la pression parasitaire
- Techniques culturales entraînant une augmentation de la pression parasitaire

LE CHOIX VARIÉTAL LE PRINCIPAL LEVIER POUR MODÉRER LA NUISIBILITÉ DES MALADIES

Pour les céréales à paille,la résistance variétale n'existe pas ou peu. On parle plutôt de tolérance qui recouvre la capacité de la variété à limiter le développement de la maladie et à supporter la présence du pathogène en limitant plus ou moins l'impact sur le rendement. Sur blé pour la septoriose comme sur orges pour l'helminthosporiose teres, la tolérance ne permet pas de rester indemne. Par contre, on est plus proche de la résistance concernant le piétin verse et les rouilles.

Une fois la nuisibilité moyenne du pédoclimat définie, il faut l'ajuster en fonction de la variété, notamment par rapport à sa sensibilité globale aux maladies. La nuisibilité attendue sera alors majorée de 5 à 10% sur une variété très sensible et minorée d'autant sur une variété peu sensible. Ces valeurs ne sont, bien entendus, que des tendances, dépendantes de la pression de l'année.

A partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés de blé de la zone Nord, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (graphique 1). Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à la septoriose. Cette maladie est la plus fréquente dans la région. (graphique 1)

Graphique1

Echelle de résistance globale aux maladies zone Nord 2016 (T-NT)

Références	q/ha			*Nouveautés et variétés récentes*
	9	APANAGE FRUCTIDOR	LG ABSALON	
		OVALIE CS	RGT CELESTO	RGT CESARIO
	14	GRANAMAX LG ABRAHAM	PIBRAC RGT VELASKO	
	16	BIENFAIT COLLECTOR	KWS DAKOTANA DISTINXION	OSMOSE CS SALVADOR
CELLULE (AREZZO)		LAVOISIER	RGT MONDIO	SYLLON
(SOLEHIO)	18	ADVISOR	HYBIZA	(MATHEO)
(ASCOTT)		DESCARTES	HYKING	LG ALTAMONT
(BAROK)	20	ATTRAKTION	AIGLE	CALUMET
ARMADA		AUCKLAND	TRIOMPH	
(DIAMENTO) BOREGAR	22	COMPLICE	NEMO	
(PAKITO)		MILOR		
	24	(BODECOR)		
RUBISKO		CREEK		
SY MOISSON APACHE	26	COMILFO	HYBELLO	MOBILE
TERROIR		(COSTELLO)	GOTIK	HYDROCK
LYRIK	28	HYCLICK	POPEYE	RGT TEXACO
OREGRAIN		SILVERIO		
(LEAR)	30			
	32			
		REFLECTION	(SHERLOCK)	
(GRAPELI) BERGAMO	35	PAPILLON		
(TRAPEZ)		MAXENCE		
HYFI	39			
		(HYWIN)		

() : moins de 10 essais

Source : 32 essais 2016 Nord France, dominés par la septoriose et la rouille jaune

BLE — Comportement des principales variétés de blé aux maladies	Piétin verse	Oïdium	Rouille jaune	Septoriose	Rouille brune	Fusariose (DON)	Fusarioses (symptômes 2016)
ADVISOR	+	+	++	+/-	+	+/-	-
APACHE	-	--	+	--	-	++	++
AREZZO	--	+/-	+	+/-	--	+/-	(+)
ARMADA	+/-	+/-	+	+/-	+/-	-	+/-
ASCOTT	+/-	-	+/-	+/-	-	+/-	+/-
ATOUPIC (hyb)	+/-		+	--	-	+	(+/-)
AUCKLAND	+/-	+	-	+/-	+/-	+	+/-
BOREGAR	++		-	++	--	+/-	++
CALABRO	-	+	++	+/-	-	+/-	
CALUMET	+/-	--	++	+/-	-	+/-	-
CELLULE	+/-	+/-	+/-	++	-	+/-	-
COMILFO	+/-	+/-	--	--	+		+/-
DESCARTES	+	--	++	+/-	-	+	+
DIAMENTO	+/-	+	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
DIDEROT	+/-	++	+/-	++		-	(+)
FRUCTIDOR	+/-	+	+	++	+	+	-
GONCOURT	-					-	(+)
GRANAMAX	-	--	+	+	-	+/-	+
HYBIZA (hyb)	+	+	+/-	+/-	--	+	+/-
HYFI (hyb)	+	-	--	++	++	+	++
HYWIN (hyb)	+/-	++	--	-		+	+
LG ABSALON	+	(+)	+	++	+		+/-
NEMO	-	--	++	+/-	-	+/-	+/-
OREGRAIN	-	--	--	-	-	++	+
PAKITO	+/-	--	+	--	-	+	+/-
RGT VELASKO	+	-	+	-	+/-		-
RGT VENEZIO	+/-	--	++	+/-	+	+/-	+/-
RUBISKO	-	+/-	+	+/-	++	+	+
SOLEHIO	-	-	+	+/-	-	+	+/-
SY MOISSON	+/-	+	+	--	+/-	+	+/-
SYLLON	+	++	+/-	++	-	+/-	+/-



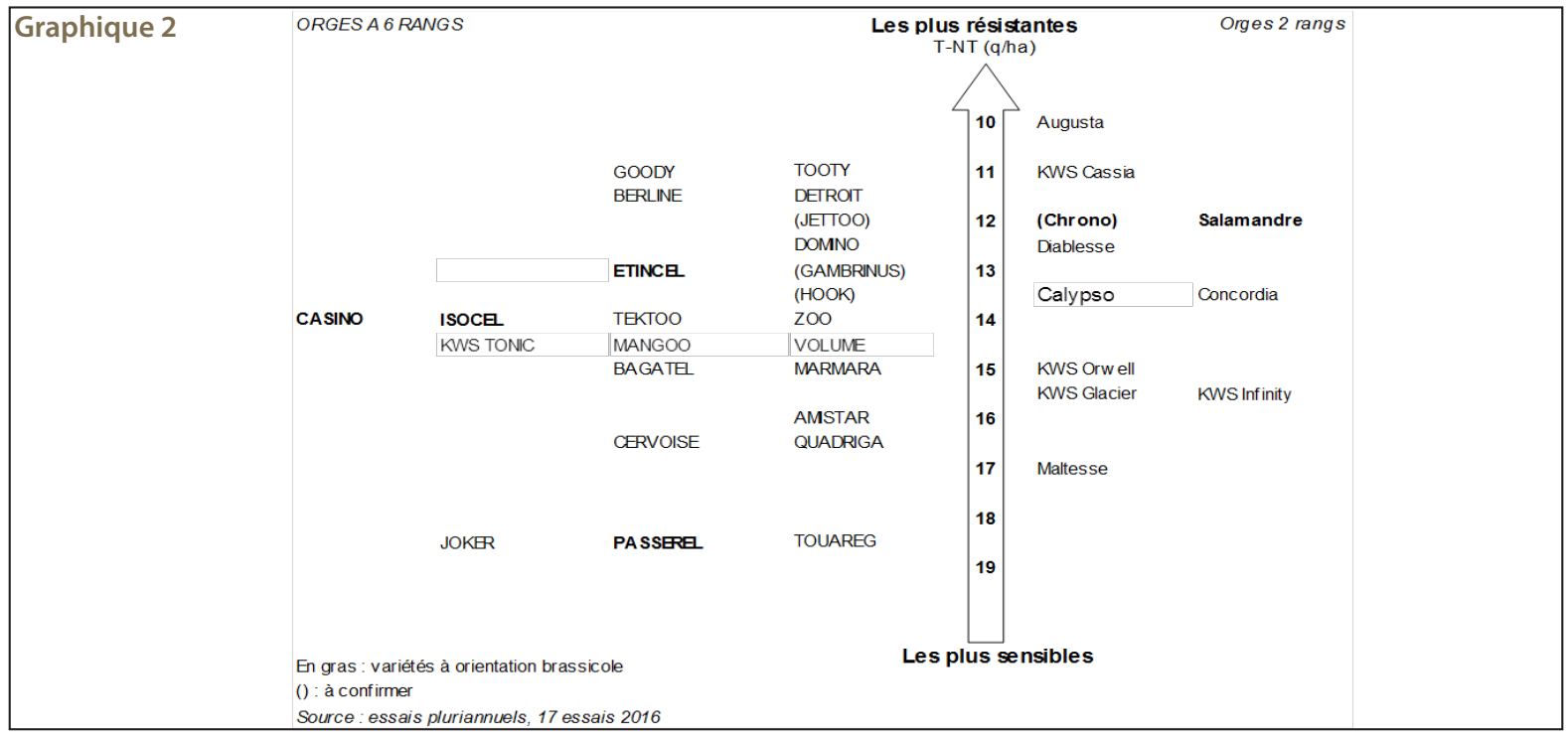
Essai Arvalis - 09/06/2015 - Rouvres-en-Plaine (21)

Parmi les variétés fréquemment rencontrées en Bourgogne, le dégât dû aux maladies peut varier du simple au double. Récemment inscrite, LG Absalon se distingue par sa très bonne tolérance aux maladies aux maladies du feuillage. A l'inverse, Oregrain est particulièrement sensible à la septoriose.
Ce tableau met en exergue les variétés qui présentent des risques spécifiques qui demandent une protection adaptée. Par exemple, Arezzo est très sensible au piétin verse alors que Boregar est résistante. Du côté de la rouille jaune Hyfi, Hywin ainsi qu'Oregrain et Goncourt sont très sensibles. La rouille brune peut violement affecter Boregar Pakito et Oregrain alors Fructidor et Rubisko sont généralement indemnes. Enfin, vis-à-vis de la fusariose des épis, significativement présente en 2016, on observe qu'Apache, Hyfi, Boregar, Descartes et Oregrain possèdent une bonne résistance aux symptômes sur épis.
De la même manière pour les orges d'hiver, partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (graphique 2). Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à l'helminthosporiose teres. Cette maladie est la plus fréquente dans la région. (graphique 2)

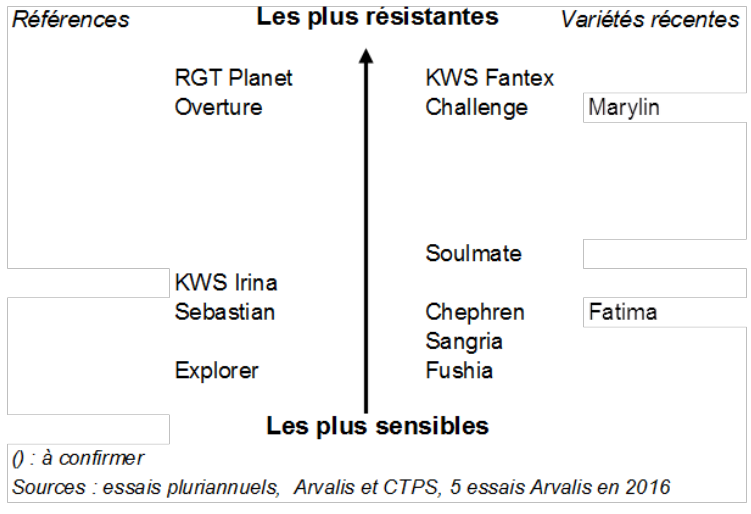
Les orges d'hiver à 2 rangs sont sensiblement moins sensibles aux maladies que les orges 6 rangs. Parmi ces dernières, ESTEREL, PASSEREL, TOUAREG, ABONDANCE et AMISTAR accusent les plus forts dégâts. A l'inverse, ETINCEL et ISOCEL qui se développent fortement sur la zone brassicole sont plus tolérantes aux maladies. Néanmoins, ces 2 variétés montrent une certaine sensibilité à la rhynchosporiose. Les hybrides TOOTY et TEKTOO sont peu sensibles aux maladies.

Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles. Sur cette espèce, c'est l'arrivée précoce de rhynchosporiose et d'oïdium qu'il faut particulièrement observer. Des différences variétales existent (graphique 3 et 4). Les semis d'orges de printemps à l'automne sont à surveiller notamment vis-à-vis du risque rhynchosporiose pour des variétés sensibles (graphique 3).

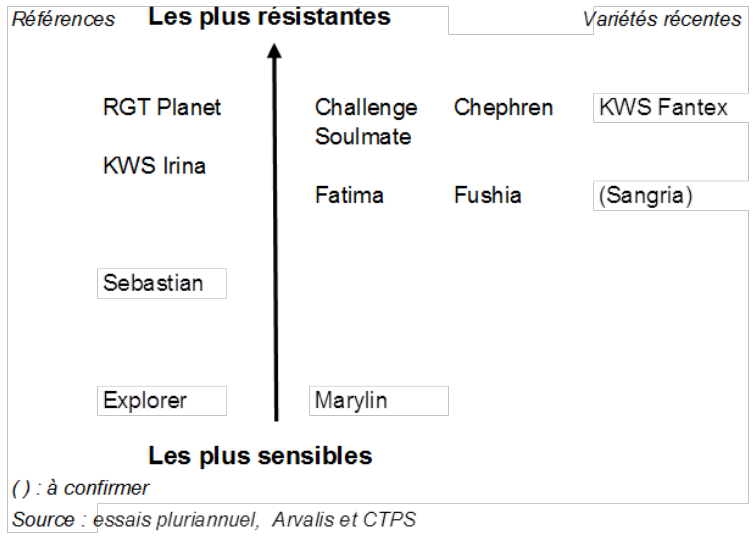
Graphique 2



Graphique3
Comportement vis-à-vis de la rhynchosporiose



Comportement vis-à-vis de l'oïdium



BLÉ TENDRE QUELS CHOIX POUR ÉTABLIR SON PROGRAMME DE PROTECTION ?

Étape 1 DÉFINIR SON ENVELOPPE DE DEPENSE OPTIMALE

Il est possible pour une nuisibilité et un prix de vente données d'établir un investissement fongicide qui assurera la meilleure marge sur la base d'une synthèse de nombreux essais.
Pour une nuisibilité des maladies foliaires attendue entre 10 et 15 q/ha, la dépense fongicide idéale s'échelonne de 40 à 60 €/ha selon le prix du blé retenu. Pour 15 €/q, la dépense idéale serait en moyenne de 50€/ha, enveloppe de dépense à ajuster en fonction de la pression de maladie observée en cours de saison. Les repères présentés dans le tableau ci-dessous valent pour les pertes occasionnées par les maladies foliaires, c'est-à-dire septoriose et rouille brune. Si d'autres maladies plus secondaires ou occasionnelles, comme le piétin verse, la rouille jaune (précoce), l'oïdium ou la fusariose venaient s'y ajouter, la dépense devra intégrer ces risques et évoluer en conséquence.



Dépense fongicide optimale théorique sur blé[3] en fonction de la pression parasitaire attendue en septoriose et rouille brune et sous 10 hypothèses du prix du quintal (90 essais 2010 à 2016).

Nuisibilité attendue q/ha Prix blé €/q[1]	5 q/ha	10 q/ha	15 q/ha	20 q/ha	25 q/ha
11 €/q	18	32	46	61	75
12 €/q	20	35	49	64	79
13 €/q	22	37	53	68	83
14 €/q	24	40	56	71	87
15 €/q	**26**	**42**	**58**	**75**	91
16 €/q	28	44	61	78	95
17 €/q	30	47	64	81	98

Étape 2 CHOISIR SA STRATEGIE DE PROTECTION

Stratégie en 2 traitements	
1er traitement (3 nœuds - dernière feuille étalée)	En fonction du stade de déclenchement, traiter avec un produit à base de triazole associé à du chlorothalonil ou du prochloraze (déclenchement précoce) ou une association SDHI + triazole (déclenchement tardif). Adapter la dose en fonction de la sensibilité variétale et du contexte de l'année. Risque rouille brune : ajouter une strobilurine ou choisir un produit 3 voies (triazole+SDHI+strobilurine).
2ème traitement (Épiaison - floraison)	Pas de risque fusariose Relayer avec une triazole efficace sur septoriose ou une association SDHI + triazole (à adapter en fonction du T1 pour ne pas faire plus d'un SDHI par campagne). Risque fusariose moyen à élevé Traiter à début floraison avec un produit efficace sur fusarioses et septoriose.
Stratégie en 3 traitements	
1er traitement (2-3 nœuds)	Septoriose Choisir un produit à base de triazole associé à du chlorothalonil ou du prochloraze. Déclencher le T1 en adaptant la dose à la sensibilité et au contexte de l'année. Piétin verse En cas de risque, on préfèrera recourir aux variétés résistantes.
2ème traitement (Dernière feuille étalée)	Utiliser une association SDHI + triazole. Adapter la dose en fonction de la sensibilité variétale et du contexte de l'année. Risque rouille brune : ajouter une strobilurine ou choisir un produit 3 voies (triazole+SDHI+strobilurine).
3ème traitement (Floraison)	Pas de risque fusariose Relayer avec une triazole efficace sur septoriose. Risque fusariose moyen à élevé Traiter à début floraison avec un produit efficace sur fusarioses et septoriose.
Rouille Jaune	
Traitement spécifique	En présence de foyers actifs au stade Epi 1 cm ou à l'arrivée des premières pustules au stade 1 nœud, une intervention spécifique est nécessaire, de l'ordre de 15€ à 20€ avec une triazole efficace comme l'époxyconazole.

Étape 3 ÉTABLIR SON PROGRAMME FONGICIDE

Programmes fongicides conseillés par ARVALIS - Institut du végétal sur blé tendre

CIBLE SEPTORIOSE

Investissement optimal calculé pour un prix du blé à 150€/t

Faible nuisibilité <10 q/ha
Investissement maladies foliaires 30-40 €/ha
Prix du Blé tendre 150 €/t

Les programmes présentés ci-dessous prennent en compte l'alternance des matières actives.

2 NŒUDS	DERNIERE FEUILLE POINTANTE	DERNIERE FEUILLE ETALEE	EPIAISON	DEBUT FLORAISON

Stratégie n°1 : Variétés peu sensibles aux maladies, situation de sécheresse, déclenchement tardif des modèles de septoriose, pas de risque de fusariose

	€/ha
LIBRAX 0.7	37
AVIATOR XPRO 0.55	37
AVIATOR XPRO 0.5 + BRAVO 0.5	40
ELATUS PLUS 0.48 + METCOSTAR 60 0.72*	43
ELATUS ERA(1) 0.5*	37
KARDIX(2) 0.7	39

*solutions efficaces également sur rouille brune et rouille jaune

En cas d'arrivée précoce de rouilles sur variété sensible, intervenir entre 2N et DFP avec une triazole ou double triazole en veillant à l'alternance des matières actives.

Tenir compte du contexte annuel de développement des maladies et savoir ajuster à la hausse ou à la baisse ces stratégies bâties en morte saison

(1) ELATUS ERA ou VELOGY ERA (75g/l benzovindiflupyr + 150g/l prothioconazole) dose maximale d'emploi : 1 l/ha
(2) KARDIX ou KEYNOTE ou MACFARE ou VELDIG ou YONEERO (65 g/l bixafen + 65 g/l fluopyram + 130 g/l prothioconazole) dose maximale d'emploi : 1,5 l/ha

Faible nuisibilité 10-15 q/ha
Investissement maladies foliaires 40-55 €/ha
Prix du Blé tendre 150 €/t

Les programmes présentés ci-dessous prennent en compte l'alternance des matières actives.

2 NŒUDS	DERNIERE FEUILLE POINTANTE	DERNIERE FEUILLE ETALEE	EPIAISON	DEBUT FLORAISON

Stratégie n°2 : Déclenchement précoce des modèles septoriose et variétés peu sensibles, pas de risque fusariose

	€/ha		€/ha
CHEROKEE 1	23	LIBRAX 0.5	27
DJEMBE 0.6 + CLORIL 0.6	24	AVIATOR XPRO 0.45	30
AVOCA PREMIUM 1.3 + ULYSSES 0.3	26	ELATUS ERA(1) 0.45*	34
		KARDIX(2) 0.5	28
BROADWAY 1.3	26	LIBRAX 0.5	27
		AVIATOR XPRO 0.45	30
		ELATUS ERA(1) 0.45*	34
		KARDIX(2) 0.5	28
JUVENTUS 0.7 + BRAVO 0.7	25	AVIATOR XPRO 0.45	30
		ELATUS ERA(1) 0.45*	34
		KARDIX(2) 0.5	28

*solutions efficaces également sur rouille brune et rouille jaune

Tenir compte du contexte annuel de développement des maladies et savoir ajuster à la hausse ou à la baisse ces stratégies bâties en morte saison

(1) ELATUS ERA ou VELOGY ERA (75g/l benzovindiflupyr + 150g/l prothioconazole) dose maximale d'emploi : 1 l/ha
(2) KARDIX ou KEYNOTE ou MACFARE ou VELDIG ou YONEERO (65 g/l bixafen + 65 g/l fluopyram + 130 g/l prothioconazole) dose maximale d'emploi : 1,5 l/ha

Nuisibilité moyenne >15 q/ha
Investissement maladies foliaires 55-70 €/ha
Prix du Blé tendre 150€/t

Les programmes présentés ci-dessous prennent en compte l'alternance des matières actives.

2 NŒUDS	DERNIERE FEUILLE POINTANTE	DERNIERE FEUILLE ETALEE	EPIAISON	DEBUT FLORAISON

Stratégie n°3 : Déclenchement précoce des modèles, variétés sensibles à la septoriose, pluviométrie régulière en mai, pas de risque particulier de fusariose

	€/ha		€/ha
CHEROKEE 1	23	AVIATOR XPRO 0.7	44
DJEMBE 0.6 + CLORIL 0.6	27	LIBRAX 0.8	42
AVOCA PREMIUM 1.3 + ULYSSES 0.3	26	ELATUS PLUS 0.5 + METCOSTAR 60 0.75*	44
		ELATUS ERA(1) 0.6*	45
		KARDIX(2) 0.75	42
		LIBRAX 0.6 + COMET 0.2*	40
BROADWAY 1.3	26	AVIATOR XPRO 0.7	44
		LIBRAX 0.8	42
		ELATUS PLUS 0.5 + METCOSTAR 60 0.75*	44
		ELATUS ERA(1) 0.6*	45
		KARDIX(2) 0.75	42
		LIBRAX 0.6 + COMET 0.2*	40
JUVENTUS 0.7 + BRAVO 0.7	25	AVIATOR XPRO 0.7	44
		ELATUS ERA(1) 0.6*	45
		KARDIX(2) 0.75	42

*solutions efficaces également sur rouille brune et rouille jaune

Tenir compte du contexte annuel de développement des maladies et savoir ajuster à la hausse ou à la baisse ces stratégies bâties en morte saison

(1) ELATUS ERA ou VELOGY ERA (75g/l benzovindiflupyr + 150g/l prothioconazole) dose maximale d'emploi : 1 l/ha
(2) KARDIX ou KEYNOTE ou MACFARE ou VELDIG ou YONEERO (65 g/l bixafen + 65 g/l fluopyram + 130 g/l prothioconazole) dose maximale d'emploi : 1,5 l/ha



CIBLES SEPTORIOSE + RISQUES SPÉCIFIQUES

Nuisibilité septoriose attendue 10-15 q/ha + risque piétin verse

Dans le cas d'une variété sensible au piétin verse et/ou milieu à présence fréquente de piétin verse, il est nécessaire de caractériser son risque agronomique à la parcelle. Pour cela, rendez-vous au chapitre « Risque agronomique Piétin Verse » page 23.
Si le seuil de risque est dépassé et qu'un traitement est indispensable, les matières actives utilisables pour lutter contre le piétin verse sont d'abord la métrafénone et le cyprodinil et dans une moindre mesure le prothioconazole. Le cyprodinil et la métrafénone n'ont pas d'efficacité contre la septoriose.

- Les bases Unix Max 2.5 l/ha (cyprodinil) ou Flexity 0.5 l/ha (métrafénone) associées assurent une efficacité modeste sur piétin verse depuis ces dernières année.
- Le prochloraze, longtemps utilisé en T1, ne présente plus d'activité sur un piétin verse qui lui est devenu résistant.

Les produits préconisés à appliquer au stade 2 nœuds

UNIX MAX 1.5 + CHEROKEE 0.8	47 €/ha
FLEXITY 0.4 + CHEROKEE 0.8	42 €/ha
CEANDO 1	35 €/ha

Attention, veuillez à alterner les matières actives au cours de votre programme fongicides

Nuisibilité septoriose attendue 10-15 q/ha + risque fusariose des épis

Dans le cas d'un précédent maïs et/ ou variété sensible et situation climatique pluvieuse à floraison, un traitement antifusariose peut être envisagé avec les produit proposé ci-après. Le traitement doit être positionné dès le début de la floraison (1ère étamines visibles).
Attention, veuillez à alterner les matières actives au cours de votre programme fongicides.
Afin d'évaluer votre risque agronomique en amont, la grille de risque fusariose peut être utilisée, elle est disponible ici: http://www.yvoir.fr/image/galleryelement/pj/39/26/59/bc/grille_agronomique4448846233177305101.jpg

Début floraison

SWING GOLD 0.75 + CARAMEL STAR 0.5	39 €/ha
FANDANGO S 1.25	46 €/ha
PROSARO 0.7	34 €/ha
KESTREL 0.6	32 €/ha
BALMORA 1	16 €/ha
CARAMBA STAR 1	34 €/ha

NOTES

Efficacités par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur blé

	Prix indicatif (€/ha)	Piétin verse	Oïdium	Septoriose	Rouille Brune	Rouille jaune	Fusariose épi	
							F. graminearum	*Microdochium spp*
OPUS NEW 1.5 l	47			++	++	++		
OPUS NEW 0.75 l	23			+	+	+		
ABACUS SP 1 l	31			+	+	++		
OSIRIS WIN 1.5 l	36			++	++	++	+	
prochloraze 450 g	17			+				+
OSIRIS WIN 1.25 l + PYROS EW 0.63 l	40			+	++	++	+	+
CHEROKEE 2 l	46			++	++	++		
JUVENTUS 0.8 l + BRAVO 0.8 l	30			++	+	++		
PIXEL 2 l + ATTENTO 1 l	52			++	++	++		
ATTENTO STAR 3 l + PROPI 25EC 1 l	58			++	+	++		
DJEMBE 0.75 l + CLORIL 0.75 l	31			++	+	++		
BROADWAY 1.8 l	36			++	++	++		
PRIORI XTRA 1 l	46			+	+++	+++		
BELL 1 l	37	+		+	+	+		
BELL STAR 1.25 l	41	+		++	++	++		
VIVERDA 1.25 l	49	+		++	+++	+++		
ADEXAR 1 l	50			+++	++	++		
ADEXAR 0.8 l	40			++	++	++		
CERIAX 1.25 l	56			+++	+++	+++		
CERIAX 1 l	45			++	++	++		
LIBRAX 1 l	53			+++	++	++		
LIBRAX 0.8 l	42			++	++	++		
LIBRAX 0.76 l + COMET 200 0.25 l	50			++	+++	+++		
SAKURA 1 l + IMTREX 0.8 l	48			+++	++	++		
JOAO 0.4 l	30	+		+			+	+
JOAO 0.4 l + prochloraze 315 g	42	++		++			+	++
PROSARO 1 l	49			++	++	++	++	++
PROSARO 0.5 l	25			+	+	+	+	+
KESTREL 1 l	54			++	++	++	++	++
KESTREL 0.5 l	27			+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l	37	+		+	+	+	+	+
FANDANGO S 1 l + prochloraze 315 g	49	++		++	+	+	+	++
AVIATOR XPRO 0.75 l	51			+++	++	+		
AVIATOR XPRO 0.6 l	41			++	+			
SKYWAY XPRO 0.75 l	51			+++	++	+		
SKYWAY XPRO 0.6 l	41			++	+			
VARIANO XPRO 1.2 l	60			++	++	+		
VERTISAN 0.9 l + CREDO 0.9 l	60			++	++	+		
ELATUS PLUS 0.6 l + CERMIRA 0.4 l				+++	+++	+++	+	
ELATUS PLUS 0.6 l + CHEROKEE 1.2 l				+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 l + METCOSTAR 60 0.6l				+++	+++	+++	+	
FLEXITY 0.3 l	18	+	+					
GARDIAN 0.5 l	24		+					
TALENDO 0.25 l	22		+++					
NISSODIUM 0.5 l	50		+++					
SUNORG PRO 1 l	33			+	++	+	+	
BALMORA 1 l	16		+		++	++	+	
ÉPOPÉE 1.5 l	36		+	+	+	++		+
SWING GOLD 1.5 l	44			+	++	++	+	+
CERCOBIN 1.5 l	21						+	

LÉGENDE +++ Très bonne efficacité ++ Bonne efficacité + Efficacité moyenne Faible efficacité

ORGE D'HIVER QUELS CHOIX POUR ÉTABLIR SON PROGRAMME DE PROTECTION ?

Étape 1 DÉFINIR SON ENVELOPPE DE DEPENSE OPTIMALE

Plus une variété présente des écarts traités - non traités élevés, plus elle va justifier d'une protection d'un coût élevé. Par exemple une variété qui présente un écart traité - non traité d'environ 10 q/ha, avec une hypothèse de prix de vente de 15 €/q, va justifier en moyenne d'une dépense de 41 €/ha. Pour une variété très sensible et avec les mêmes conditions de vente, si la moyenne des dégâts observés est de 20 q/ha, alors la dépense optimale sera de 66 €/ha. Au final la résistance variétale permet une économie théorique de 25 €/ha.

Au-delà du résultat donné par le modèle, il faut néanmoins rester attentif au fait que la protection fongicide a un effet marqué sur le calibrage. En conséquence, il serait hasardeux de ne s'en tenir qu'au simple calcul de rentabilité des fongicides sans penser qu'il faut assurer une production d'orges de qualité brassicole.

Dépense fongicide optimale théorique (€/ha) sur escourgeon et orge d'hiver en fonction de la pression parasitaire attendue et sous plusieurs hypothèses du prix (13 à 18 €/q) - 53 essais 2006 à 2012

Nuisibilité attendue q/ha Prix orges d'hiver	10 q/ha	15 q/ha	20 q/ha	25 q/ha	30 q/ha
13 €/q	36	48	60	72	83
14 €/q	39	51	63	75	87
15 €/q	**41**	**55**	**66**	79	91
16 €/q	44	57	70	82	95
17 €/q	46	59	73	86	99
18 €/q	48	62	75	89	103

Étape 2 CHOISIR SA STRATEGIE DE PROTECTION

Stratégie en 2 traitements	
1er traitement (1 nœud)	Rynchosporiose - helminthosporiose Dans l'optique de positionner le SDHI préférentiellement en T2, le choix du T1 s'orientera plus sur des associations cyprodinil +triazole (UNIX MAX + MELTOP) ou des produits à base de prothioconazole (MADISON, FANDANGO S,…).
2ème traitement (Sortie des barbes)	Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose Le choix des produits placés en T2 dépend de ceux qui auront été positionnés en T1. Si l'on est intervenu avec un produit à base de prothioconazole, le choix s'orientera préférentiellement sur l'ADEXAR, associé ou non à une strobilurine, ou le VIVERDA. Dans le cas contraire, on pourra intervenir avec un AVIATOR XPRO, associé ou non à une strobilurine. Les programmes ont été construits afin de diversifier au maximum les matières actives : un seul prothioconazole, une seule strobilurine et un seul SDHI par programme ont été utilisés. Le tout est basé sur une hypothèse de prix de vente de l'orge par le producteur d'environ 150 €/T.



Étape 3 ÉTABLIR SON PROGRAMME FONGICIDE

Programmes fongicides conseillés par ARVALIS - Institut du végétal en Orge d'hiver

Variétés brassicoles peu sensibles : ETINCEL, ISOCEL, CASINO, Salamandre
Nuisibilité autour de 12 - 13 q/ha
Investissement maladies foliaires entre 45 et 50 €/ha
Prix de l'orge brassicole 15 €/q

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

1 NŒUD — Rhynchosporiose - Helminthosporiose

	Dose	€/ha
UNIX MAX + MELTOP 500	0.7+0.35	22
KAYAK +BRAVO PREMIUM	0.35+0.7	23
UNIX MAX + INPUT	0.5+0.2	21

SORTIE DES BARBES — Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose

	Dose	€/ha
AVIATOR Xpro	0.4	27
VIVERDA	0.7	27
LIBRAX	0.5	27
ST 02	0.4	x
VIVERDA	0.7	27
LIBRAX	0.5	27

Variétés fourragères peu sensibles : DETROIT, TEKTOO, MANGOO
Nuisibilité autour de 12 - 13 q/ha
Investissement maladies foliaires entre 30 et 35 €/ha
Prix de l'orge fourragère 11 €/q

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

DFE - SORTIE DES BARBES — Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose

	Dose	€/ha
AVIATOR Xpro	0.5	35
VIVERDA	0.9	35
LIBRAX	0.65	35
ST 02	0.5	x

Variétés brassicoles sensibles : ESTEREL, PASSEREL
Nuisibilité autour de 18 - 20 q/ha
Investissement maladies foliaires entre 65 et 70 €/ha
Prix de l'orge fourragère 15 €/q

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

1 NŒUD — Rhynchosporiose - Helminthosporiose

	Dose	€/ha
UNIX MAX + MELTOP 500	0.8+0.4	26
KAYAK + BRAVO PREMIUM	0.4+0.8	27
UNIX MAX + INPUT	0.5+0.3	27

SORTIE DES BARBES — Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose

	Dose	€/ha
AVIATOR Xpro + TWIST 500 SC	0.5+0.1	42
AVIATOR Xpro + BRAVO	0.5+0.5	42
LIBRAX + COMET 200	0.65+0.2	42
VIVERDA	1	39
ST 02 + AMISTAR	0.5+0.2	x
LIBRAX + COMET 200	0.65+0.2	42
VIVERDA	1	39

Variétés fourragères sensibles : TOUAREG, ABONDANCE
Nuisibilité autour de 18 - 20 q/ha
Investissement maladies foliaires entre 55 et 60 €/ha
Prix de l'orge fourragère 11 €/q

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

1 NŒUD — Rhynchosporiose - Helminthosporiose

	Dose	€/ha
UNIX MAX + MELTOP 500	0.7+0.35	22
KAYAK + BRAVO PREMIUM	0.3+0.6	21
UNIX MAX + INPUT	0.5+0.2	21

SORTIE DES BARBES — Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose

	Dose	€/ha
AVIATOR Xpro + TWIST 500 SC	0.4+0.1	36
LIBRAX + COMET 200	0.55+0.2	35
VIVERDA	0.9	35
ST 02 + AMISTAR	0.5+0.2	x
LIBRAX + COMET 200	0.55+0.2	35
VIVERDA	0.9	35

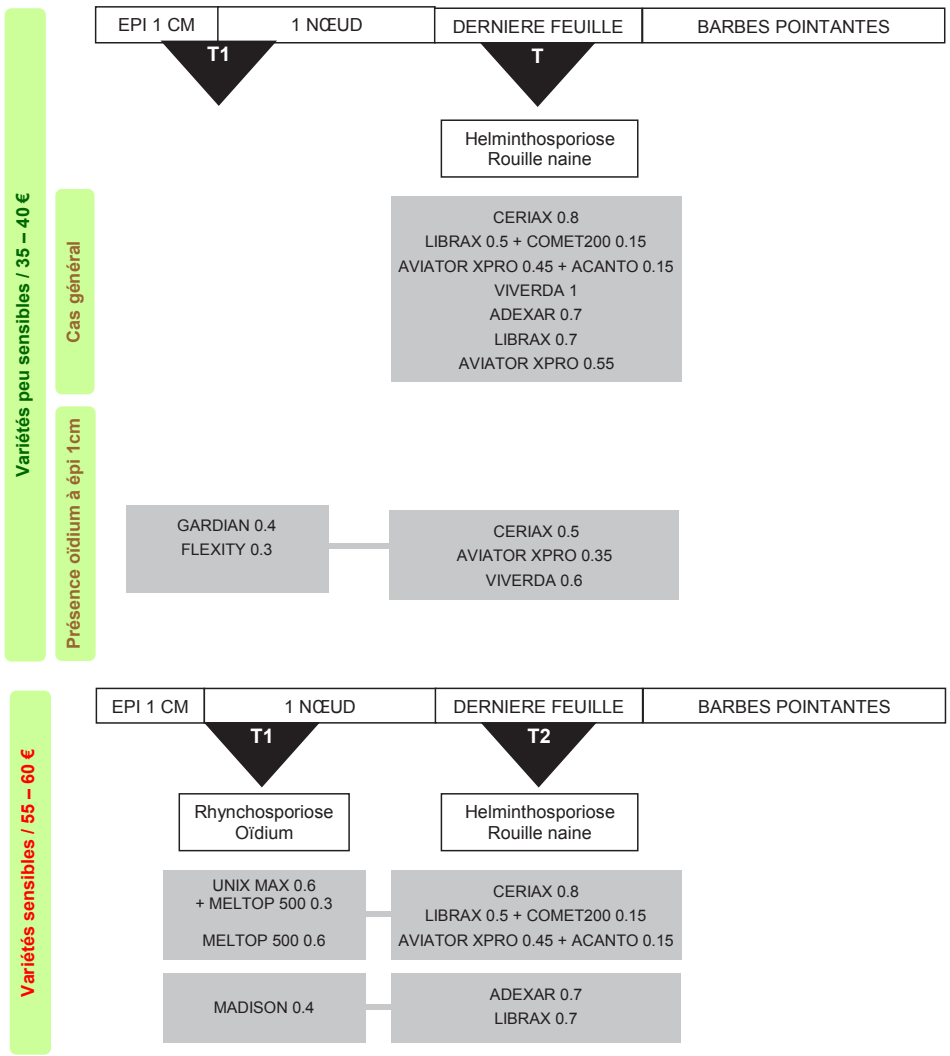
Efficacités par maladies des principaux fongicides ou associations utilisables sur orges

	Prix indicatif (€/ha)	Helminthosporiose	Oïdium	Rhynchosporiose	Rouille Naine	Ramulariose	Grillures
OPUS NEW 1.5 l	46			++	++		
ABACUS SP 1.5 l	46			++	++		
BRAVO 2 l	18			++		+++	+++
BRAVO 1 l	9			+		+	++
BELL 1.5 l	56	++	+	++	++	+++	++
BELL 0.75 l	28	+		++	+	+	+
BELL STAR 2.5 l	81	++	+	++	++	+++	++
BELL STAR 1.25 l	40	+	+	+	+	++	+
VIVERDA 2 l	78	+++	+	+++	+++	+++	++
VIVERDA 1 l	39	++	+	++	++	++	+
ADEXAR 2 l	100	+++		+++	+++	+++	+++
ADEXAR 1 l	50	++		++	++	++	++
ADEXAR 0.5 l	25	+		+	+	+	+
CERIAX 2 l	90	+++		+++	+++	+++	+++
CERIAX 1 l	45	++		++	++	++	++
LIBRAX 1 l	53	++		++	++	++	++
LIBRAX 0.85 l + COMET 200 0.28l	55	++		++	++	++	++
LIBRAX 0.8 l + COMET 200 0.4l	55	+++		++	+++	++	++
AMISTAR 1 l	34				+		
ACANTO 1 l	41	+		+	++		
ACANTO 0.3 + BRAVO PREMIUM 1 l	27	+		+++	++	++	+++
CREDO 1 + JOAO 0.3	49	+	+	++	++	++	++
KAYAK 0.75 l + JOAO 0.3 l	37	++	++	++	+	++	+
KAYAK 0.75 l + BRAVO PREMIUM 0.75 l	26	+	+	++	+	++	++
KAYAK 0.7 l + MELTOP 500 0.35 l	25	+	++	++	+	+	+
KAYAK 0.75 + MADISON 0.5 l	43	++	++	+++	++	+	+
JOAO 0.8 l	61	++	+++	+++	+++	++	+++
JOAO 0.4 l	30	+	++	++	++	++	++
MADISON 1 l	58	++	+++	+++	+++	+++	+++
MADISON 0.5 l	29	++	++	++	++	++	++
INPUT 1.25 l	73	++	+++	+++	+++	+++	+++
INPUT 0.6 l	35	+	++	++	++	++	++
FANDANGO S 1.75 l	65	++	+++	+++	+++	+++	+++
FANDANGO S 1 l	37	++	++	++	++	++	++
JOAO 0.3 l + BRAVO PREMIUM 1.5 l	45	+	++	+++	++	+++	+++
AVIATOR XPRO 1 l	68	+++		+++	+++	+++	+++
AVIATOR XPRO 0.75 l	51	++		+++	+++	++	++
AVIATOR XPRO 0.5 l + BRAVO 0.5l	49	++		+++	+++	++	+++
VARIANO XPRO 1l	50	++		+++	+++	++	++
SKYWAY XPRO 1 l	68	+++		+++	+++	+++	+++
SKYWAY XPRO 0.5 l	34	++		++	++	++	++
ELATUS PLUS 0.6 + CHEROKEE 1.2		++		+++	+++	+++	+++
ELATUS PLUS 0.6 + ANDROMEDE 0.6		++		+++	+++	++	++
ELATUS PLUS 0.6 + CERMIRA 0.6		++		+++	+++	++	++

LÉGENDE +++ **Très bonne efficacité** ++ **Bonne efficacité** + **Efficacité moyenne** **Faible efficacité**

ORGE DE PRINTEMPS QUELLE STRATÉGIE ADOPTER ?

Si l'helminthosporiose domine le complexe des maladies sur les orges de printemps, des attaques précoces d'oïdium et/ou de rhynchosporiose, restent possibles sur les variétés sensibles comme SEBASTIAN et EXPLORER. La rouille naine et la ramulariose peuvent aussi s'inviter. Néanmoins, on considérera encore ces maladies comme peu fréquentes dans la région.
Les programmes fongicides proposés sont établis sur la base d'un prix de vente des orges de 17.5 €/q. La principale recommandation est d'alterner le plus possible les matières actives afin d'assurer la pérennité de leur efficacité. La liste des produits proposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Néanmoins elle tient compte de la réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires. Par ailleurs, tous les produits cités sont référencés sur la *«Liste des spécialités phytopharmaceutiques recommandées sur orge de brasserie»*.



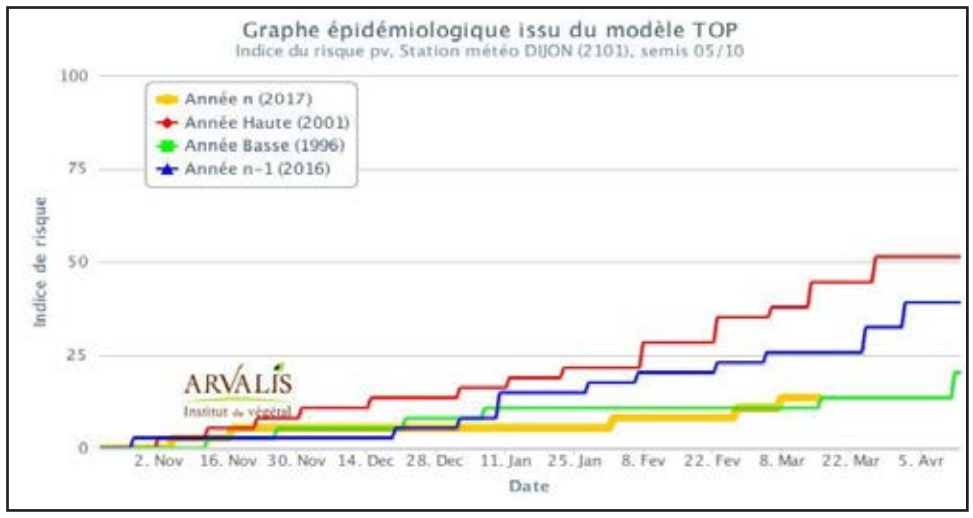




BLÉ ET ORGES AJUSTER SES INTERVENTIONS EN COURS DE CAMPAGNE

Chaque année apporte ses spécificités en matière de développement des maladies. Pour adapter finement la stratégie de protection des cultures, il est utile de prendre en compte les données météo en plus des observations au champ. Il est possible de faire varier la stratégie de l'année en cours à l'aide « outil d'aide à la décision » : grilles de risques, modèles agrométéorologiques ou technologies innovantes satellitaires constituent une voie de progrès vers une agriculture de plus en plus précise

Avant tout, l'observation visuelle est une première étape essentielle qui permet d'adapter les interventions à effectuer sur une parcelle. Elle consiste à repérer avec précision les stades clés de la culture pour l'observation des maladies et à connaître le seuil d'intervention. Un programme fongicide pourra ainsi être ajusté (nombre de traitements, dose…). Afin de réaliser convenablement l'observation visuelle, un guide est proposé par ARVALIS - Institut du végétal regroupant des fiches stades, maladies et seuil d'intervention (Fongiscope®).
Diffusées gratuitement, les grilles de risque (fusariose, piétin-verse, verse) permettent d'évaluer la situation agronomique de la parcelle au regard du problème concerné. Le cumul des différents facteurs de risque fournit un risque global qui donne des indications sur la nécessité ou non de protéger la parcelle.
Les modèles agrométéorologiques allient prise en compte du climat et mesures de terrain
Par exemple, ci-après une extraction du modèle TOP pour la station météorologique de Dijon qui définit un niveau de risque en fonction de la météo réelle enregistrée. En sortie d'hiver 2017, le niveau de risque piétin verse est faible en plaine de Dijon, inférieur au risque de 2016.





Consultable en accès libre, sur ordinateur, tablette et mobile, le baromètre maladies combine l'expertise des modèles agronomiques d'Arvalis et les prévisions climatologiques de Météo France pour calculer instantanément le risque associé à 5 maladies du blé tendre : piétin-verse, rouille jaune et brune, septoriose et fusariose : www.barometre-maladies-arvalis-infos.fr

ET DU CÔTÉ DES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE ?

Le biocontrôle est fortement encouragé dans la loi d'avenir pour l'agriculture votée en Octobre 2014 et dans le plan Ecophyto II. La loi apporte une définition officielle : *«Les produits de biocontrôle sont des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier, les macro-organismes et les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et les kairomones et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale»*.
Les entreprises phytosanitaires se positionnent en faveur de ces nouvelles solutions et investissent dans la recherche et le développement. Ce contexte favorable est important car le nombre de solutions opérationnelles accessibles aux grandes cultures reste faible et est loin de couvrir toutes les cibles majeures (cf. tableau 1).

Solution de biocontrôle disponibles à ce jour pour les principales grandes culturess

Cultures	Macro-organismes	Micro-organismes	Substances Naturelles
Céréales à paille		Cerall® (Pseudomonas chlororaphis) : Carie Polyversum® (Pythium oligandrum) Fusarium	Vacciplant® (laminarine) à Stimulateur de Défense des Plantes blé, orge Nb spé (soufre) oïdium Copseed® (sulfate de cuivre) : carie blé, seigle Silicosec® (terre de diatomée) : ravageurs des denrées stockées
Maïs	Trichotop Maïs / TR16+… (Trichogramma brassicae) : pyrale	Helicovex® (virus) : à Héliothis Ostrinil® (Beauvaria bassiana) pyrale	Success 4® (Spinosad, extrait de Saccharopolyspora spinosa) : pyrale, chenilles phytophages.
Colza		Ballad® (Bacilus pumilis) : sclérotinia	
Traitements généraux		Constans WG® (Coniothyrium minitans) : champignons autres que pythiacées (sclérotinia). Dipel DF®/Delfin® (Bacillus thuringiensis var. kurstaki) chenilles phytophages	Sluxx HP® (phosphate ferrique) : limaces

Le biocontrôle s'intègre dans une stratégie globale de lutte intégrée, pas dans une stratégie de traitement systématique. Les agents de lutte de type biocontrôle sont complémentaires des produits phytosanitaires et sont utilisés dans un but de gestion d'équilibre plus que d'éradication.
Néanmoins, on peut regretter que les solutions en grandes cultures soient encore rares en biocontrôle avec des efficacités variables, un spectre limité, un surcoût parfois non négligeable et des conditions plus exigeantes de conservation et d'application. Par ailleurs le cadre réglementaire est encore en devenir afin de bien différencier produits de biocontrôle, biostimulants, substances de base et substances à faible risque… En effet, si le produit ne revendique pas d'action ni sur des ravageurs et/ou maladies ni sur la croissance de la plante, il peut passer par la voie d'homologation des engrais qui est plus light que celle pour les produits phytosanitaires.

Le Bulletin de Santé du Végétal Une information hebdomadaire pour déclencher une intervention

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

ÉCOPHYTO

Chaque semaine, la DRAAF de Bourgogne publie, tous les mercredis, sur son site internet un Bulletin de Santé du Végétal (BSV), disponible en libre accès : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-Sante-du-Vegetal,330.

Pour les céréales à paille, il est rédigé par ARVALIS - Institut du végétal grâce aux observations des partenaires suivants : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.

Toutes les semaines, les observateurs évaluent sur une parcelle la présence des ravageurs ou des maladies sur les principales cultures de la région. Il synthétise les stades des cultures, les maladies et parasites. Ce dispositif vous permet d'être informé en temps réel et de conforter vos observations dans les parcelles pour mieux adapter votre calendrier de traitement.

NOTES

Dispositifs et pratiques

Les enjeux d'une gestion affinée des surfaces en herbe

La volatilité des marchés et des intrants, les aléas climatiques et sanitaires impactent directement les systèmes d'élevage et peuvent avoir des conséquences économiques importantes. Un des leviers passe par la limitation de l'utilisation des intrants, en partie grâce à l'optimisation de la gestion des surfaces en herbe (fauchées et pâturées).
Cette recherche d'une plus grande autonomie fourragère répond de façon économique et agronomique à la nécessité de limiter les charges tout en maintenant les performances des bovins comme des ovins.
Pour les aider dans cette recherche d'une plus grande autonomie et d'optimisation de la production des prairies, qu'elles soient pâturées et/ou fauchées, les éleveurs disposent des données issues de deux dispositifs : la somme des températures et le suivi des prairies sentinelles. Ces dispositifs déployés par les Chambres d'agriculture, permettent aux éleveurs d'avoir des repères et de profiter de préconisations de proximité, adaptées au contexte. Exemples dans la Nièvre. Ces articles ont été réalisés en collaboration avec le pôle élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

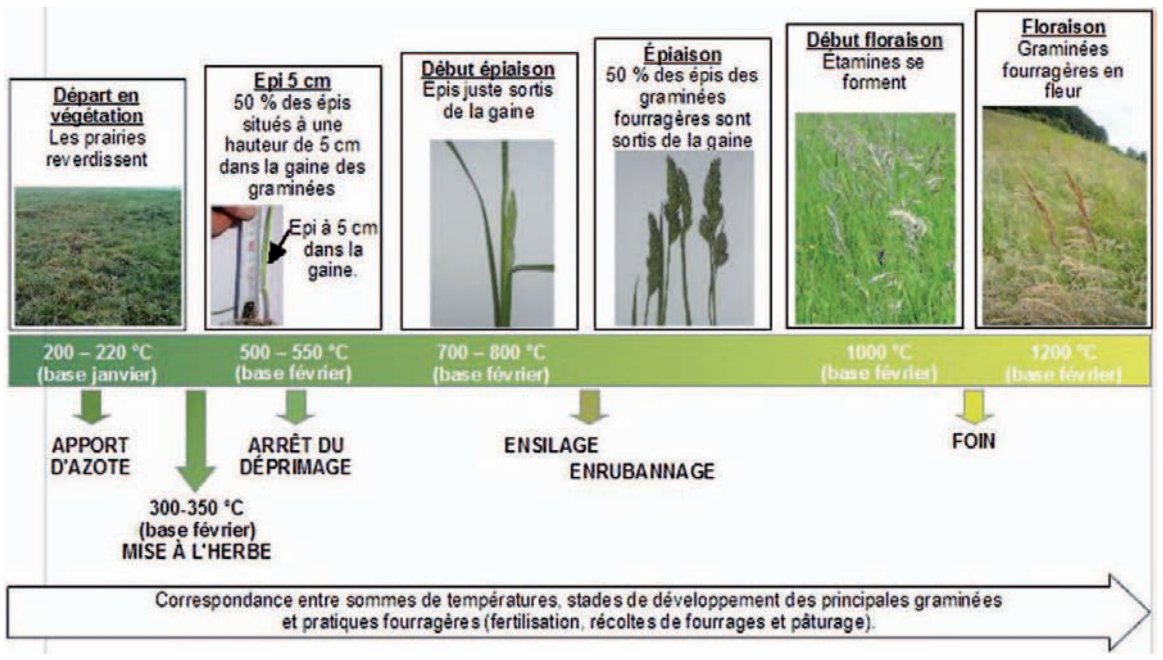


Les sommes de températures, ça sert à quoi ?

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, mais quelles que soient les conditions de l'année, la pousse de l'herbe dépend de trois facteurs essentiels : la température, l'accès à la lumière et les disponibilités en eau et éléments minéraux.

Les stades de développement de l'herbe sont immuables mais plus le stade de développement des graminées est avancé et plus le rapport feuilles/tiges diminue : la production de matière sèche s'accroît, mais la qualité du fourrage diminue (en énergie, protéine et digestibilité).
A chaque stade une intervention fourragère associée permet d'optimiser la gestion des prairies :
démarrage de la végétation : épandage de l'azote
stade 5 cm : arrêt du déprimage
début épiaison/épiaison : récolte ensilage, enrubannage
floraison : foin
Mais les dates peuvent varier en fonction des régions naturelles et des caractéristiques pédo-climatiques. Inutile donc de se référer à des dates calendaires, car les conditions climatiques d'une l'année peuvent changer la donne, comme en 2016, et nécessiter une grande adaptabilité dans les pratiques.

Arvalis-Institut du végétal a mis au point une méthode de correspondance entre les stades de développement et les sommes de température. A chaque stade caractéristique de la pousse de l'herbe correspond une somme de température repère :



200 à 220° cumulés depuis janvier = démarrage de la végétation

500 à 550 ° cumulés à partir du 1er févirer = stade épis 5 cm

700 à 800 ° cumulés depuis le 1er février = début épiaison

1000 ° cumulés depuis le 1er février = épiaison

1200 ° cumulés depuis le 1er février = floraison

Ces repères sont toutefois à affiner, en fonction des espèces de graminées qui n'atteignent pas toutes le même stade de développement à la même somme de températures. L'observation reste donc indispensable pour distinguer les différents stades en fonction d'une espèce dominante.

Les pôles élevage des Chambres d'agriculture, notamment dans la Nièvre, suivent les sommes de température, affinées en fonction des zones naturelles. Ces suivis, ainsi que des préconisations, sont publiés au travers des *«Bulletin Herbe»* envoyés gratuitement par mail. Chaque bulletin est consultable sur le site de la Chambre d'agriculture. Dans la Nièvre, vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : http://www.nivevre.chambagri.fr/productions-animales/herbe-58.html



Gaec Mercuzot-Couraleau

Une mise à l'herbe bien raisonnée

Au Gaec Mercuzot-Couraleau à Ormancey (commune de Mont-Saint-Jean en Côte d'Or), tout commence avant la sortie des animaux par une transition alimentaire qui débute en stabulation, avec une diminution progressive de la valeur énergétique de la ration. Cette *«ration de transition est plus azotée, moins énergétique»*, elle prépare la mise à l'herbe proprement dite. Stéphane Mercuzot et Julien Couraleau conduisent un troupeau 150 VA charolaises et une centaine de génisses sur 180 ha de prairies permanentes (dont 25 ha drainés), 20 ha de prairies temporaires (luzerne-dacyle-ray grass) et 10 ha de maïs.
«Trois conditions déclenchent la décision de lâcher les animaux» témoignent les deux associés, *«des sols bien ressuyés et portants, une météo propice et l'état des stocks»*. Quand le fourrage vient à manquer, ce qui n'est pas le cas cette année, la sortie peut être précipitée. Mais en dehors de ce cadre particulier *«nous faisons attention à sortir les animaux avant qu'il y ait trop d'herbe, pour éviter le gaspillage et préserver la repousse»*, précise Stéphane Mercuzot. La somme des températures n'est utilisée que pour *«déterminer le moment le plus opportun pour apporter de l'azote»*.
Les génisses sont sorties en premier, mais en quelques jours (3 ou 4) les stabules se vident et les vaches retrouvent les prairies dont une bonne partie sont attenantes à l'exploitation. Les prairies où l'accès à l'eau est facile sont en priorité destinées à la pâture, les autres, sans eau ou plus éloignées, sont laissées à la fauche. *«Tant que la pousse de l'herbe est forte, certaines pâtures sont cloisonnées et le chargement fortement augmenté pour éviter le gaspillage»* explique Julien Couraleau. Une attention toute particulière est portée à l'entretien des clôtures, un travail important avant la mise à l'herbe qui nécessite quinze jours de travail à deux. *«Avoir des prés bien clos et sans danger, c'est essentiel»* insiste Stéphane Mercuzot.

La recherche d'une plus grande autonomie est une préoccupation constante. Les 160 ha de céréales à paille concourent à l'autonomie en paille et à l'alimentation du troupeau. La culture de légumineuses sur les prairies temporaires, complète ces apports. Les achats d'aliments à l'extérieur sont destinés aux broutards et aux animaux à l'engraissement. La gestion du parasitisme s'organise au cas par cas, en fonction des lots et du contexte. Aucun problème majeur n'a jusqu'à présent été observé après la mise à l'herbe.
Dans l'Auxois comme ailleurs, les effets de l'évolution climatique se font sentir au fil des années et les forts contrastes nécessitent une évolution des pratiques. L'important c'est bien sûr de sécuriser la production de fourrage. *«Constituer des stocks suffisants cela devient un enjeu essentiel car on est de plus en plus souvent obligé d'affourager au pré au printemps, du fait d'un excès d'eau ou d'un retard de végétation, et en août, quand les prairies s'assèchent»* explique Julien Couraleau. *«L'important»* confirme Stéphane Mercuzot *«c'est de raisonner, d'anticiper et de s'adapter à la situation»*. Même après la mise à l'herbe, le stress est toujours là, pas question de relâcher la surveillance : *«que ce soit pour les animaux ou les pâtures, nous sommes toujours très attentifs au suivi»*.


Julien Couraleau et Stéphane Mercuzotsécurisent au maximum la mise à l'herbe

AMK

Les prairies sentinelles: pour suivre au plus près et voir plus loin...

Le département de la Nièvre est particulièrement en pointe sur le dispositif des prairies sentinelles, un ensemble de parcelles qui permet d'obtenir des repères et des préconisations de proximité, adaptées au contexte des trois micro-régions naturelles du département : le Plateau de Bourgogne, le Centre nivernais et le Morvan.

Ce dispositif s'est déployé en 2016, il a concerné 36 éleveurs qui ont participé aux différents suivis mis en place dans les trois petites régions identifiées. Il repose sur le suivi de prairies fauchées et pâturées afin de répondre à trois préoccupations majeures :

- la maîtrise de la quantité et de la qualité des fourrages stockés

- l'organisation et la gestion du pâturage pour maîtriser les performances de croissance des animaux à l'herbe

- la recherche d'un maximum d'autonomie protéique, grâce à la conduite de prairies riches en légumineuses

L'observation des performances de veaux femelles destinées au renouvellement et non complémentées, a fait l'objet d'un suivi spécifique depuis 2012. Trois élevages qui utilisent le pâturage cloisonnés (3-4 parcelles au printemps et 5-7parcelles en été) sont concernés par ce thème. Les résultats du suivi montrent une bonne croissance des femelles non complémentées au pré. Ces performances (1060 à 1117 gr entre la naissance et la pesée d'été) démontrent que l'on peut faire de la croissance à l'herbe avec une organisation maîtrisée du pâturage et une gestion affinée de l'herbe.
Entre 2012 et 2016 les croissances en été se révèlent très hétérogènes, donc très dépendantes des conditions climatiques plus ou moins favorable, l'effet de l'année est d'ailleurs plus marqué en été qu'au printemps, ce qui traduit la nécessité de bien maîtriser l'herbe au printemps, car l'été peut se révéler pénalisant.
En fin de printemps/début été, lorsque la pousse de l'herbe diminue, les surfaces de pâturage gagnent à être agrandies afin de maintenir une offre de fourrage suffisante.

Les croissances supérieures à 1000 gr/j entre la naissance et l'été ont été observées au printemps grâce à différentes pratiques complémentaires :
- le découpage en trois ou quatre parcelles au printemps

- des chargements compris entre 35 et 50 ares/UGB

- des chargements instantanés compris entre 8 et 18 ares/UGB

- des hauteurs d'herbe comprises entre 6 et 20 cm en entrée de parcelle pâturée, 3 et 5 cm en sortie de parcelle pâturée

- des changements de pré en moyenne tous les 4 à 10 jours

Les conditions particulières de l'été conduisent à augmenter la surface de pâturage en intégrant 1 à 2 parcelles supplémentaires dans la rotation. Ce qui permet de diminuer le chargement et de laisser un temps de repousse plus long.
Quand la conduite de pâturage est bien maîtrisée, les croissances entre la naissance et le sevrage des veaux femelles de race charolaise non complémentées sont comprises entre 900 et 1050 gr/j (voire supérieures).

Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS FRÈRES !

20 tonnes de stock disponible
21450 St Marc/Seine
Tél. 03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage
JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN

Élevage Perrigueur (Millay dans la Nièvre)

Une pratique familiale qui s'adapte aux nécessités du temps

Dans la famille Perrigueur on peut compter sur Chantale la mère, François le père, Bertrand (installé en 2006) et François (installé en 2013) pour faire tourner l'élevage de 120 VA de race charolaise, non-inscrit mais en contrôle de croissance.
La SAU de 208 ha au total, comprend 120 ha d'herbe. Bertrand Perrigueur s'est engagé dans le dispositif *«Prairies sentinelle»* dès 2012, pour une parcelle de 2 ha.
De génération en génération, la famille a cultivé une *«bonne connaissance de ses parcelles et de leur potentiel. On sait ce que l'on fauche et où on va répartir les lots»* confirme Bertrand Perrigueur. La mise à l'herbe intervient en général entre la fin mars et le 25 avril. La transition alimentaire se limite à quelques jours avec un apport de foin en complément au pré. La sortie des animaux dépend d'abord de la météo. Les lots d'animaux tournent sur 3 à 4 parcelles, chaque lot comprenant en moyenne 15 animaux.


François, Jean-Mar et Bertrand Perrigueur conduisent la mise à l'herbe entre tradition et modernité

Les sommes des températures ? *«elles servent essentiellement à déterminer l'apport d'azote sur les ray grass et l'arrêt du déprimage»* précise l'éleveur. 60 à 70% des prairies de fauche sont déprimées, les prairies temporaires étant exclusivement destinées à être fauchées.
Les broutards de 420-440 kg sont complémentés au pré. Les broutards alourdis et repoussés jusqu'à 470 kg ne sont pas complémentés au pré jusqu'au sevrage, la complémentation interviendra après le sevrage. L'autonomie alimentaire est privilégiée, les achats extérieurs concernant seulement un complément azoté. L'élevage a semé à l'essai un trèfle-luzerne pour aller plus loin.
La conduite d'élevage se prêtait particulièrement bien à intégrer le dispositif des *«Prairies sentinelles»* puisque chez les Perrigueur *«on n'a jamais complémenté une femelle au pré»*.
Avec un recul de quatre année par rapport au début de l'expérimentation, Bertrand Perrigueur apprécie de voir *«confortées les pratiques traditionnelles de l'exploitation, ainsi que d'avoir pu ensuite approfondir le pâturage tournant sur d'autres lots»*.
Certaines pratiques qui ont fait leurs preuves sont bien ancrées dans la tradition de l'élevage Perrigueur, mais cela n'empêche pas d'évoluer et de progresser. L'évolution du contexte climatique notamment et les difficultés rencontrées en 2015 sur ce plan ont amené l'introduction du méteil (2,5 à 3 ha) dans la rotation pour répondre au manque de fourrage de cette année-là. Semé à l'automne, il a été récolté enrubanné fin mai 2016. *«Ce méteil permet de constituer un stock tampon et d'apporter un complément de nourriture au pré en été, quand l'herbe vient à manquer»*. Du moha est ensuite semé en place en dérobé. La culture du méteil est reconduite en 2016 et 2017.

AMK

► Rendez-vous

11/04 *«Cultivons l'herbe : le sol, la prairie et la vache»*
Pour bien démarrer la saison herbagère, à la veille de la mise au vert des troupeaux, le groupe herbe de Franche-Comté donne rendez-vous à tous les éleveurs le mardi 11 avril prochain à Tarcenay pour une journée technique sur l'herbe, avec visite d'exploitation à l'appui. En matinée : méthodes de diagnostic des praires, raisonnement de la fertilisation organique et minérale, entretien des prairies. Choix des espèces et des variétés, implantation, prairies multi-espèces, et explications concrètes sur le terrain, l'après-midi au Gaec Cuinet. Renseignements et inscription : Aurore Mottas, CRABFC 03 81 54 71 70.



Ovins

Une mise à l'herbe progressive et sans risque

La mise à l'herbe est synonyme de trois changements. Le premier concerne l'alimentation avec le passage d'une alimentation sèche à une alimentation à base d'herbe, souvent riche en eau et pauvre en lest et en magnésium. Le second concerne l'environnement avec le passage de la bergerie au pâturage extérieur, soumis aux stress et aléas divers et variés, en particulier au plan des températures et des précipitations. Enfin, le risque parasitaire est accentué. Les principaux problèmes sanitaires liés à ce changement sont les suivants: diarrhée alimentaire, tétanie d'herbage, enterotoxémie et parasitisme. Les animaux à forts besoins et les jeunes agneaux y sont plus particulièrement sensibles. Des solutions simples sont possibles pour prévenir ces risques. La première consiste à réaliser une mise à l'herbe progressive, autour des bâtiments, quelques heures par jour. Enfin, il est déconseillé de mettre à l'herbe lors d'une période de fortes d'intempéries.


Une mise à l'herbe progessive, en rentrant les brebis tous les soirs en bergerie pendant une dizaine de jours.

De l'argile dans les bacs à eau

Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale, rappelle que des modes de prévention efficaces sont possibles pour les trois principales maladies liées à la mise à l'herbe. *«Pour la tétanie d'herbage, la prévention consiste à distribuer un minéral riche en magnésium (minimum 10%) et en oligo-éléments, 1 mois avant et jusqu'à 1 mois après la mise à l'herbe. Concernant les enterotoxémies, la prévention la plus efficace reste la vaccination. Attention sur les agneaux, qu'ils soient nés de mères vaccinées ou non, deux injections à un mois d'intervalle sont nécessaires avant la mise à l'herbe. En prévention des diarrhées, n'hésitez pas à recourir à l'argile en dilution dans les bacs à eau ; la suspension de lait d'argile qui se forme est efficace»*. En ligne sur www.inn-ovin.fr et www.idele.fr, vous pouvez consulter la vidéo *«prévenir les maladies liées à la mise à l'herbe»*.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage - Ciirpo)

Bovins allaitants

Des rations équilibrées pour de bonnes performances de reproduction

En cette fin d'hiver, nombreux sont les cheptels allaitants présentant des troubles de la reproduction et des signes d'infertilité au niveau des femelles. Certains agents viraux (FCO et BVD notamment) peuvent être à l'origine de ces pathologies. Néanmoins, l'alimentation hivernale et la qualité de certains fourrages apparaissent comme étant un des principaux facteurs de risque.

tableau 1

		MAT	CB	UFL	UFV	PDIN	PDIE	PDIA	DEF	PDI/UV	(PDIN-PDIE /UF
		(% MS)		(kg MS)		(g/kg MS)					
Foin moyen 2016	Moyenne	6,9	31,7	0,70	0,61	46	69	22	0,53	65	- 34
	Ecart-type	1,7	2,3	0,04	0,04	4	6	6	0,03	14	9
Foin stade floraison INRA		8,8	35,3	0,63	0,53	58	73	28	0,48	92	- 24

Un foin de mauvaise qualité et des performances de reproduction pénalisées

En Côte-d'Or, l'alimentation hivernale du troupeau bovin allaitant repose en grande partie sur le foin. Sa qualité est alors déterminante pour obtenir de bonnes performances de reproduction chez les animaux. La valeur alimentaire moyenne des foins réalisés en Côte-d'Or durant l'année 2016 est présentée dans le tableau 1.

Apport énergétique

La densité énergétique (DEF) du foin moyen de 2016 était trop faible pour couvrir les besoins de vaches multipares et cela quelle que soit la race.

En effet, une charolaise et une limousine ayant vêlé en milieu d'hiver avaient besoin lors de la mise à la reproduction d'une ration présentant respectivement une densité énergétique de 0,61 et 0,66 UF/UEB. La distribution de foin à volonté a pu engendrer, en l'absence de complémentation, un déficit énergétique.

Chez les bovins allaitants, une sous-alimentation énergétique modérée est possible sur des multipares rentrées en bâtiment en très bon état corporel ce qui n'était pas le cas cette année compte tenu de la faible pousse de l'herbe. Il était alors nécessaire de rééquilibrer la ration grâce à un autre fourrage plus dense en énergie et/ou de complémenter les animaux avec un correcteur énergétique selon les besoins propres à chaque race.

Il fallait également se montrer vigilant quant à l'utilisation de céréales à paille récoltées en 2016. Des analyses réalisées sur du blé et de l'orge ont mis en évidence des valeurs énergétiques basses (jusqu'à -0,2 UFL/kg MS pour des blés par rapport aux données INRA) d'où des difficultés à compenser le déficit énergétique. La non-couverture des besoins énergétiques entraine, chez la vache allaitante, une dégradation du statut immunitaire de l'animal et de ses performances de reproduction avec des retards dans l'apparition des chaleurs, une baisse de la fertilité et de la fécondation. Durant la lactation, la perte d'état excessive observée dans les exploitations a aussi eu des conséquences sur le veau.

En effet, la mobilisation lipidique a entrainé un lait riche en acides gras longs, moins digeste pour le veau d'où l'apparition de troubles digestifs et une diminution du GMQ. Le même phénomène a pu être observé si les mères ont reçu une ration trop riche en énergie et pauvre en protéines.

Apport azoté

Les analyses de foin réalisées mettent également en évidence une faible teneur en matière azotée ainsi qu'un fort déséquilibre entre l'azote soluble (PDIN) et l'énergie dégradable (PDIE). Ce déséquilibre a pu être accentué par l'apport de céréales riches en glucides fermentescibles et donc en PDIE dans la ration23.

La faible teneur en PDIN du foin s'expliquait quant à elle par une perte d'azote dégradable liée à une date de fenaison tardive. L'ajout d'un correcteur azoté dans une ration base foin apparaissait alors comme étant essentiel pour des animaux en fin de gestation et début de lactation et devait répondre aux objectifs suivants :

Apporter suffisamment d'azote soluble pour permettre un bon fonctionnement ruminal en rééquilibrant le ratio (PDIN-PDIE)/UF afin de ne pas dépasser la valeur seuil de -17g de PDI/UF pour des vaches après vêlage et -13g de PDI/UF pour des génisses de 1 à 2 ans, et pour digérer l'importante quantité de cellulose apportée par le foin.

Augmenter la teneur en protéines de la ration et respecter le seuil de 95 g de PDI/UF pour des vaches en 1ère moitié de lactation.

Une carence en protéines dans l'alimentation a pu retarder l'apparition des chaleurs et impacter négativement le taux de fécondation mais aussi le taux de mortalité des veaux. En effet, la qualité du colostrum est fortement liée à la couverture des besoins en protéines de la vache.

tableau 2

	GMQ avant la mise à l'herbe (en g.)				
	2016		2017		Variation
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	2016/2017
Mâles	1111	156	1010	175	-101 g (-9,1%)
Femelles	1064	124	952	160	-112 g (-10,5%)

Complémentation en minéraux et vitamines

En 2016, les parcelles récoltées en foin ont eu des rendements très élevés. La teneur en minéraux de la plante a été amoindrie par un phénomène de dilution ce qui peux expliquer en partie les problèmes de reproduction observés sur le terrain.

Complémenter les animaux en minéraux (calcium, magnésium et phosphore) était alors souhaitable pour optimiser la fertilité. Les vitamines A, B12 et E ainsi que certains oligo-éléments (iode, sélénium, zinc, cuivre et cobalt) participant à la reprise d'activité ovarienne auraient pu être apportés de manière continue ou par cure aux périodes-clés suivantes: deux derniers mois de gestation, allaitement et mise à la reproduction.

Pour les veaux, des performances moyennes en baisse

La campagne de pesée des veaux avant la mise à l'herbe est déjà bien avancée pour les techniciens Bovins Croissance de Côte-d'Or. Le tableau ci-dessous dresse un premier bilan des données collectées dans 50 élevages. (tableau 2)

Globalement, les croissances sont en forte baisse avec une diminution du GMQ de près de 100g/animal par rapport à l'année précédente et l'écart entre les différents élevages s'est accentué. Pour Matthieu Javelle, technicien à Bovins Croissance 21, *«la croissance des veaux de la naissance à 4 mois d'âge est fortement liée à la production laitière des vaches, elle-même dépendante en partie des apports alimentaires reçus par la vache. De plus, on constate également de nombreux problèmes de reproduction, un allongement des durées d'anoestrus et des retours en chaleur plus fréquents»*.

Selon lui, *«la qualité des fourrages distribués aux animaux cet hiver est certainement la cause principale de cette dégradation des performances»*.

Pour éviter que ce phénomène ne se reproduise, vous pouvez faire preuve d'anticipation. En faisant analyser vos fourrages, vous pourrez connaitre leur composition et leur valeur nutritionnelle. Vous pourrez ainsi réaliser des rations personnalisées répondant à vos objectifs de performances. Afin de vous accompagner dans cette démarche, plusieurs campagnes d'analyses de fourrage seront organisées en 2017 sur l'ensemble du département par la chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Pour toutes informations, contacter Matthieu Javelle, technicien Bovins Croissance, matthieu.javelle@cote-dor.chambagri.fr, 06 85 23 36 85 ou Florent Gavard, conseiller bovins viande et fourrages, florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr, 06 49 81 32 38

FLORENT GAVARD - MATTHIEU JAVELLE



Production laitière

«La qualité des fourrages fait le lait»

Pour enrayer la baisse de production laitière induite par la médiocre qualité des fourrages 2016, l'expérience montre qu'augmenter la distribution de concentrés n'était pas forcément la bonne solution. Lorsque c'était possible, l'apport de fourrages de qualité a permis de corriger utilement les rations.

L'année 2016 a été marquée par des conditions climatiques particulièrement défavorables à la qualité des fourrages. Pluie, froid et manque de lumière en mai-juin, ont abouti à un manque de sucre, d'UF et de matière azotée dans les fourrages, synthétisait Denis Chapuis. Seuls les ensilages d'herbe récoltés précocement ont affiché de bonnes valeurs. Quant aux maïs, implantés difficilement, avec des semis s'étalant sur cinq semaines et même plus, ils ont donné des ensilages très hétérogènes avec des taux de matière sèche très élevés pour certains. *«Les analyses montrent que ces ensilages ne sont pas mauvais en amidon, mais ils sont très en retrait par rapport à la matière azotée et les sucres », détaille le technicien qui ajoute que « les amidons sont moins digestibles dans le rumen et les PDIN plus faibles»*.

Baisse de production

Cette mauvaise qualité des fourrages s'est ressentie sur la production laitière, laquelle a décroché à partir du moins d'août et le différentiel s'est amplifié en septembre pour demeurer tout au long de l'hiver. Le déficit de production est de -1,5 à -2 kg de lait par vache et par jour partout en France, informe Denis Chapuis. Si les vaches ont fait moins de lait, en revanche, la matière grasse s'est maintenue avec un TB plus élevé. La baisse de production tient sans doute aussi à la conjoncture, les éleveurs ayant été contraints de faire un peu l'impasse sur les concentrés au regard du prix du lait trop bas.

Trois exemples d'adaptation

Pour la campagne 2016/2017, il a donc fallu s'adapter à ces fourrages globalement mauvais et hétérogènes. Denis Chapuis et Anne Blondel ont retenu trois exemples d'adaptation mis en place par des éleveurs de la région.

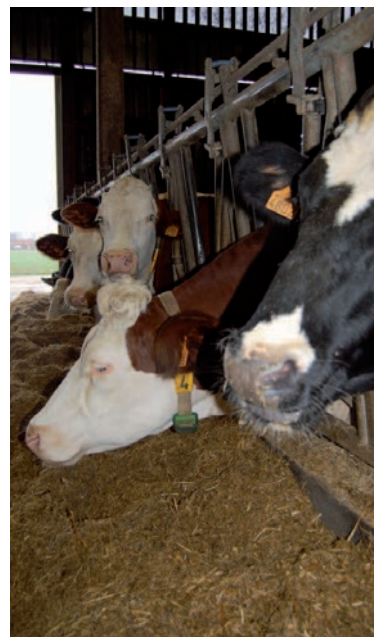
Dans un premier cas de figure, le troupeau a démarré sa lactation avec le contenu de silo récolté en 2016 et la production a plafonné. Puis, au fur et à mesure que le front de silo avançait, les vaches ont retrouvé du maïs datant de 2015 si bien que la production est repartie à la hausse.

Dans le second cas de figure, un autre élevage nourrissait ses vaches avec un maïs ensilage trop sec, d'où une ration qui ne fonctionnait pas, expliquait le technicien. Le choix a alors été fait d'augmenter la part d'herbe dans la ration, d'ajouter de l'urée et de réintégrer du maïs issu de semis plus tardifs donc moins sec. Avec davantage d'énergie et d'azote rapide, la production est remontée, rapportait le technicien.

Troisième exemple avec une ration qui ne donnait pas satisfaction non plus avec un taux d'urée très bas. Cette fois, le choix a été fait de remettre des tourteaux pour tenter de *«relancer la machine»*. Si l'effet urée était au rendez-vous, en revanche, la production de lait n'a augmenté que de +1 kg par jour et par vache. Une efficacité très relative au regard du coût d'achat de l'aliment, pointe Denis Chapuis.
Ces trois exemples prouvent que la façon *«la plus efficace de corriger la ration est de réintégrer des fourrages de qualité et d'ajouter du concentré pour finir d'équilibrer»*, conclut le technicien.

Concentrés économiquement inefficaces

Un constat qui rejoint les conclusions des essais conduits les années passées dans les fermes expérimentales de Fontaines et de la Barotte (21). Partant d'une ration équilibrée couvrant les besoins des animaux, ces essais évaluaient l'efficacité économique d'augmenter la quantité de concentré distribuée pour produire plus. Or, ces travaux démontraient que l'efficacité de ces concentrés n'était pas extraordinaire. Au regard du prix du lait et du coût de ces aliments, la démarche n'avait même aucun intérêt avec une réponse limitée sur le plan technique, voire même nulle. Avec un lait payé 337 €/1.000 litres, l'essai mettait même en évidence une perte de -1700 € par mois à Fontaines. Seul un contexte de prix du lait très favorable justifierait un tel choix.



Autant de démonstrations qui confirment bien que *«c'est d'abord la qualité des fourrages qui fait le lait»*, concluait Denis Chapuis et que cette qualité *«dépend en premier lieu du stade de récolte. D'où l'intérêt d'être bien organisé pour être le plus efficace possible selon les fenêtres météo»*.

MARC LABILLE

Qualité des ensilages

Sous la bâche, les silos évoluent dans le temps

Dans le contexte particulier des fourrages récoltés en 2016, il faut tenir compte du phénomène d'évolution dans le temps du contenu des silos, pointait Denis Chapuis. En effet, une fois emprisonné sous sa bâche, l'ensilage continue d'évoluer, notamment sa digestibilité. C'est le cas de la dégradabilité de l'amidon et de la matière azotée totale. Une évolution d'autant plus vraie avec des maïs 2016 à fort taux de matière sèche. L'enseignement de ce phénomène est qu'il convient de « gérer les chantiers selon l'avancement des parcelles et de ne pas hésiter à réserver certaines parcelles plus avancées pour plus tard », recommandait Denis Chapuis.

Équins

Valoriser l'herbe dans l'alimentation du cheval

Le programme équi-pâture, lancé en 2016, a pour ambition de promouvoir des pratiques efficientes afin d'améliorer la valorisation de l'herbe par les équins et la pratique de la vermifugation.



«Le programme équi-pâture vise deux objectifs : promouvoir des pratiques efficientes pour améliorer l'utilisation de l'herbe dans l'alimentation du cheval et pratiquer une vermifugation ciblée et ce, dans l'optique d'optimiser les coûts de production», explique Pauline Doligez de l'Ifce, avant de poursuivre *«ce programme tend à valoriser des données en proposant des techniques applicables à tous les gérants de structures équines exploitant des surfaces fourragères pour et par leurs chevaux»*. Ce projet développé par l'Ifce, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les conseils des chevaux des régions Centre-Val de Loire, Limousin et Normandie, s'appuie sur le suivi de 12 exploitations pilotes (élevages sport, trait et course, établissements équestres) au cours de deux saisons de pâturage 2016-2017 dans trois régions (Limousin, Centre et Normandie).

De l'enrubanné pour les chevaux

L'élevage mixte équins - bovins allaitants bio de Thomas et Marina de Cornière à Saint Pierre Azif dans le Calvados compte parmi les 12 structures pilotes. *«Notre but est de valoriser de manière optimale l'herbe dans l'alimentation des chevaux et des bovins. Notre structure compte 45 mères de race limousine et Rouge des prés, 10-12 poulinières de sport, 10-15 poulains (1 à 3 ans) et 30 chevaux en pension (chevaux au travail, retraités, juments à la reproduction) sur 150 hectares dont 110 de prairies permanentes et 40 de prairies temporaires. Notre politique est de récolter un fourrage de qualité. En Normandie, les conditions climatiques ne sont pas toujours favorables pour une récolte en foin, c'est pourquoi on fait de l'enrubannage. Contrairement à ce que j'entends parfois, l'enrubanné s'intègre très bien dans l'alimentation des chevaux»*, observe l'éleveur. Le couple cultive également quelques hectares d'herbe sous couvert de céréales qu'il récolte selon l'année en grains ou fauché. Ainsi, l'alimentation des chevaux se compose d'un enrubanné plutôt sec (70 % de MS), issu des prairies temporaires (graminées + trèfle), rationné pour les poulinières en hiver, les poulains sevrés et les chevaux au travail. Les bovins ont, quant à eux, un enrubanné plus humide (40 % de MS) issu du méteil et des prairies naturelles, à volonté. *«La ration actuelle (15 kg brut d'enrubanné + 2 l de concentrés) pour une poulinière au 9e mois de gestation me revient à 52 EUR par bête, contre 90 EUR pour une ration foin avec 9 l de concentrés. Le coût du bottelage et des balles plus lourdes à manier représentent les inconvénients de l'enrubanné. Côté avantages, on peut citer sa valeur alimentaire (UFC/kg MS de 0,66 et MADC/kg MS de 68,3 g) supérieure au foin et qui permet de supprimer une partie de concentré, l'absence de poussière et nul besoin de bâtiment pour le stockage»*, poursuit Thomas de Cornière.

Valorisation du fumier en compost

Pour fertiliser la prairie, les exploitants utilisent un compost de fumier mixte bovin-équin. Le fumier provenant des curages des stabulations des bovins et équins, ainsi que des box des chevaux, est évacué au champ au fur et à mesure, sous forme d'andain et retourné par la Cuma tous les mois. Il est épandu à l'automne, à hauteur de 20 t/ha sur les prairies temporaires de fauche et de 10-12 t/ha sur les pâtures pour un coût de 380 EUR/an. *«Produire de l'herbe de qualité demande un peu plus de temps de travail et de matériel»*, note l'éleveur. Côté pâturage.
Du pâturage mixte est mis en place pour profiter du comportement complémentaire des deux espèces et limiter la pression sanitaire. *«Toutefois, il faut éviter de mettre ensemble de jeunes bovins et de jeunes poulains qui ont tendance à s'exciter, de faire vêler des vaches avec des chevaux et disposer de bonnes clôtures pour les bovins»*, souligne Thomas de Cornière.

CYRIELLE DELISLE

Colza

Assurer la protection contre les maladies en floraison

Le sclérotinia est une maladie peu fréquente mais qui peut être très nuisible. Les pertes de rendement sont en moyenne de 6,5 q/ha dans les essais Terres Inovia menés depuis 2008 et touchés par la maladie. Elles peuvent dépasser dix q/ha, comme en 2007.



(Photo L.Jung – Terres Inovia)

Plante au stade G1 : les 10 premières siliques font moins de deux centimètres. La floraison des inflorescences secondaires commence.

En l'absence de maladie visible, un gain moyen de 1.5 q/ha est mis en évidence (synthèse pluriannuelle des essais Terres Inovia), rentabilisant le plus souvent l'intervention fongicide (passage et produit). Malgré la faible fréquence d'expression de la maladie, la perte potentielle de rendement et l'absence de solution curative incitent à réaliser une protection préventive au stade G1.

Un traitement unique à bien positionner au stade G1

Il y a différentes façons de reconnaître le stade G1. Ce stade correspond à la chute des premiers pétales, à la formation des dix premières siliques (<2cm) et à une parcelle «*bien jaune*». Le stade G1 apparaît, en fonction des températures, de 6 à 12 jours après le début floraison. Aidez-vous du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) de votre région pour repérer ce stade clé et surveillez vos parcelles car les écarts de stade entre parcelles peuvent être importants. Terres Inovia a démontré qu'un traitement positionné trop tôt ou trop tard par rapport à G1 avait une efficacité fortement amoindrie. Les résultats d'essais de ces dernières années n'ont pas montré de gain significatif d'efficacité ou de rendement d'un double passage par rapport à une application unique d'un fongicide de référence dès lors que ce dernier est bien positionné au stade G1 et à dose pleine.

Une gamme de solutions large pour varier les matières actives

Dans le dispositif de surveillance «*Résistance du sclérotinia aux fongicides*»(Anses, Terres Inovia), on constate une progression la proportion de souches détectées résistantes au Boscalid d'année en année. Grâce à un panel large de solutions actuelles, il est possible de varier les matières actives en se limitant à une seule application de SDHI par campagne et en associant systématiquement le Boscalid lorsqu'il est utilisé.

Les solutions efficaces contre le sclérotinia sont nombreuses et permettent cette alternance : Propulse, Filan SC, Efilor (ou Pictor Pro+ Sunorg Pro), Prosaro et Joao mais aussi plus récemment le pack Forza ou Aviator Xpro.

En présence de cylindrosporiose, choisissez un programme fongicide intégrant une triazole et idéalement du prothioconazole. L'année 2016 a démontré l'efficacité de ces solutions pour éviter le passage de la maladie sur siliques.

Il existe également deux solutions mixtes associant une solution de bio-contrôle à un fongicide : depuis 2014 Acapela Soft Control qui est une association de la bactérie Bacillus pumilus (Ballad, 1 l/ha) et du fongicide Acapela 250 SC (Picoxystrobine 0,5 l/ha) et, depuis 2016, Polyversum ® associant un champignon (Pythium oligandrum) et un fongicide à demi-dose : tébuconazole (Spekfee, Erasmus) ou metconazole (Sunorg Pro). Ces solutions mixtes offrent une efficacité sur sclérotinia qui se rapproche des références pleine dose ou demi-dose (Propulse, Filan SC…) mais elles restent néanmoins en retrait. Ces packs peuvent être positionnés dans les situations où la pression sclérotinia est plutôt faible à moyenne (rotations longues > 4ans, historique sclérotinia faible…).

Van Boxsom – D. de Fornel
Terres Inovia

Retrouvez l'ensemble des fongicides autorisés sur colza sur www.terresinovia.fr rubrique colza - Sclérotinia



(Photo L.Jung – Terres Inovia)

Parcelles au stade G1, stade idéal pour positionner le traitement unique.

▶ Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

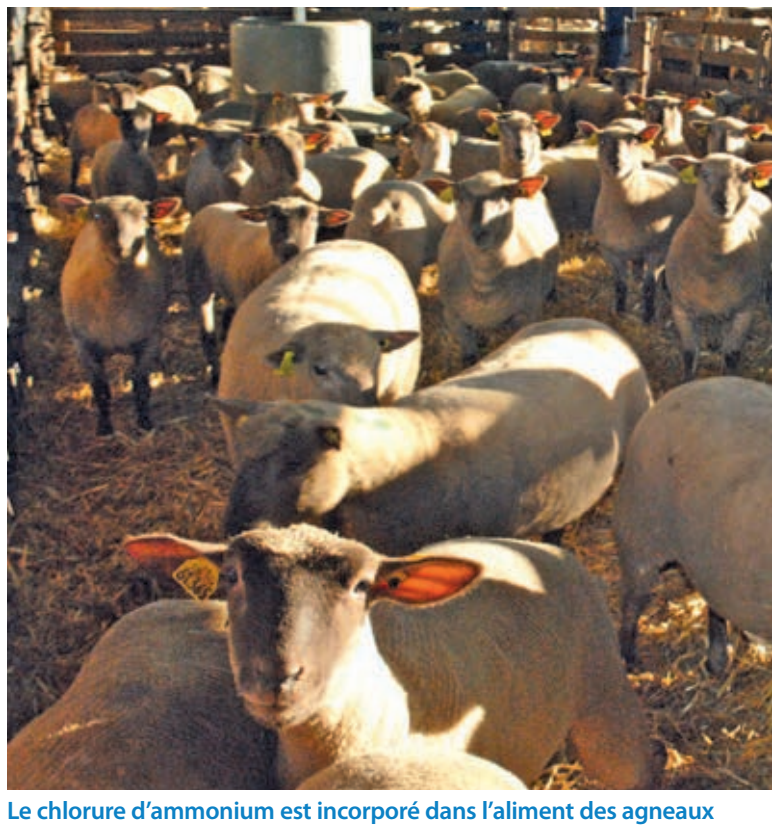
Élevage

Chronique ovine

Le chlorure d'ammonium pour limiter les risques de gravelle

Les rations riches en phosphore (céréales, protéagineux…) favorisent la formation de minuscules cristaux dans l'urine. Ces cristaux sont transportés par le flot urinaire et peuvent bloquer l'urètre. Cette maladie est appelée lithiase urinaire ou gravelle. L'ajout de chlorure d'ammonium à raison de 0,5% dans la ration est une solution pour la prévenir. Depuis 2013, le chlorure d'ammonium est de nouveau considéré comme un additif pour l'alimentation des ruminants. Car entre 2009 et 2013, la délivrance d'une ordonnance vétérinaire était devenue obligatoire pour utiliser ce composé sous la forme de pré mélange médicamenteux. Désormais, il suffit de vérifier qu'il figure bien sur la liste des additifs de l'aliment «*agneaux*» pour les préserver des lithiases urinaires. Le chlorure d'ammonium est en effet un acidifiant puissant qui permet d'abaisser le pH des urines. La formation des calculs est ainsi fortement réduite. Philippe Dubois, vétérinaire au GDS de la Charente indique toutefois que *«la ration ne doit pas contenir de produits tampons (bicarbonate ou magnesie par exemple) qui s'opposeraient à l'acidification recherchée»*.

Laurence Sagot
(Institut de l'Elevage – Ciirpo)



Le chlorure d'ammonium est incorporé dans l'aliment des agneaux

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 29/03/2017	Bourg-en-Bresse 04/04/2017	St Christophe-en B. 29/03/2017	National 29/03 au 04/04/17
Vaches viande (V)	U	-	-	4,00 €	3,90 €
	R	3,55 €	3,60 €	3,70 €	3,54€
	O	-	3,30 €	-	3,21 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,30 €
	O	3,00 €	3,00 €	-	3,09 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,82 €
	P	2,57 €	2,60 €	-	2,56 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,65 €	4,22 €
	R	4,00 €	3,70 €	3,93 €	3,64 €
	O	3,80 €	3,10 €	-	3,18 €
Taureaux VML	URO	-	2,55 €	2,87 €	2,72 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du04/04/2017**

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	2,95	
200-250 kg	-	3,13	2,93	
250-300 kg	-	3,04	2,78	
300-350 kg	2,95	2,86	2,73	
350-400 kg	-	2,72	2,59	
400-450 kg	-	2,64	2,47	
450-500 kg	-	2,57	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,91	2,49	
250-300 kg	2,91	2,65	2,42	
300-350 kg	-	2,66	2,49	
350-400 kg	-	2,58	2,48	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,40	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,50	-	
400-450 kg	-	2,28	2,16	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,57	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,46	2,06	1,87	2,44
5 -10 ans	2,47	1,99	1,77	1,46
+10 ans	-	1,77	1,61	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,11	1,88	

Bovins : 1321
Marché bien approvisionné : 92% de vendus.
Broutards: Les cours se maintiennent facilement dans les bons lots dont les conditions de vaccination FCO sont favorables pour exporter en Italie (sujets de plus de 400 kg + rappel FCO 10 jours). Le marché français recherche des animaux plus légers et si possible de moins d'un an, tout comme le marché allemand qui exige en plus un rappel FCO de plus de 60 jours. Quelques lots senégocient désormais pour le marché israélien depuis sa toute récente ouverture.

Laitonnes : Les volumes restent à un niveau élevé. Les besoins restent importants, mais les cours ont tendance à plafonner traduisant une situation habituelle pour la saison. Baisse plus marquée en inférieure légères pour l'Espagne.

Génisses 2 ans : Bonne recherche dans les lots de qualité pour la France (vaccinées ou non) ou pour l'Italie (vaccinées). Placement plus délicat en médiocres issues des tris dans les exploitations.

Taureaux : Vente calme

Vaches- Génisses 3 ans : Les conditions climatiques sont désormais favorables pour la mise à l'herbe, ce qui favorise les transactions des jeunes bêtes d'avenir. Les tarifs sont stables dans le reste de la catégorie avec un bon équilibre offre/ demande.

NB : Vente de cheptel cause cessation le jeudi 13 avril dés 14h00. (130 vaches suités, 30 génisses 2 ans, 20 génisses 1 an, 4 taureaux)
NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.
NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 03/04/2017**

Bovins (386)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
235 à 400 kg	700 - 1080	2,52 - 3,05
410 à 510 kg	1010 - 1240	2,26 - 2,61
Laitonnes		
180 à 305 kg	460 - 780	2,36 - 2,70
330 à 380 kg	790 - 960	2,40 - 2,64
Taureaux		
810 à 1165 kg	-	-
Génisses		
375 à 450 kg (16-24mois)	960 - 1130	2,13 - 2,55
460 à 580 kg (24-36mois)	930 - 1340	1,90 - 2,53
Vaches		
Vaches légères	760 - 1150	
Vaches entre deux	1160 - 1300	
Vaches lourdes	1320 - 1550	

Les sorties en broutards sont stables, la présentation de bonne qualité permet une vente rapide sur les animaux de moins de 420 kg. On notera un fléchissement des tarifs en lourds toutefois la quasi-totalité des animaux a trouvé preneur. Cours fermes en laitonnes lourdes et valablement vaccinées, placement plus difficile en légères ordinaires. des tarifs. Vente plus fluide en génisss herbégères accompagnées d'une progression des tarifs. Apports stables en vaches, la qualité reste hétérogène à cours stables avec peu d'invendus.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,46 à 3,58 kg de viande. Cours stables.
NB : 1 génisse culard pesant 926 kg vendue 3160 € soit 3,41€ du kilo vif.

Prochain marché bovin le lundi 10 avril 2017, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — **Marché de Sancoins (18) du 29/03/2017**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	2,82
300 à 350 kg	-	2,68
350 à 400 kg	-	2,68
400 à 450 kg	-	2,57
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	-	2,53
250 à 300 kg	-	2,52
300 à 350 kg	-	2,52
350 à 400 kg	-	2,54
Génisse		
(24-36 mois)	-	2,05
Vaches		
- 5 ans	1,99	1,77
de 5 à 10 ans	1,90	1,72
+ 10 ans	-	1,63

Marchandises de qualité trouvent facilement preneur. Broutards e 200 à 250 kg mini 2,60 maxi 2,87..

Cours reconduits. Les bêtes trop maigres trouvent dificilement preneur. .

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 4/04/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,45 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,30 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,20 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,40 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,05 €	-

Tendance :

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 27/03 au 02/04/17*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,79 €	-
350 kg	-	2,74 €	-
400 kg	-	2,61 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,49 €	-
500 kg	-	2,36 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,36 €	-

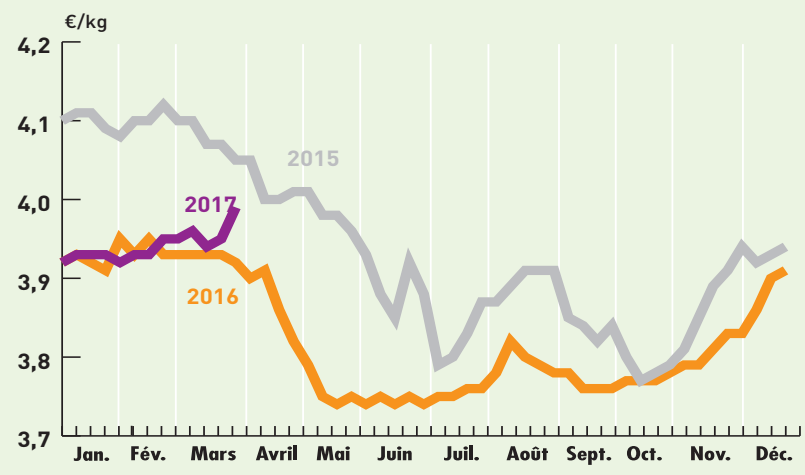
Tendance :
Marché bien équilibré.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 27/03/16 au 02/04/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,99 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	-	3,47 €	3,44 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-		-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	2,98 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,19 €	3,96 €	3,83 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,15 €	3,94 €	3,82 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,00 €				
Races mixte				3,28 €	3,25 €	-	
Races lait					-	2,87 €	2,82 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,88 €	4,32 €	4,05 €	3,90 €			

Tendance : Cours fermes dans les laiteries.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 27/03/16 au 02/04/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,93 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,35 €	4,91 €	4,17 €	3,95 €	3,74 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,82 €				
Races mixte					3,31 €	3,31 €		
Races lait						-	2,90 €	2,82 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,87 €	4,71 €	4,16 €	3,94 €				

Tendances

SEM. 13/2017

Bovins de boucherie

l'activité commerciale est peu soutenue dans les animaux hauts de gamme, car les acheteurs concentrent leurs achats sur les concours où l'offre est abondante et couvrira aisément les besoins. Les tarifs plafonnent dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère. Dans le domaine des allaitantes de choix secondaire et bas de gamme, la réduction de l'offre avec les mises à l'herbe dans les régions les plus avancées facilite les échanges et une remontée des prix, alors que le commerce reste calme dans le centre du pays où les sorties d'herbage sont plus tardives. Les abatteurs couvrent une partie de leur besoin avec du jeune bovin en raison du recul de la demande italienne. Les industriels n'arrivent toujours pas à stabiliser les prix, malgré la proximité des vacances de Pâques. Les plus-values restent d'actualité dans l'ensemble des vaches Frisonnes, ou Montbéliardes. En jeunes bovins, la tendance est lourde dans les Charolais au grand désespoir des engraisseurs qui souffrent déjà de l'accroissement des coûts alimentaires et des broutards.

Broutards

Les volumes sont un peu plus étoffés, avec un certain nombre d'éleveurs qui se séparent de leurs mâles avant la mise à l'herbe face aux tarifs encore très attractifs. L'activité export et la demande pour la repousse reste régulière dans les mâles légers ce qui permet de tenir les prix. Cette croissance de l'offre entraîne en revanche un placement plus sélectif dans les ordinaires à destination de l'Espagne. Dans les plus lourds, l'activité commerciale est pénalisée par le recul de la demande italienne où le prix de la viande a été chahuté ces dernières semaines. Les tarifs accusent un repli dans les bons mâles Charolais, Limousins ou croisés de plus de 350kg. En femelles, la demande est normale pour les bonnes laitonnes indemnes d'I.B.R gardées pour la mise à l'herbe. Le commerce est tendu dans la moyenne marchandise destinée au marché espagnol.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Malgré la modestie de l'offre, les intégrateurs commencent à faire monter la pression pour stabiliser les prix dans les veaux laitiers ou Montbéliards. La vente reste compliquée pour les croisés laitiers de moindre qualité. Dans les veaux allaitants, les tarifs se tiennent dans les bons mâles Limousins, Charolais ou croisés, mais le tri est plus sensible dans le second choix ainsi que pour les femelles. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 27/03/2017*

Agneaux (326)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		-	2,71 - 2,84
Gras (38-44 kg)	-	3,20 - 3,31	2,51 - 3,00
Gras (44-50 kg)	-	2,82 - 3,37	-
Gras (+50 kg)	-	-	-9
Laitons (-38 kg)	-	3,28 - 3,58	3,13 - 3,24
Laitons (38-44 kg)	-	3,23 - 3,67	-
Laitons (+44 kg)	-	2,89 - 3,39	-
Brebis (115)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,16 - 1,45	-	-
Divers			
Béliers (11) :	-	-	
Agneaux maigres : 71 à 90 €	-	1,95 - 2,97	-
Caprins (0) : **10 à 51 €**		-	0,23 - 1,13
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 489
98% de vendus

Vente totale en agneaux toutes catégories confondues, grâce à des apports de bonne qualité, et grâce à des besoins en progression à l'approche des fêtes de Pâques qui se profilent. Forte demande en laitons. Bonne vente égalemnt en brebis etbéliers à des cours facilement reconduits.

Prochain marché lundi 10 avril 2017 (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 03/04/2017*

Ovins : 108	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras et laitons	100 - 145	2,45 - 3,54
Brebis	65 - 120	1,13 - 1,43

A l'approche de Pâques la demande reste forte et la quasi-totalité des ovins a trouvé rapidement preneur à des tarifs très fermes.
NB : En raison du lundi de pâques, le prochain marché ovins aura lieu la semaine prochaine
Prochain marché le lundi 10 avril 2017 aux horaires habituels.

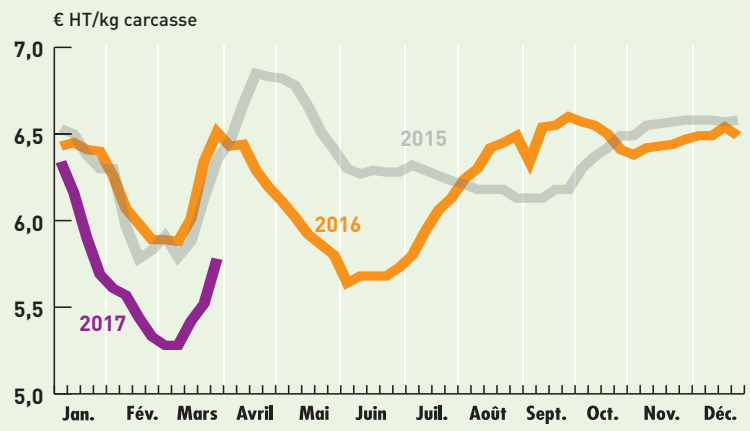
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 27/03/16 au 02/04/17*

Poids	U	R	O
Couvert 13 -16 kg	-	6,17 €	5,38 €
Couvert 16-19 kg	6,55 €	5,99 €	5,27 €
Gras 13 -16 kg	-	-	-
Gras 16-19 kg	-	5,06 €	4,79 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 27/03 au 02/04/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,78 €	**6,36 €**	**2,40 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 27/03/2017 au 02/04/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,24	7,21	6,30	-	-	-	-
	Var.		0,16	0,18	0,02				
	R	6,84	6,76	6,66	-	6,27	6,27	6,23	-
	Var.	0,23	0,15	0,31		0,20	0,10	-0,14	
	O	5,27	5,15	5,26	-	5,57	5,45	-	-
	Var.	0,28	0,19	0,29		0,36	0,29		
3 (couverts)	U	-	7,03	6,95	6,05	-	6,55	6,47	-
	Var.		0,13	0,11	0,14			0,13	
	R	6,61	6,59	6,34	5,30	6,17	5,99	5,66	4,96
	Var.	0,20	0,18	0,15	0,11	0,20	0,08	0,15	0,24
	O	5,18	5,17	5,15	4,39	5,38	5,27	5,05	4,60
	Var.	-0,04	0,12	0,14	0,06	0,21	0,30	0,41	0,44
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		5,06	4,90	-
	Var.						0,16	0,18	
	O	-	-	-	-		4,79	4,60	-
	Var.						0,48	0,56	

Zone nord : Marché dynamiq. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 3 avril) :
«Cours facilement reconduits.»

Porcins

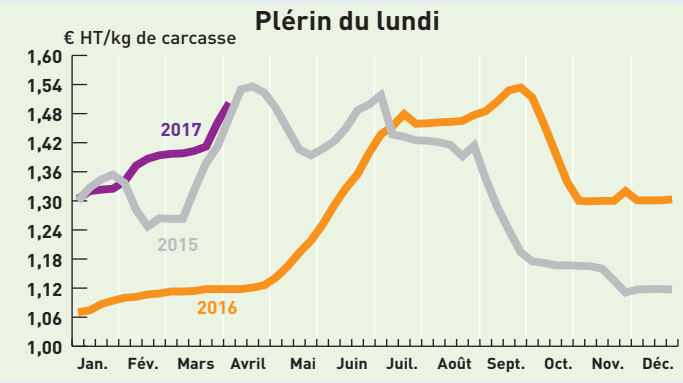
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 327 porcs présentés) — *Cotations du lundi 3 avril 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,502 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 24/03/17 au 30/03//17*

1,67 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

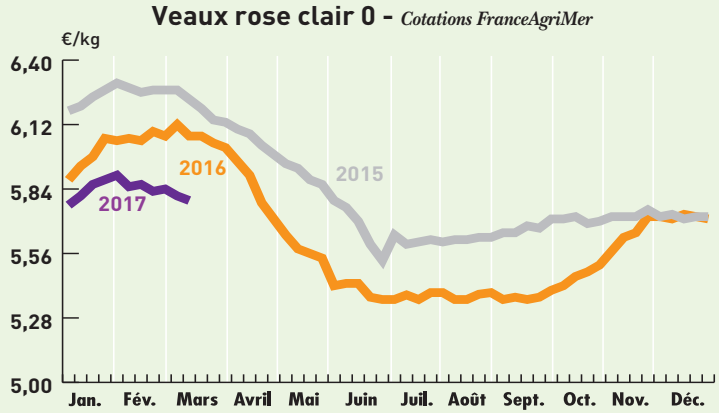
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 27/03/17 au 02/04/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,68 €	-	-
U	9,35 €	7,59 €	6,10 €	-
O	-	5,79 €	4,55 €	3,74 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 2/04/17 au 7/04/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	97	525 - 565 €	320 - 395 €	255 - 320 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 260 €	110 - 130 €	115 - 145 €	85 - 110 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		290 - 400 €	190 - 250 €	195 - 230 €	120 - 150 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		450 - 540 €	280 - 350 €	240 - 280 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		150 - 250 €	120 - 170 €	80 - 170 €	60 - 80 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 27/03/17 au 02/04/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,20 €	2,80 €	-	-
Bons	3,00 €	2,50 €	2,50 €	

Céréales

Marché du 30 mars 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl		inc.		C
	meunier 74 kg/hl	avr.-juin	155	T	C
	68 kg/hl /12 fourrager	mars-juin	140	T	C
Nord Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl		inc.		C
	meunier 74 kg/hl mini	mars-juin	155	T	C
	68 kg/hl /12 fourrager	mars-juin	140	T	C
Aube	meunier	mars-juin	155	N	C
	fourrager 68 kg/hl mini	mars-juin	138	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	mars-juin	119	N	C
Côte-d'Or	63 kg/hl	avr.-juin	132	N	C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl		inc.		C
	58 kg/hl	avr.-juin	119	T	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl		inc.		C
	58 kg/hl	avr.-juin	119	T	C
Saône et Loire	63 kg/hl	avr.-juin	132	N	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saone			inc.	C
Yonne			n.p.	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saone	50 kg/hl		inc.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl	avr.-juin	165	N	C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		avr.-juin	171	N	C
Saone et Loire/Côte d'Or		avr.-juin	165	V	C
Côte d'Or			inc.		C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/ Yonne/ Aube	fourrager	avr.-mai	215	N	C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17% 1ère main	avr.	183	T

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T
	18% 1ère main	11 de juin	176	T

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T

Matériel

Tracteur

21 - RECHERCHE tracteur 200 cv, vitesse super lente pour concassage (réf. 1403)
✆ 03 80 24 94 61

23 - Vds tracteur JD 6820 an 2006 6000 hrs rel avt 4 dist clim TB état 30000 euros HT.
✆ 06 72 56 90 83

38 - Vds tracteur MF148 carte grise OK encore en fonction : 3300 euros.
✆ 06 50 98 65 98
04 76 73 21 18

38 - Pour enjambeur Bobard recherche charrues tirées (perches et parallélogrammes).
✆ 06 72 37 06 85

Travail sol

01 - Vds herse rotative Kuhn HR 300 semoir à grain Nodet 3m bon état de marche
✆ 06.62.12.60.76

38 - Cultivateur RAU 5 m, 25 dents repliage hydraulique : 3200 euros.
✆ 06 11 74 74 53

71 - Cse cess. vds semoir céréales Kuhn accord pneumatique à disques, 4 m, rouleau packer, herse alternative TBE, 9.000 euros.
✆ 06 85 54 80 24

Récolte

38 - Vds faucheuse conditionneuse Krone 2 m année 2004, bon état cause arrêt.
✆ 06 33 98 33 36

38 - Vds presse moyen densité 265 NH + 1 pour pièces : 1000 euros + monte bottes Samas : 200 euros.
✆ 04 74 94 20 83 HR

Traitement

21 - VENDS pulvé Evrard Meteor, TBE, 28 m. rampe alu., pommier circulation continue, pneu neuf, 16 500 euros (réf. 120C)
✆ 06 77 96 42 98

21 - VENDS pulvé porté Caruelle 800, prix : 350 euros (réf. 1404)
✆ 03 80 24 94 61

42 - Vds pulv. porté Kuhn 800 l 12 m rampe manuel 3 tronçons contrôle ok 09/2018
✆ 06 38 48 42 77

Agri. divers

01 - RECHERCHE presses MD, - round baller Welger et Class, - semoirs maîs Nodet, - cover crop, - charrues, - tracteur MF - Fendt, - mois. batteuses (réf. 110B)
✆ 06 65 62 66 82

01 - Vds semoir maïs 6 rgs monosem II telescopique insecticide herbicide eau + cuve 600L plat tour + maïs Dickey John 8700 E HT
✆ 06.36.08.48.15

01 - Vds round baller 120x120 Gallignani girofaneur 4 toupies faucheuse Kuhn GMD 700 enrubanneuse superstino portée pulvérisateur Berthoud 15m 8002 salle de traite 2x4
✆ 06.35.28.33.16

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - moissonneuses batteuses Bourgoin, Dominator, - télescopiques (réf .130E)
✆ 07 86 22 52 61

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vends lève-sacs avec attelage semoir divers moteurs élect 380 volts 2 avec réducteur.
✆ 06 49 98 71 09

38 - Vend matériels agricole atomiseur décompacteur arrosage tout en très bon état.
✆ 06 75 17 98 83

38 - Vibro 3 mètres, herse plates 5 mètres avec treuil pulvérisateur 12 mètres Berthoud.
✆ 06 73 13 88 80

39 - Cessation - Vds presse balles cubiques Supertino 60x80x120, faucheuse conditionneuse frontale Kuhn 3m, autochargeuse Ema 27 mètres cubes
✆ 03 84 51 45 12
06 81 94 29 10

42 - Vds tract. Fendt 308 2 rm 5200 h + tank lait Alfa Laval 1700l + salle trait. 2x3 + tonn. lis. 5000 l
✆ 06 79 18 19 59

69 - Cse cessation vds tout matériel agricole + bâtiment à vendre ou louer.
✆ 04 74 60 10 37

71 - Vends cause retraite pulvé Technoma, cuve 800 L, 15 m, repliage manuel, treuil hydraulique, prix à débattre.
✆ 06 70 46 86 03 H.R.

71 - Vds pirouette Kuhn 6401T, 3.300 euros, fourche palette 150 euros pièce, Terano II bétaillère 4,50 m, 1.300 euros.
✆ 06 87 37 14 14

74 - Vends ensemble de séchage en grange ventilo, AEBI engrangeur télescopique, AEBI gaine + caillebotis.
✆ 06 82 90 55 87 HR

74 - Ecrémeuses Elecrem débit 315 l/h, barattes 32 litres de crème, motofaucheuse AEBI AM8 BdeC : 1,60 m, transporter Bucher 30 Cv avec ou sans autochargeuse brouette chenille 300 kg
✆ 04 50 02 20 39

84 - Vds cuve inox thermo régul. 50 hl, cuve à vin émaillée 60 hl, récep. vend. inox, filtres terre et plaque, pompe à vin, élév. gaz 1,5 T et élect., benne à vend., chariot élév. -à gaz –élect.. Pulseur Thomas 800 l : 5 000 euros, tracteur MF130 : 1 500 euros. Tél 06 88 56 09 51
✆ 06 88 56 09 51

Elevage

26 - Vds pondoirs Big Dutchman, pipettes, chaînes, perchoirs, silo polyester TBE.
✆ 06 80 67 81 64

38 - Vds broyeur de prairies, silo Farmer 2,80 m, pulvé Berthoud 600 l. ramp. 12 m cuve à mazout 3000 l. métal.
✆ 06 82 23 73 20

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds beau Renault Mascott 3T5 benne type 110, 2001, 214 000 km, CT OK au 02/2017, fact. d'entretien, embrayage et 6 pneus neufs. Bon état. prix 8500 E
✆ 06.87.05.63.94

38 - Vend Duster diesel 4x4, 108000 km, année 2010 cause double emploi bon état.
✆ 06 45 49 89 43

42 - Vds camping car Diesel type Challenger Peugeot - révison complète yc courroie distribution -125 614 km réèls- tt équip. wc douche frigo gaz chauffage - 3 lits - an 90 - parfait état - prix à déb.
✆ 06 87 77 09 88

69 - Vds Toyota 4x4 Land Cruiser, année 2001, 310 000 km, bon état. Prix à débattre.
✆ 06 72 07 33 66

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 100 BR foin 120x130 à l'abri B.Q. récolte 2016 px 85 E/T + 1 levsak - 01 Malafretaz
✆ 06.75.92.97.76

01 - Vds foin paille regain bottes 120x090x240 + blé + blé noir pour volailles + pommes de terre conso
✆ 06.74.18.29.26

01 - Vds foin 150 bottes rondes 2016 sous abri 70 E/T 01 Foissiat
✆ 06.10.04.28.23

21 - VENDS foin et luzerne BIO certifié. (réf. 1406)
✆ 03 80 24 94 61

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis, foin, paille, orge
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vds ENRUBANNAGE blé immature + trèfle bio analyse Loire 110 euros/T.
✆ 06 22 85 65 97

69 - Vds foin et enrubannage récolte 2016 monts du Lyonnais, balles rondes 120x120 et 120x130.
✆ 07 86 50 89 07

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91

Fourrage

01 - Vends foin 2016 rouleaux 120x120, bonne qualité, 60 bottes stockées sous hangar, prix 80€/T.
✆ 06 29 31 88 63

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83

18 - Vends foin 2016, bottes carrées 120x90.
✆ 02 48 59 53 49 heures repas.

52 - VENDS foin de luzerne, 80 euros la tonne, départ exploitation, - avoine blanche + vesce, - paille d'avoine vesce (réf. 120A)
✆ 06 77 11 67 69

71 - Vends bonne paille livrée par camion remorque. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vds enrubannage de trèfle analysé - paille de blé broyée rotocut.
✆ 06 75 28 47 79

71 - Vends foin balle ronde 2016, 125 x 150, 70 euros/tonne.
✆ 06 79 89 50 95

73 - Vends foin de qualité de montagne BC 70 x 120 Prix 150 €/ T.
✆ 06 87 35 55 78

74 - Vend foin zone reblochon 100€/T, balles rondes 120x120.
✆ 06 18 23 13 48

74 - Vds foin BC 120 x 70 - 120 x 90, vds paille BC 120 x 70, livraison possible
✆ 06 09 54 00 76

Pépinière

42 - Vds piquets châtaignier fendus et appointés en 2 m - 2.10 euros ht
✆ 06 08 45 38 38

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
TERRES DE BOURGOGNE

Terrain

89 - VENDS terres vinicoles AOC St Bris le Vineux 9 ha ZT - ZY (réf. 130B)
✆ 06 07 32 66 24
lechevalierguillou@orange.fr

Divers

01 - Elevage de la Poyatière 01 Jayat recherche personne pour s'installer et reprendre l'élevage de volailles + marché
✆ 06.18.33.96.86

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ 06 03 07 54 83.

38 - Vds génisses char. 1 à 2 ans - Vds paille balles rondes - Vds Charrue RLM Hard 5 corps - Vds dents efface trace.
✆ 06 84 85 08 50

Offre

Emploi

01 - Gpt employeur de Bresse secteur Bâgé la Ville recherche vacher sur 3 expl.
✆ 06.89.29.20.89

01 - Recherche salarié polyvalent pour structure céréalière, gestion d'un silo - région Bresse
✆ 06.87.17.97.14

01 - Suite départ retraite, la Cuma de Vonnas rech. un mécanicien chauffeur - CDI - début mai- tps plein - conduite d'automoteurs - Entretien du parc matériel - expérience souhaitée. Transmettre CV et lettre de motivation à l'attention du Président Didier Perdrix - CUMA OUEST - 1837 route de Neuville - Chassin 01540 Vonnas ou par mail : cuma ouest.vonnas@wanadoo.fr
✆

21 - Exploitation céréalière RECHERCHE chauffeur tracteur pour moisson, permis voiture exigé (réf. 1405)
✆ 06 81 86 91 93

38 - recherche salarié pour remplacement durée 1 à 3 mois, traite et soin Vaches laitière, entretien des cultures, temps partiel 80% secteur voiron.
✆ 06 52 55 76 78

39 - Expl. ag. lait AOC Comté recherche ouvrier (ère) CDI tps plein ou partiel au choix. Secteur Salins-Arbois. Logé
✆ 06 21 65 15 02

39 - Exploitation AOP Comté bio 3 UTH 450 000 l, 220 ha cherche associé (e) s pour remplacer un départ en retraite
✆ 06 66 59 18 32

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



ALLIANCE
Remorque Lambert Travaux Publics
TP 12 - C.U 12T
Porte hydraulique - cric hydraulique - flèche ressort
13 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

www.cyclone.fr
boutique en ligne
Clôture très résistante
Cyclone 02 35 09 10 41
Conseil, étude...

Elan ✆ 01 49 84 94 28
LE MASQUE PROTECTEUR AIR▸ACE
SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS
Le masque AIR▸ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles (Ne convient pas pour les traitements de cultures).
• CONFORT, très léger (250 g environ), conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• SÉCURITÉ du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• ÉCONOMIE
• EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION
1 - La grille facile à ouvrir pour changer les filtres.
2 - L'ossature du masque facilite la circulation de l'air. - La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre.
- La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.
64 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 176001
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
176001		64,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAT - Photos non contractuelles

Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEUR	an	Heures	CV
CASE JX 90 U, char case LRZ 120	2004	4100	90
CLAAS Celtis 426 RA + char MX T6 arceau	2005	2000	74
CLAAS Celtis 446 RX, char faucheux F85S	2007	5500	90
CLAAS Celtis 456 RX, invers hydro-3 DE	2008	5400	102
CLAAS Axos 310, batis MX	2011	1900	75
CLAAS Axos 330CX, char MX 80,5	2011	3500	90
CLAAS Arion 620 C, hexashift - cab susp.	2011	3400	135
JOHN DEERE 5070 M, char JD 583	2010	1300	70
JOHN DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130	2009	5500	80
JOHN DEERE 5090 MC, char JD H 310 BMS 190	2014	1900	90
JOHN DEERE 6320 P, cab pont susp-re av	2002	7500	100
JOHN DEERE 6520 P, cab pont susp	2006	6800	115
JOHN DEERE 6230, char JD 633 BMS 150	2008	5800	95
JOHN DEERE 6330 P, TLS char MX T10	2012	7000	110
JOHN DEERE 6430 P, auto power - TLS - HCS	2010	4400	125
JOHN DEERE 6630 P, PQ + 24/24 pont susp	2010	4300	135
JOHN DEERE 6630 AP, TLS - HCS - auto power	2010	3600	135
JOHN DEERE 6830 P, TLS - HCS - auto/éco	2012	5600	145
JOHN DEERE 6100 MC, TLS - char JD H 310	2015	800	100
JOHN DEERE 6105 M, TLS - char JD H360, TBE	2015	1800	105
JOHN DEERE 6170 R AP, TLS rel et pdf avant	2012	5200	170
KUBOTA M 108 S, char MX T410	2014	2500	105
MC CORMICK MC 130, char MX 120 - croco 160	2010	4700	130
M. FERGUSON 4270, boite 24/24	2000	4200	110
M. FERGUSON 5440, dyna 4-char MX u8	2011	4700	100
M. FERGUSON 5445, char MF 956	2005	7216	90
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp.	2012	950	135
VALTRA N 92, char quicke Q41- BMS 150	2012	2700	90
VALTRA N 103, char quicke Q61 - BMS 190	2014	1600	100

MATERIEL DIVERS	an	capacité
Andaineur CLAAS - liner 390 s, tandem	2000	3,90 m
Andaineur CLAAS - liner 390 s, tandem	2001	3,90 m
Andaineur CLAAS - liner 450, tandem	2014	4,50 m
Andaineur FELLA - TS 1402 DN, double rotor, 1ou 2 rgs	2006	6,60 m
Andaineur KRONE - swadro 46, tandem, TBE	2008	4,60 m
Andaineur KUHN - GA 4321 GM, tandem	1999	4,20 m
Andaineur NIEMEYER - Twin 605 - ED, tandem 2 rotors, prévoir répar.	2002	6 m
Enrubanneuse KRONE - Elho 320 - film 500/750 balle ronde et cubique		
Faneuse VICON - Fanex 523, 4 toupies portée	2000	5,30 m
Faneuse GREENLAND - Fanex 642, 6 toupies portée		6,40 m
Faneuse FELLA - TH901 TRANS, 8 toupies, semi-portée	2008	9 m
Faneuse KUHN - GF 5801 MH, 6 toupies	2000	5,80 m
Faneuse PÖTTINGER - HIT 91 NZ, 8 toupies, portée, *révisé*	2006	9 m
Faucheuse KUHN - GMD 600 GII FF, chang rap couteaux, TBE	2013	2,40 m
Faucheuse KUHN - GMD 700 GII, 7 disques, *révisé*	2008	2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 702 GII, susp pneum, 7 disques	2007	2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 2810 FF, 6 assiettes, TBE	2010	2,67 m
Faucheuse KRONE - EC 280, chang rap couteaux, *révisé*	2005	2,80 m
Faucheuse KUHN - GMD 902, susp oleo pneumatique	2003	3,5 m
Conditionneuse CLAAS - 260 C, conditionneur fléaux	1998	2,60 m
Conditionneuse JD - FCA 131, conditionneur fléaux, frontale	2010	3,10 m
Conditionneuse PÖTTINGER - NOVACAT 310 T, épandage large	2003	3,10 m
Conditionneuse PÖTTINGER - CAT NOVA 310 T, épand. large, destock.	2001	3,10 m
Conditionneuse KUHN - FC 250 G, tête gyrodyne	1998	2,50 m
Conditionneuse KUHN - FC 303 GL, conditionneur fléaux	2009	3 m
Remor. Mono. AGRAM - Bigben 12, prte automatique, rehausse	2007	12 t
Remor. Mono. LYONNET - BML 110, prte automatique, rehausse	1999	11 t
Remor. Mono. ROLLAND - Turbo 12, prte hydrau, essieu suiveur	2000	12 t
Épand. à fum. GILIBERT - HELIOS 14, boitier en cab., centrale hydrau.	2005	14 m³
Épand. à fum. GILIBERT - HELIX 8, tapis noix neuf	2009	8 m³
Charrue KUHN - MM 122, 4 corps ext., deport devers hydro.	2009	
Déchaumeur KUHN - XS 24, 24 disques, pivotement hydro	2003	3 m

DOMAINE du CHABLISIEN RECHERCHE

Ouvrier viticole pour épluchage et palissage, personne réellement motivée, débutant accepté.
Type de contrat : CDD.
Contactez nous au **03 86 42 40 44** entre 8h et 17h

69 - P'tit Gone, producteur d'oeufs, cherche ouvrier(e) agricole entretien maintenance soins aux animaux. CDI temps plein astreinte WE .
✆ **04 78 75 89 28**
ou gbadol@ptitgone-oeufs.fr

69 - Exploitation viticole beaujolais cherche tractoriste. contact@terresdorees.fr
✆ **04 78 47 93 45**

69 - Domaine en crus du Beaujolais rech. salarié vigne et cave. Salaire motivant si compétent. Envoyez cv + lettre motivation au journal qui transmettra. Réf. 289.
✆

71 - Service de remplacement Autunois recherche 1 à 2 salariés agricoles H/F, en CDD ou CDI. Profil : autonome, motivé et sérieux. Poste à pourvoir dès que possible. Contact : FDSEA 71, Service Emploi, Maison de l'Agriculture, CS 70610, 71010 Mâcon cedex - courriel : service.emploi@fdsea71.fr
✆ **03 85 29 56 50**

Service

69 - Eta Rivoire - tous semis maïs, céréales, prairie, etc multiespèce, fertilisation sur labour, simplifié, sur prairie en direct.
✆ **06 61 52 27 99**

Demande

Emploi

01 - Jeune Homme fils d'agriculteur recherche maitre d'apprentissage pour bac pro rentrée 2017 dans céréales lait viande
✆ **06.47.54.58.74**

71 - Jeune homme cherche maître d'apprentissage pour septembre 2017 pour une formation CAP agricole productions végétales.
✆ **03 85 49 91 61**
06 98 65 70 11

Animaux

Divers

21 - VEND ruches DADANT, 10 cadres, bon état (réf. 1401)
✆ **03 80 93 83 28**
le soir après 19 h

38 - Vds 1 étalon Comtois approuvé pour la monte 2017, 2 juments Comtoises 4 et 7 ans P.P - Vds 1 taureau Limousin 15 mois vacciné FCO - Vds chèvres, chevrettes, cabris.
✆ **06 81 30 23 41**

Bovin

01 - Prends bêtes en pension (30 génisses) de juin à octobre sur le Plateau du Retord
✆ **06.08.80.08.62**

15 - Vds génisses salers 12 mois vaccinées FCO IBR A HBS troupeau calme Filiol Didier.
✆ **06 32 67 28 31**

18 - EARL Trameson, 18350 Charly, vend taureaux HBC, 2 ans et 13 mois, visite de l'élevage toute l'année.
✆ **06 10 91 41 94**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 18 mois + veaux de l'année, IBR A, GS (réf. 0604)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 1 taureau adulte 5 ans, 10 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.050B)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 4 ans, veaux d'1 an reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - El. HBC VENDS taureaux adultes et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
- 06 37 23 32 07 (Baptiste)



21 - Bon élevage Montbéliard VEND vaches en lactation et génisses pleines, bonne génétique (réf. 120B)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - VENDS reproducteurs HBC, IBR A, VF. EARL Jully - Magnien (réf. 1202)
✆ **06 70 11 90 57**

21 - Elevage HBC Vends 3 taureaux 15 – 16 mois , père VIGNY, VITTOZ, HORVAN , IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 120F)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Eleveur PARTHENAIS inscrit VEND reproducteurs mâles et femelles, tous âges, TGS + 8 AUBRACS et 48 CHAROLAISES, HBC suitées. Leroy Pascal - Bussy le Grand (réf. 130D)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - VENDS broutards culards 13 et 15 mois, IBR A, hivernés au pré (réf. 14VB2)
✆ **06 02 34 93 33**

21 - VENDS taureau 4 ans type viande, HBC, TGS + grand choix veaux 15 mois. GAEC de Pergeot - 21320 Chatellenot (réf. 1407)
✆ **06 24 69 61 13**

21 - El. Charolais HBC VEND gros reproducteurs 16 mois aptes à saillir, TGS. GAEC LECHENAULT Frères - St Thibault (réf. 1408)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS taureaux CHAROLAIS 14 mois HBC, IND IBR. Christian Colliette - Villargoix (réf. 1410)
✆ **06 70 74 97 70**

38 - Vds taureaux charolais 17 mois + génisses 15 mois origine IA Gaec de Navoux.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - Vds reproducteurs Blonde d'Aquitaine 15 à 18 mois type mixte, inscrits, très calme.
✆ **06 84 07 76 24**

38 - vds gén+vaches prêtes fin avril race montb moy CL 7500 TP 33.5.
✆ **04 74 84 13 79 HR**

39 - Vds cse retraite vaches charolais avec leur veau, bonne origine, garantie sanit. Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59**

39 - Vds vaches allaitantes charolaises avec leurs veaux
✆ **06 62 51 20 54**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 15 mois - HBC - tbo - livr. assur. - Cuisset St Gemain Lespi.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais 17 mois HBC TBO livr. assur. - Cuisset Jm St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds 3 belles vaches suitées plus une prête au veau
✆ **06 08 99 46 88**
ou 04 77 76 12 58

42 - Vds très bon taureau charolais 3 ans HBC cse dose en stock
✆ **06 08 99 46 88**
ou 04 77 76 12 58

42 - Vds taureaux HBC Charolais 16 m livraison assur. Charguerand Christian - Mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds taureau 3 ans HBC Ibra souche IA mixte
✆ **06 31 73 92 27**

SICAFOME
58290 Moulins Engilbert
CAUSE CESSATION
VENTE de CHEPTEL
JEUDI 13 AVRIL
Expo 12 h - Vente 14 h
130 vaches suitées
30 génisses de 2 ans
20 génisses de 1 an
4 taureaux
Toutes Garanties Sanitaires
(IBRA, vaccinées BVD,...).
Renseignements
Sicafome au 03 86 84 28 75

42 - Vds taureaux Pie rouge des Plaines 18 m - bo. indem IBR BVD
✆ **06 30 97 90 04**

42 - Vds taureau Charolais 5 ans indem Ibr calme cse consanguinité 42840 Montagny
✆ **06 87 09 64 08**

58 - Eleveur limousin VEND taureaux aptes pour la saillie HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureau 3 ans, HBC, IBR A, TB qualité et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1105)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS taureaux 2 ans, - gros veaux reproducteurs, TGS, IBR A, HBC, prix raisonnables (réf. 1109)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

58 - VENDS veaux reproducteurs, - taureaux 2 - 3 - 5 ans, HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 120E)
✆ **06 25 72 20 74**
06 03 61 72 87

ST-CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
VENDREDI 14 AVRIL 2017
FOIRE AUX ANIMAUX MAIGRES
CULARDS ET ÉPAIS
Sélection des animaux au déchargement selon des critères de qualité, qui détermineront l'ordre de passage.
Les animaux, jugés inférieurs, passeront en 2de partie de vente.

HORAIRES :
5h : entrée des animaux / 7h : vente au cadran
Annonces des animaux avant le mercredi 12 Avril 18h
Contact : 03 85 25 99 00 - Véronique : 06 37 09 20 89 - Antoine : 06 83 95 37 13

58 - VENDS repro. CHAROLAIS 6 ans HBC, 24 - 15 mois, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 12VB1)
✆ **06 13 33 44 38**
06 09 40 50 63

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 16 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et 3 ans. Florentin - La Charité sur Loire (réf. 130A)
✆ **06 06 71 54 30**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 18 mois hivernés au pré, IBR A. vacc. FCO. Boulin Gilbert - Sermages (réf. 1304)
✆ **03 86 84 21 44**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC, IBR A, TGS + veaux à remettre. Philippe Pigoury - St Aubin les Forges (réf. 1305)
✆ **06 60 28 76 91**
03 86 37 03 57

58 - EARL BATHO Serge VEND taureaux 2 ans, - veaux 15 mois et 1 adulte 3 ans, naisseur Hatenon - Cyrano - Glamour (réf. 140A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois, HBC. GAEC Touillon-Moiron - Decize (réf. 140B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS bon taureau Charolais HBC 3 ans, type mixte, produits visibles, TBO, IBR A (réf. 14VB1)
✆ **06 99 32 12 15**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, bonne origine, TGS. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 1402)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS 5 génisses Charolaises HBC prêtes à vêler, IBR A. Dessauny François - Decize (réf. 140C)
✆ **03 86 25 42 77 HR**
06 27 09 22 58

58 - VENDS 1 taureau 5 ans VF sur génisses, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 14 mois. TGS, IBR A. GAEC Guillien - Epiry (réf. 1409)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

VENDS
GROS TAUREAUX CHAROLAIS 18 mois
pour génisses et vaches,
fils de ARTOIS, TOMBAPIK, AZELIER, BRAVO
Elevage Charolais
DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Eleveur limousin HBL vend reproducteurs 16 mois TGS calme prix raisonnable. Livraison possible.
✆ **06 82 22 56 77**
ou 04 72 31 13 72

69 - Vend taureau 18 mois charolais inscrit. Génisses de 2 ans et 1 an toutes garanties sanitaires. Livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vds vaches au lait et génisses tout âge Holstein cause surnombre garanties sanitaire CL UPRA.
✆ **06 83 43 74 29**

69 - Vends cause retraite vaches PH au lait et taries terme mai et génisses pleines en étable entravée. Livr. possible Ruet 42.
✆ **04 77 26 22 52 HR**

69 - Vds cause cessation laitières, vaches et génisses prêtes holstein, ind. IBR.
✆ **07 82 20 33 40**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - VENDS taureaux HBC, viande et gabarit, hiverné au pré. GAEC Goulliard (réf. 110D)
✆ **06 74 09 49 89**
03 85 79 40 98

71 - Vds 25 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends repro. 14 mois, HBC, indemnes IBR, TGS. Gaec Gauthey, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - Elev. charolais vend taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, TGS. EARL Dufraigne D., 71190 La Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Elev. HBC vd taureaux 2 ans-15 mois, hivernés au pré, TGS, IBR A. Gaec de Baugy, Issy-L'Evêque.
✆ **06 77 09 68 07**

71 - Vds vaches Simmental, 1 de 4 ans, prête et 1 de 5 ans pour le 15-04, IBR A BVD indemnes, livraison possible.
✆ **06 08 95 93 72**
ou 03 85 57 46 26

71 - Vds taureaux HBC adultes + 2 ans, vaches + veaux, TGS, vacc. FCO, liv. possible. Debarnot François, Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Eleveur salers bio vend 2 taureaux 2 et 4 ans, 3 génisses, vêlage mai, 2 de 20 mois, 3 de 1 an, IBR A, dociles.
✆ **06 76 05 37 15**
07 85 39 29 00

71 - Eleveur limousin vend cause surnombre jeunes vaches à vêler et vache avec veau, IBR et Paratub OK.
✆ **06 15 05 05 20**

71 - Choix de taureaux charolais HBC, 12 à 17 mois, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends taureau repro. charolais 2 ans, type viande, indemne IBR FCO. Saint-Léger-les-Paray.
✆ **06 30 64 66 94**

71 - Vds 2 taureaux adultes HBC (Pinay X Appolon) + gd choix vx 15 mois père Horace, Vladimir, Epernay, Chic, Poker, Far ouest, IBRA FCO et livraison OK. Devillard Jacq et Caro, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

73 - Vends cause retraite Vaches allaitantes avec veaux + génisses 1 an à 15 mois.
✆ **04 79 28 70 79**

74 - Vends 6 génisses Hérens de 15 mois française et 1 taureau Aubrac
✆ **06 81 71 47 77**

Caprin

26 - Vds 18 chevrettes Saanen nées en mars 80 euros adhérent capgène 1197l/ch TP35,4 TB 37,5.
✆ **06 02 11 40 39**

38 - Vds chevrettes alpine nées en mars, écornées, bonne génétique, troupeau 900l.
✆ **04 76 50 67 75**

38 - Vds bouc chamoisé x rove cornu 1 ans.
✆ **04 76 71 26 64**

69 - Achète chèvres boucs brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

38 - Vds porcelets fermier de 25 kg et plus nés et élevés sur paille sevrés à 4 sem dispo toute l'année
✆ **06 83 81 45 79**

Equin

26 - Vds 4 ânes 12 mois type Provence très dociles 150 euros.
✆ **06 50 45 75 55**

74 - Vends jument de trait 8 ans attelée à la perfection et montée, très facile et proche de l'homme. 2 500 €.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

38 - Vends chiots femelle Cockers née le 10/16 (N° imat. mère : 250268720041294) parents chasseurs habitués aux enfants : 250 euros.
✆ **06 86 85 16 90**

69 - Vd chiots Border LOF 253194807 origine troupeau Brave Graig Shark Flox Lynw Isos. Portée de 7 chiots du 15/02 disponibles après le 15/04/2017. SIRET 389 711 482.
✆ **06 23 12 86 58**

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Par décision du TGI de Dijon en date du 13/02/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. ENTZMENGER Joël, Joseph, Auguste décédé le 02/10/2015 à Beaune (21). Réf. 0218015360/VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL211418960

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DAUPHIN Roger décédé le 19/12/2011 à CHENOVE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212005776 /VB.

AL211418961

SUCCESSION

Par déclaration en date du 24 mars 2017 faite au greffe du Tribunal de Grande Instance de Dijon, sous le numéro de succession RG17/00546, Nathalie, Patricia LECLER, secrétaire, Xavier, Patrice LECLER, gérant de société, Béatrice, Nathalie LECLER épouse LASSERRE, coiffeuse et Mademoiselle Sandrine, Géraldine LECLER, adjoint d'exploitation ; agissant en qualité d'héritiers en vertu de la loi, ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Monsieur Philippe, Maxime LECLER, en son vivant retraité, divorcé, non remarié, de Madame Marie-Alette QUETEL, demeurant à Longvic (Côte-d'Or), 16 rue Colonel Ballet, né à Guillon (Yonne), le 10 avril 1946 et décédé à Dijon (Côte-d'Or), le 15 décembre 2015.
Les déclarants ont élu domicile en l'étude de Maître Xavier ALHERITIERE, sise à Dijon (Côte-d'Or) 4 place des Cordeliers .

L'inventaire a été réalisé par Maître Xavier ALHERITIERE, notaire susnommé, par deux actes de son ministère, en date des 4 et 22 mars 2017, et adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au greffe du Tribunal de Grande Instance de Dijon le 27 mars 2017 avec la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net.

AL211418955

NOMINATION

LE NYMPHEA

Avis de modification

SARL au capital de 7 622,45 euros Siège social : 32 rue de Franche Comté 21760 Lamarche Sur Saône 432 053 056 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale en date du 1er mars 2017, il a été pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Emmanuel JAGLA et de Madame Christel HONORE de leurs fonctions de co-gérants de la société et décidé de nommer en remplacement, avec effet à compter du même jour, Madame Véronique JAGLA, demeurant à Lamarche Sur Saône (21760), 32 rue de Franche Comté.

AL211418934

ETABLISSEMENTS GACHON

Société par Actions Simplifiée
au capital de 21 342,86 Euros
Siège social : Creancey
21320 Pouilly En Auxois
315 655 191 RCS Dijon

Suivant Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 14 mars 2017, il a été nommé : -la société PYTHEAS dont le siège social est à Avignon (84000), 37, rue Paul Saïn, immatriculée au RCS Avignon sous le numéro 441 213 519, Président de la société en remplacement de M Sébastien GACHON ; - M Pierre HORNUNG, dmt Pernes Les Fontaines (84201), 564, Chemin du Puy. et ce à compter du même jour.

AL211418958

S.A.S. LE PRE AUX CLERCS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 13, place de la libération
21000 Dijon
827 734 302 RCS Dijon

Par décisions du 15 Mars 2017, l'associée unique a nommé M. Bruno DUMONT demeurant à Beaune (21200) 41, rue de l'ouvrée en qualité le Directeur Général.

Pour avis.

AL211418964

TRANSFERT DE SIÈGE

EUVITIS

SAS au capital de 5 000 €
3 rue Vincent VAN GOGH
21560 Couternon
530 004 753 RCS Dijon

Décisions de l'associé unique du 28 mars 2017, Transfert de siège social à compter du 28/03/2017. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : Couternon (21560) 3 rue Vincent VAN GOGH. Nouvelle mention : Dijon (21000), 23 rue de la Houblonnière. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le président

AL211418926

S.C.I. CLEMAX

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 15 impasse du Plain des Bois
71350 St Loup Géanges
792 303 752 RCS Chalon-Sur-Saône

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 15 impasse du Plain des Bois à St Loup Géanges (71350) au 7 rue Paul de Richard d'Ivry à Beaune (21200) à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de Chalon-Sur-Saône sous le numéro 792 303 752, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon.
Gérance : Monsieur David COTE, demeurant 7 rue Paul de Richard d'Ivry à Beaune (21200).

Pour avis
La Gérance

AL211418936

S&H

Aux termes d'une délibération du 22 mars 2017, la collectivité des associés de la société S&H, SARL au capital de 2.000 Euros, dont le siège social est à Saint Apollinaire (21850) – 24, rue René Cassin, et immatriculée au RCS de Dijon sous le n°823 785 696, a décidé du transfert du siège social à Pont-Sainte-Maxence (60700) - rue Louis Pasteur, à compter du 22 mars 2017 et de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS de Compiegne.

Pour Avis.

AL211418956

MODIFICATION DE CAPITAL

BATIPAQ

SAS au capital de 100.000 €
Siège social : Fontaine les Dijon (21121)
77 Route d'Ahuy
513 937 045 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Février 2017 et du procès-verbal des décisions du Président du 28 Mars 2017, le capital social a été réduit de 25.000 € par annulation de 2.500 actions pour être ramené à 100.000 € à 75.000 €. Les articles 6 (FORMATION DU CAPITAL) et 7 (CAPITAL SOCIAL) des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL211418959

SARL RESTAURANT STEPHANE DERBORD

Capital social : 8.000 euros
Siège social : 10, place Wilson
21000 Dijon
379 807 498 RCS Dijon

Par AGE du 15/03/17, les associés ont approuvé l'augmentation du capital social par incorporation de réserves d'un montant de 100.000 € passant ainsi le capital de 8.000 € à 108.000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL211418963

ADDITIF

Dans l'annonce numéro 211118847 parue le 17/03/2017 concernant la SASU MSILA CONSEIL il convient d'ajouter :

Cession des actions : libre

Admission aux assemblées générales : libre

Missions aux assemblées générales pour les associes: Droits de vote au prorata de la détention du capital social

AL211418931

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Tito Luciano FADDA, Directeur commercial, né à Austis (ITALIE), le 13.12.1956 et Mme Martine PETITJEAN, retraitée, son épouse, née à Le Creusot (71200), le 23.04.1956, demeurant ensemble à Gevrey Chambertin (21220), 58 avenue de la gare, mariés à la Mairie de Ruffey Les Echirey (21490), le 23.06.1979, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant .

L'acte a été reçu par Me François PENY, notaire à Dijon, le 20 Mai 2016.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me François PENY, notaire à Dijon, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me François PENY

AL211418957

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à Dijon(21000), 6 rue de l'Ecole de Droit.

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maximilien CHANUT, notaire à Dijon, le 01/03/2017, Monsieur Daniel, Paul BACONNIER, retraité, et Madame Renata, Marie COMELLI, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Dijon(21000), 41, rue de Chanzy Bâtiment A1. Nés savoir :

- Monsieur à Chalon sur Saône(71100), le 29 mai 1930.

- Madame à REANA DEL ROYALE (ITALIE), le 1er mars 1935.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître CASTILLE notaire à Dijon le 21 novembre 1953 préalable à leur union célébrée à la mairie de Dijon (21000), le 23 novembre 1953 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Ont adopté le régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution de la pleine propriété des biens meubles et immeubles qui composeront la résidence principale au profit du survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Les oppositions seront seront à adresser dans un délai de trois mois à compter de cette parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maximilien CHANUT, notaire à Dijon.

Pour avis et mention.

Me Maximilien CHANUT, notaire.

AL211418965

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON-BUFFET

Société civile de moyens
au capital de 182,94 euros
Siège social : 4 Avenue Victor Hugo
21000 Dijon
RCS Dijon 393 829 395

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2017,l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de nommer en qualité de cogérant Monsieur Karim STAMBOUL, demeurant 50 Rue Chaudronnerie à Dijon (21000), pour une durée indéterminée à compter de ce jour ;

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON-BUFFET par SOCIETE CIVILE DE MOYEN MORELON BUFFET STAMBOUL, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis
La Gérances

AL211418927

ANNONCE LEGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 03/04/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BOUX-SOUS-SALMAISE: Terre, lande, bois, comportant un bâtiment d'exploitation en partie occupés. Objectif : Maintien des exploitants sur une partie des parcelles occupées.

39 ha 11 a 15 ca - Bas de beuvin: C-116-117-137 - Cul de fourneau: A-56 - La commotte: A-453-460 - La fortelle: ZI-1(A)-1(B)-2(A)-2(B)-2(C)-3 - Presilly: B-572-635[571]-636[571] - Sur frouot: ZE-17(A)-17(C)-17(D)-17(BJ)-17(BK)

- Terre rouge: ZH-3(B)-3(C)-3(D)-3(AJ)-3(AK)

COUCHEY: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant.

2 ha 07 a 24 ca - Bois davot: ZB-5(J)-5(K) - Le bois davot: ZC-8 - Les champy: AI-11

MARSANNAY-LA-COTE: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant.

88 a 80 ca - La basse champagne: ZB-40(J)-40(K) - Les herbiottes: ZB-2

PERRIGNY-LES-DIJON: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant.

41 a 45 ca - La luze: E-197 - Les grandes courbes royes: ZA-19

SAINT-JULIEN: Bois-Taillis

10 a 80 ca - Le pre chaboeuf: ZM-77

MIMEURE : Pré et Bois - Objectif : maintien du fermier sur les parcelles.

6 ha 34 a 42 ca - La molle terre : ZH-33 - La vigne : C-38 - Le tronsois: C-33 - Les coues: A-306-307(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25/04/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211418967

CUMA DE L'ESSORT

à Vauchignon
N° d'agrément : 21/94/615
RCS Dijon : 393 668 983

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA de L'Essort à 21340 Vauchignon du 17/11/2016 a procédé aux modifications suivantes :

La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

L'augmentation du montant du Capital Social à 20 010 €

Le transfert du Siège social à Mairie de La Rochepot 21340

La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 17/11/2016

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Vice-Président de la CUMA.

Guy FOUQUERAND.

AL211418943

SCI EBB

L'AGE du 02/12/2016 de la SCI EBB au capital de 1 000 euros, siège social : 43 rue Bayen 75017 Paris, 443 708 151 RCS Paris a décidé de transférer le siège social du 43 rue Bayen 75017 Paris au 14 impasse Edgar Degas 21000 Dijon à compter de ce jour, et de modifier l'article 4 des statuts.

Durée : 99 ans

Objet : acquisition et gestion de tous biens immobiliers.

Gérant : Benjamin MAGNEN, 14 impasse Edgar Degas 21000 Dijon.

Nouvelle immatriculation : RCS Dijon.

AL211418952

FUSION

HERAKLES

Sas, au capital de 240000 €
Siège : 6 Rue du Champ Doré
ZAE Bois Guillaume
21850 St Apollinaire.
RCS : Dijon 338 283 641

Aux termes d'une délibération de l'Associé unique en date du 30 mars 2017, l'associé unique de la société HERAKLES a approuvé le traité établi sous seing privé en date du 17 février 2017 et portant fusion par absorption de la Société par la société WC LOC, société par actions simplifiée au capital de 270 000 euros, dont le siège social est Rue de la Bleue du Nord 59300 Valenciennes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Valenciennes sous le numéro 387 867 765. L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société HERAKLES, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société WC LOC et les actions émises en augmentation de son capital par la société WC LOC étant directement et individuellement remises aux associés de la société HERAKLES, à raison de 69 actions de la société WC LOC pour 34 actions de la société HERAKLES. L'Associé unique de la société WC LOC, en date du 30 mars 2017, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société HERAKLES sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis Le Président

AL211418954

PROJET DE FUSION

Entre les Associations,

INTERBEV Franche-Comté (IFC), association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, déclarée en Préfecture du Doubs, le 6 juillet 1984, n° SIRET 343 827 655 00022, dont le siège est établi à Ecole-Valentin (25), représentée par Michel RENEVIER, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite association, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 17 février 2017,

et

INTERBEV Bourgogne (IB), association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, déclarée en Préfecture du Côte-d'Or, le 7 mai 1984, n° SIRET 477 783 294 00036, dont le siège est établi à Bretenière (21), représentée par Jean-Pierre FLEURY, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite association, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 17 février 2017,

Il a été établi un projet de fusion de ces deux associations par voie d'absorption de l'Association IFC par l'Association IB, avec modification statutaire pour la nouvelle structure, qui s'appellera **INTERBEV Bourgogne Franche-Comté,** et siègera à Bretenière (21).

Les modalités sont les suivantes :

1- Evaluation de l'actif et du passif de l'Association IFC dont la transmission à l'Association IB est prévue :

. l'actif total apporté s'élève à 111 655,92€

. le total du passif pris en charge s'établit à 41 673,61 €

. l'actif net apporté est donc de 69 982,31 €

Les parties ont convenu de retenir pour la valorisation des éléments actifs et passifs transmis, leur valeur nette comptable au 31/12/2016.

2- En contrepartie de l'apport effectué par IFC, IB s'engage de son côté à :

. conserver aux biens apportés, la destination et l'usage qu'ils avaient au sein d'IFC,

. assurer la continuité des activités d'IFC,

. admettre comme membres, sauf volonté contraire de leur part, les membres d'IFC.

3- La fusion prendra effet au 01/01/2017, après que le traité de fusion soit soumis aux Assemblées Générales extraordinaires du 1er JUIN 2017.

4-Le projet de traité de fusion et ses annexes sont disponibles aux sièges d'IFC et d'IB.

AL211418962

DISSOLUTION LIQUIDATION

JAVILDA

SARL en liquidation
au capital de 1000 euros,
siège social et siège de liquidation :
1 impasse Joseph Vercier
21000 Dijon, 483027835 RCS Dijon

Le 24/02/17 l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de liquidation à compter du même jour.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL211418910

GDS DIJON

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 135 rue d'Auxonne,
21000 Dijon
509 842 019 RCS de Dijon

L'AGE du 31/10/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Radiation au RCS de Dijon

AL211418930

PALAIS DES GOURMETS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 20 000 Euros
Siège : 11 route de Levernois
21200 Combertault
RCS Dijon 388 903 759

L'Assemblée Générale réunie le 15 mars 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Stéphanie TAVENET de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

Le Liquidateur.

AL211418944

AVIS DE CONSTITUTION

SELARL RUEZ – VIEILLE

13 Rue Macédonio Melloni -
39100 Dole
2 Rue du Général Leclerc
39120 Chaussin

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL Dominique RUEZ & Robert VIEILLE, notaires associés', titulaire d'un office notarial dont le siège est à Dole (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, soussigné, le 11 février 2017, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : La Société est dénommée SCI LES GUINGUETTES

Forme : SOCIETE CIVILE régie

- Par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil ;

- Par le décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €)

Siège Social : Quétigny (Côte d'Or) Les Allées Cavalières – 4 rue Henri Dunant

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Madame Elisabeth Colette ROUSSEY, professeur de lettres, épouse de Monsieur Bruno Hugues Jean-Claude MARTIN, demeurant à Quétigny (Côte d'Or) Les Allées Cavalières – 4 rue Henri Dunant

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lons Le Saunier.

Cession de parts : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision majorité des deux/tiers.

Pour Avis, Maître Dominique RUEZ

AL211418933

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 mars 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FRANCE PRO RHF

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1000 euros

Siège : 39 rue Charles Dumont 21000 Dijon

Objet : Restaurant, pizzéria, restauration rapide et, accessoirement les activités de location de salles, salles de réunion et de tous matériels, ainsi que les activités d'achat et vente de matériels professionnels de restauration, et l'import export de matériels et de produits de restauration

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17"Règles d'adoption des décisions collectives"des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés statuant à la majorité **des associés disposant du droit de vote.**

Président :

Madame LAABOUDI Ouassila. Demeurant 15 Allée JB Bossu 21240 Talant,

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL211418935

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/03/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCM CENTRE OPHTALMOLOGIQUE DIJON TOISON D'OR

Siège social : 19 Avenue Albert Camus, 21000 Dijon

Forme : Société Civile De Moyens

Capital : 1000 euros

Objet social : La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession (locaux, matériels, mobilier, personnel, etc...), sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci ni rechercher de bénéfices autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans sue le capital investi soit rémunéré.

Gérant : Monsieur Denis DOSSARPS, 18 A rue du Général de Nansouty, 21000 Dijon

Cogérant : Monsieur Yann KAUFFMANN, 2 Promenade du Rhône, 21000 Dijon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL211418937

SELARL S3D

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/03/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SELARL S3D

Siège social : 19 avenue Albert Camus, 21000 Dijon

Forme : SELARL

Capital : 1 000 euros

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin ophtalmologiste. Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés ayant le même objet social et pourra, pour réaliser cet objet social, procéder à toute opération de croissance externe, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables en vigueur. Elle ne peut accomplir son activité que par l'intermédiaire de ses membres ayant qualité pour exercer la profession d'ophtalmologiste. La société peut en outre accomplir toutes les opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Gérance : Monsieur Denis DOSSARPS, 18 A rue du général de Nansouty, 21000 Dijon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL211418941

SELARL KAYA

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/03/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SELARL KAYA

Siège social : 19 avenue Albert CAMUS, 21000 Dijon

Forme : SELARL

Capital : 1 000 euros

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin ophtalmologiste. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés ayant le même objet social et pourra, pour réaliser cet objet social, procéder à toute opération de croissance externe, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables en vigueur. Elle ne peut accomplir son activité que par l'intermédiaire de ses membres ayant qualité pour exercer dans la profession d'ophtalmologiste. elle peut en outre accomplir toutes les opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement dans le respect des disputions législatives et réglementaires en vigueur.

Gérance : Monsieur YANN KAUFFMANN, 2 promenade du Rhône, 21000 Dijon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL211418942

S.E.L.A.S. Didier Nourissat, Hugues Missery, Ivan Striffling, Maël Viard et Marjolaine Nourissat-Gonthier Notaires associés 23, rue Buffon- 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Viard notaire à Dijon, le 23/03/2017, de la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : Nuits 2017

Siège : 1 rue Arthur Deroye, 21000 Dijon

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise à valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : MILLE EUROS (1000€)

Par apport en numéraire pour un montant de 1000 €

Gérant :- M. Jean-Cristophe Oudin, dt à Beaune (21200), 16 rue Jacques de Molay.

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux autre qu'au profit d'un associé, entre conjoint ainsi qu'entre descendants et toutes cessions à titre gratuit autres qu'au conjoint, ascendants et descendants, aux associés et à leur conjoint, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue ou pour les cessions à titre gratuit par le gérant s'il en a reçu pouvoirs.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis et mention.

M. Viard, notaire.

AL211418945

S.E.L.A.S « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER » Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me VIARD notaire à Dijon, le 30/03/2017, de la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : « SANGUIPI »

Siège : Point Médical, Rond-Point de la Nation, 21000 Dijon,

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : MILLE EUROS (1.000 €)

Par apport en numéraire pour un montant de 1.000 €.

Cogérants :

- Madame Célia PIRES épouse SAULGEOT, dt à Fontaine les Dijon (21121), 20 C rue Majnoni d'Intignano,

- Monsieur Gilles SAULGEOT, dt à Fontaine les Dijon (21121), 20 C rue Majnoni d'Intignano,

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux autre qu'au profit d'un associé, entre conjoint ainsi qu'entre descendants et toutes cessions à titre gratuit autres qu'au conjoint, ascendants et descendants, aux associés et à leur conjoint, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue ou pour les cessions à titre gratuit par le gérant s'il en a reçu pouvoirs.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon..

Pour avis et mention.

Me VIARD, Notaire.

AL211418949

LEGALEX

Par acte sous-seing privé en date du 17 février 2017, est constituée, pour une durée de 5 années, une association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle régie, notamment, par la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 et le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991, inscrite au barreau de Dijon, dénommée LEGALEX, dont le siège social est à Dijon (21000) – 8 F, rue Jeanne Barret – Parc Valmy, ayant pour objet l'exercice en commun par ses membres de la profession d'Avocat ; Et dont les associés fondateurs sont Maître Mathilde GAUPILLAT et Maître Thierry FIORESE, Avocats inscrits au Barreau de Dijon, tous deux désignés statutairement premiers co-gérants pour une durée illimitée, lesquels ont décidé unanimement de soumettre l'association au régime de la responsabilité professionnelle individuelle de chacun des associés au sens des articles 124 et suivants du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 modifié par le décret n°2007-932 du 15 mai 2007. En conséquence, la mise en cause de la responsabilité professionnelle de l'un de ses membres n'engagera pas celle des autres associés ; le Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Dijon a pris acte de la création de l'association par délibération en date du 21 mars 2017. Pour avis.

AL211418953

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Maximilien CHANUT, notaire à Dijon, le 01/03/2017, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI FLONIMARO

Capital social : 512.000,00 €

Siège : 41 rue de Chanzy, Bâtiment A1 à Dijon (21000)

Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

Durée : 99 ans

Apports en nature : la NUE-PROPRIETE des biens ci-après, sis à :

*Dijon (21000) : -3 appartements au 14 rue Parmentier pour 88.000,00 €

-1 appartement au 3 rue Parmentier pour 72.000,00 €

-1 appartement et 1 cave au 9-11 rue de Colmar et 42 à 46 Boulevard de la Marne, pour 72.000,00 €

*Cannes (06400) : -1 appartement et 1 parking au 15 et 17 Bd Général Vautrin et 6 à 10 rue Cirodde, pour 280.000,00 €

Gérants : M. Daniel BACONNIER et Mme Renata BACONNIER, née COMELLI

Immatriculation : RCS de Dijon

Cession de parts : existence de clauses d'agrément

Pour avis et mention

Maximilien CHANUT

AL211418966

S.E.L.A.S « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER » Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me VIARD notaire à Dijon, le 31/03/2017, de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI MAZIN

Siège : 5 Allée de l'Ormeraie 21490 Orgeux

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière**.**

Capital social : 373.100 €

Par apport en numéraire pour un montant de 4.100 €

Par apport en nature pour la somme de 330.000 € d'une maison d'habitation situé 5 Allée de l'Ormeraie 21490 Orgeux cadastrée section AA, numéro 191, lieudit 5 Allée de l'Ormeraie, pour une contenance de 7 a 92 ca et par apport en nature pour la somme totale de 39.000€ de biens meubles et mobiliers.

Gérants : M. Didier MARTIN et M. Fabien MAZUE, dt tous deux à Orgeux (21490), 5 Allée de l'Ormeraie,

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux autre qu'au profit d'un associé, entre conjoint ainsi qu'entre ascendants et descendants et toutes cessions à titre gratuit, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité des deux tiers des voix.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me VIARD, Notaire.

AL211418968

NIÈVRE

SUCCESSION

SUCCESSIONS

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon Cedex curateur des successions de :

M Alain CHARPY, décédé le 02/08/2011 à Nevers (58) Réf : 2007693

M Claude ANGER, décédé le 30/01/2014 à Cosne sur Loire (58) Réf : 8007071

M Jean Claude AUSSIETTE, décédé le 20/06/2014 à Nevers (58) Réf : 2007093

M Michel DANO, décédé le 09/06/2008 à Avallon (89) Réf : 8002716

Mme Brigitte PAIN, décédée le 21/06/2014 à Nevers (58) Réf : 2007095

Mme Josiane ROUSSEAU, décédée le 02/10/2014 à Nevers (58) Réf : 2007686

Mme Betty LANGEVIN, décédée le 18/12/2014 à Decize (58) Réf : 8000769

Mme Emilie LE CORRE Vve FONTENEAU, décédée le 19/04/2015 à Nevers (58) Réf : 8004871

Mme Marguerite BREUGNOT, décédée le 07/12/2015 à Moulins Engilbert (58) Réf : 8008956

Mme Suzanne MISSIER Vve BARRETH, décédée le 04/11/2011 à La Charite sur Loire (58) Réf : 2007128

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 05/05/2017.

AL581418954

NOMINATION

ANVIS INDUSTRY SAS

Société par actions simplifiée
Capital social de 4 000 000 euros
Siège Social : Usine des caillots
58300 Decize
RCS Nevers 518 482 013

Aux termes des décisions prises le 20 mars 2017, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général à compter du 1er avril 2017 et pour une durée indéterminée : Monsieur José RISQUEZ, né le 23.06.1956 à Anora, demeurant 75 rue du Wolfhag – 68360 Soultz.

Mention au RCS Nevers

AL581418947

TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

ROGÉLEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 24 route de Brassy
Le Bourg - 58140 Marigny L'Église
814 769 451 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 28 mars 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 24 route de Brassy, Le Bourg, 58140 Marigny L'Église au 4 Le Sansot 89630 Quarré Les Tombes à compter du 28 mars 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

La Gérance.

AL581418946

MODIFICATION DE CAPITAL

D . M . ELECTRICITÉ

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 245 euros
Siège social : 1 Rue André Desvignes
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 402 439 871

Aux termes d'une décision en date du 28.02.2017 le gérant a constaté, en l'absence d'opposition des créanciers : la réalisation définitive de la réduction du capital de 7 607,25 euros pour être ramené à 7 637,75 euros, de l'augmentation du capital de 7 607,25 euros pour être ramené à 15 245 euros, et a validé la modification des statuts, avec effet au 28.02.2017.

Nouvelle mention : Article 7 - Capital social - Le capital social est fixé à la somme de 15 245 euros. Il est divisé en 501 parts sociales de 30,43 euros chacune, entièrement libérées. Les parts sociales sont attribuées comme suit : à M. Roger LAVAUVRE 2 parts, à M. Alain MONTAGNE 499 parts, Total égal au nombre de parts composant le capital social : 501 parts.

Pour avis.

AL581418951

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL d'Avocats
Me Anne NEYRET
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SELARL PHARMADOCS

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de 168 640,00 euros
Siège social : 9 Rue des Docks
58000 Nevers
RCS Nevers 533 019 246

Augmentation du capital social

Selon AGM du 20/03/2017, le capital social a été augmenté de 122 000 Euros pour être porté à 168 640 Euros ; La mention antérieurement publiée est modifiée ainsi qu'il suit, à compter de ce jour :

Article 8 : Capital social

Ancienne mention : 46 640 euros divisé en 4664 parts de 10 euros

Nouvelle mention : 168 640 euros divisé en 16 864 parts de 10 euros

Pour avis, le gérant

AL581418956

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 24 mars 2017, concernant le GAEC BEAUVOIS, 421 595 990 RCS Nevers, il fallait lire : Gérants : M. et Mme BEAUVOIS Alain et Corinne, demeurant à Grand Pré - 58310 Arquian.

Pour avis.

AL581418963

MODIFICATION DE STATUTS

SARL 58MINUTES.COM'

Au capital de 8 000 euros
100 Faubourg du Grand Mouësse
58000 Nevers
820 052 058 RCS Nevers

Par AGE du 17/03/2017 les associés ont décidé des points suivant :

- Le siège social a été transféré au 10 rue des Tailles à compter du 01/04/2017. L'article 4 des statuts, a été corrélativement modifié. Mention en sera faite au RCS de Nevers.

- Les parts numérotées de 50 à 100 sont désormais attribuées à Mr DUBOIS DIT BONCLAUDE Rémy en remplacement de Mme LHERAULT Emilie.

Pour avis, la gérance

AL581418942

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

SARL KO ET KO

SARL au capital de 8 000 €
RN 7 - CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR
03000 MOULINS SUR ALLIER
RCS Cusset 447 907 593

Délibération du 24.03.2017 : l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- décidé de transférer le siège social de RN 7, Centre Commercial Carrefour

03000 MOULINS SUR ALLIER au 59 Avenue du Général De Gaulle, 58000 Nevers à compter du 1er Avril 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts en étendant aux activités de bar, brasserie, pub

- pris acte de la décision prise par M. Kahan KOCER de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Sabri KOCER, dt 15 Rue Louis Blériot 58640 Varennes-Vauzelles, pour une durée illimitée à compter du 1er Avril 2017.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers.

La Société dont l'objet social sera bar, pub, brasserie, restaurant, pizzeria, sandwicherie,

salades composées, salon de thé, glaces, pâtisseries, traiteur, plats à emporter, vente de produits artisanaux, régionaux, livraison à domicile, a été constituée pour 99 années à compter du 3 Avril 2003.

Pour avis

La Gérance

AL581418949

ENERGIE 2000 PLUS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €
Siège social : 7, Allée des Entrepreneurs
58200 Cosne Cours sur Loire
794 456 921 RCS Nevers

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 20/03/2017 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

- Président :

• **Ancienne mention :** Mr Aymeric PASQUIER

• **Nouvelle mention :** GROUPE ENERGIE BATIMENT – 5, Impasse Gué du Loup – 58300 Decize - (827 895 129 RCS Nevers)

- Directeur Général :

• **Ancienne mention :** néant

• **Nouvelle mention :** Mr Jean-Philippe DEVOUCOUX dt à Decize (58) – 5, Impasse Gué du Loup

- Commissaires aux Comptes :

• **Ancienne mention :** néant

• **Nouvelle mention :** - CAC Titulaire : CECOTTI THIERRY & ASSOCIES sise à Toulouse (31) – 22, Route d'Espagne

- CAC Suppléant : ANALYSE & AUDIT – A & A sise à Paris (75009) – 13, rue Rougemont.

AL581418950

GAEC ROY PÈRE ET FILS

Le Crot Ravard
58350 Châteauneuf Val de Bargis
Au capital social de 523 700 euros
RCS Nevers - 440 449 296

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 mars 2017, la dénomination du GAEC est désormais : GAEC ROY FINOTTI.

Pour avis. La gérance

AL581418952

ANVIS FRANCE DECIZE SAS

Société par actions simplifiée
Capital social de 18 694 823 euros
Siège Social : Usine des caillots
58300 Decize
RCS Nevers 322 804 931

Aux termes des décisions prises le 31 mars 2017, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter du 1er avril 2017.

Ancienne dénomination : anvis France Decize SAS.

Nouvelle dénomination : SumiRiko Rubber Compounding France S.A.S. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

Mention au RCS Nevers.

AL581418958

ANVIS SD FRANCE SAS

Société par actions simplifiée
Capital social de 3 540 000 euros
Siège Social : Usine des caillots
58300 Decize
RCS Nevers 450 817 200

Aux termes des décisions prises le 31 mars 2017, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter du 1er avril 2017.

Ancienne dénomination : anvis SD France SAS.

Nouvelle dénomination : SumiRiko SD France S.A.S. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

Mention au RCS Nevers.

AL581418959

ANVIS INDUSTRY SAS

Société par actions simplifiée
Capital social de 4 000 000 euros
Siège Social : Usine des caillots
58300 Decize
RCS Nevers 518 482 013

Aux termes des décisions prises le 31 mars 2017, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter du 1er avril 2017.

Ancienne dénomination : ANVIS INDUSTRY SAS.

Nouvelle dénomination : SumiRiko Industry France S.A.S. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

Mention au RCS Nevers.

AL581418960

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Joël GAUTHIER&Emmanuel CLERGET», titulaire d'un Office Notarial à La Charite sur Loire (58402), 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, le 10 mars 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Nevers 1 le 13 mars 2017, dossier 2017 05166 référence 2017N00160,

La Société dénommée SNC CLOS ST VICTOR, Société en nom collectif au capital de 5000,00 €, dont le siège est à Devay (58300) , 42 route de Genève , identifiée au SIREN sous le numéro 535368542 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers,

En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du tribunal de commerce de Nevers en date du 28 juillet 2016,

À CEDE A :

Monsieur Jean-Marc BOUTET, chef cuisinier, demeurant à Devay (58300) 2 rue Sarazin.

Le fonds de commerce de restaurant, bar, journaux, traiteur, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac, sis à DEVAY (58300) 42 route de Genève, connu sous le nom «LE CLOS ST VICTOR», pour lequel le propriétaire failli était immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 535368542.

Moyennant le prix principal de DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (10.500,00 EUR), s'appliquant :

1. aux éléments incorporels pour DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR),

2. au matériel et marchandises pour HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (8.500,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 28 novembre 2016.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire-Judiciaire à Nevers (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL581418943

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL AMARSON

Au terme d'une assemblée extraordinaire de la SARL AMARSON du 20 mars 2017 il a été décidé suite à la démission du gérant monsieur GERMAIN Yoann la nomination comme gérant de Monsieur LABORDE STEPHANE et de donner en gérance libre à la SAS MAC ARTHUR le fond de commerce de bar et restauration avec licence IV

AL581418948

AGREGATS DU CENTRE RECYCLING

SARL au capital social de 30 000 Euros
Siège social : 130 route de Nevers
58180 Marzy
R.C.S. Nevers 507 626 034

Le 10 février 2017, l'assemblée générale extraordinaire a nommé Co-Gérant, Monsieur Philippe CROSNIER demeurant 65 rue de Saint Quentin 94130 Nogent sur Marne.

Pour avis.

AL581418964

POSIDONIA

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 58, route Nationale
58300 Saint Léger des Vignes
518 172 119 RCS Nevers

Démission co-gérant

Aux termes d'une délibération en date du 3 janvier 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Laurent PARISOT, demeurant 58 Route Nationale 58300 Saint Léger des Vignes, de ses fonctions de cogérant à compter du 1er janvier 2017 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

La Gérance

AL581418965

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCP VIVIANE COUDERT-BUFFET

Société Civile Professionnelle en liquidation
au capital de 243 918,43 €
Siège social : 17 rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne-Cours-Sur-Loire
378 971 444 RCS Nevers

Suivant Délibération extraordinaire du 31 mars 2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.

Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Madame Viviane COUDERT-BUFFET demeurant 33 rue Vielle Route, 58200 COSNE-SUR-LOIRE et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation» et le siège de la liquidation est fixé 17 rue Maréchal Leclerc, 58200 Cosne-Sur-Loire.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, le liquidateur,

AL581418932

SCI MARGAU

Capital social : 1 524,49 euros
Siège Social : 53 rue Roquebeau
58600 Fourchambault
RCS Nevers 419 750 096

Le 11 mars 2017, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 11 mars 2017.

Pour avis.

AL581418945

SCI GREEN-SOFT

Société civile immobilière
au capital de 182 938,82 €
Siège social : Challuy (58000)
209 Ter route de Lyon
RCS Nevers 411389406

Par assemblée en date du 27/03/2017, la société susvisée, constituée pour une durée de 30 ans à compter du 09/03/1997, a décidé sa dissolution anticipée à compter du 27/03/2017, et désigné Madame Nicole VALLADE, gérante, en qualité de liquidateur pour une durée d'un an renouvelable.

Le lieu où doivent être adressée la correspondance est fixé en l'Etude de Me Dominique MARTIN, notaire à Nevers 1 rue Saint Martin.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la

liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL581418961

EUROP VOYAGES 71

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 5.000 €
Siège : Impasse du Cimetière
ZA La Petite Garenne 58600 Fourchambault
532728664 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 10/03/2017 la société VADOR EUROP, société à responsabilité limitée au capital de 132 000 euros, dont le siège est à Graçay (18310) route de Vatan, Usine Verte, immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 523 538 932, a, en sa qualité d' associée unique de la société EUROP VOYAGES 71, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil.

Les créanciers de la société peuvent faire opposition, devant le tribunal de commerce de Neversà la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

La société sera radiée du RCS par le greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis,

le représentant légal.

AL581418966

➜ AVIS DE CONSTITUTION

EARL COMMAILLE MD

Par acte sous seing privé du 1er mars 2017, il a été procédé à la création de l'EARL COMMAILLE MD disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination Sociale : EARL COMMAILLE MD

Siège Social : Saint Sulpice - 58470 Saincaize-Meauce

Gérante : Marie-Dominique COMMAILLE demeurant La Gauthiérie – 58130 Saint Aubin Les Forges

Capital Social : 17 000 € divisés en 1 700 parts représentant de biens mobiliers et numéraires

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, les fondateurs

AL581418911

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES FINS CHASSEURS.

Forme : SASU

Capital : 100 €uros

Siège social : Le Bourg – 58120 Montigny en Morvan

Objet social : Hôtel, demi-pension et plus généralement, toutes opérations industrielle, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, nationales ou internationales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Début d'activité : 03 avril 2017

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Président : PREGERMAIN Yves

Associé : PREGERMAIN Yves, demeurant Le Bourg – 58120 Montigny en Morvan

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de Nevers.

Le Président.

AL581418926

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2017, il a été constitué une SAS dénommée : RB RENOV

Siège social : 42 Chemin du Vieux Vauzelles, 58640 Varennes-Vauzelles

Capital : 1€

Objet : Travaux d'aménagements intérieurs

Président : M. Adnan HAMED, 42 Chemin du Vieux Vauzelles, 58640 Varennes-Vauzelles.

Directeur Général : M. Abdulbaki HAMED, 42 Chemin du Vieux Vauzelles, 58640 Varennes-Vauzelles.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL581418940

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/01/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL CHOUCHANE.

Enseigne : La Fabrique.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 7 000 euros.

Siège social : La Fabrique - Centre Commercial Carré Colbert - 7 rue Etienne Litaud - 58000 Nevers.

Objet social : A titre principal, l'exploitation d'un salon de coiffure masculin, féminin, enfant, barbier, ainsi que la vente directe et additionnelle liée aux prestations de services susmentionnées. A titre secondaire, organisation de soirées événementielles, privatisation du salon : barber coiffure lunge, baby-shower, enterrement de vie de jeune fille, (cette liste n'étant pas exhaustive) avec vente de boissons non alcoolisées.

Gérante : Elodie CHOUCHANE, 5 rue François Villon 58470 Gimouille.

Durée : 99 années à partir de l'immatriculation de la société au RCS.

Immatriculation: au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL581418941

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous seing privé à St Honoré les Bains en date du 24/03/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GROBBEN & STROES

Siège social : 15-17 Avenue Eugène Collin, 58360 St Honoré les Bains

Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Mr Maarten STROES et Mme Léontine GROBBEN STROES demeurant ensemble 4 allée du bois de l'Hâte, 58360 St Honoré les Bains

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

La Gérance

AL581418944

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 27 mars 2017

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination sociale : CYCLES FONDARD 58

Siège social : 112, Rue Henri Bouquillard – 58640 Varennes Vauzelles

Objet : La vente, la location, la réparation de cycles et motocycles, la vente d'articles de sport et de produits énergétiques

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros

Président :

- Monsieur Robert FONDARD demeurant à Yzeure (Allier) - 35 B, Rue Jacquart

Admission aux assemblées : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.

Transactions des actions : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis et insertion.

AL581418953

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Neuvy sur Loire le15/04/2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : Reflet de soi

Siège : 8 rue des Aulnaies 58450 Neuvy sur Loire

Objet : Atelier d'art thérapie, connaissance de soi par la créativité

Durée : 99 ans

Capital: 100 €

Gérant : Mme Boucher Bourdais Patricia demeurant 8 rue des Aulnaies 58450 Neuvy sur Loire

Immatriculation de la société au R.C.S. Nevers

La gérance

AL581418955

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2017, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun MEUNIER, dont le siège social est fixé à «Les Roblots» - 58240 Chantenay Saint Imbert.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 13 février 2017.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL581418957

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Me François DINET, notaire à Clamecy 58 en date du 31 mars 2017 il a été constitué une société civile savoir:

Raison sociale :SCI DU MOULIN

Objet social : Acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par location ou autrement

Siège social : rue royale 58500 Billy sur oisy

Capital : 200,00euros

Gérance : Monsieur Ludovic PEREIRA demeurant rue Royale 58500 Billy sur oisy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis.

AL581418962

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Vincent BILLECOQ -
Avocat
10 place Carnot - 58000 Nevers
Tél 03 86 93 08 53

VENTE D'IMMEUBLES AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience des saisies immobilières
Palais de Justice
Place du Palais – 58000 Nevers
Mardi 16 mai 2017,
audience publique à 10h30

Vente en un seul lot sur la Commune de **SAINT HONORE LES BAINS (58360)**, divers biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier comprenant deux bâtiments d'un seul tenant et communiquant, situé 2 et 6 avenue Eugène Collin, cadastré Section AD n°74 et 75 pour une contenance totale Loi Carrez de 78,20 m² comprenant 7 lots consistant en une cave au sous-sol, des millièmes de parties communes générales, un laboratoire, pour moitié indivise deux passages communs, une cuisine et un magasin, une boutique et des dépendances situées au rez-de-chaussée.

Sur la mise à prix de ……. 20.000 €,

avec faculté de baisse de prix par pallier de 10%

sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 10.000 €

Visite : mercredi 3 mai 2017 de 14 h à 15 h – sur place

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de NEVERS lequel devra se faire remettre par son mandant unique et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que ce montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS, ainsi qu'au cabinet de Me BILLECOQ – 10 place Carnot à Nevers (03 86 93 08 53) et au cabinet de Me LAMOURE – 5 ter rue de la Gaucherie à Vierzon (02.48.75.08.13 – accueil-vierzon@alciat-juris.com).

AL581418902

YONNE

➜ SUCCESSION

Par décision du TGI de AUXERRE en date du 21/02/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. GALLIOT Patrick décédé le 03/07/2014 à AUXERRE (89). Réf. 0218014333/VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891418994

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. GALOPIN François, Yves décédé le 18/06/2015 à TONNERRE (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218001571/VB.

AL891418996

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. RAGOT Bernard décédé le 18/04/2013 à BRIENON-SUR-ARMANCON (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212007304/VB.

AL891418998

Par décision du TGI de SENS en date du 01/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MARCHAND Claude décédé le 15/03/2014 à SENS (89). Réf. 0218014684 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891418999

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme GAUCHOT vve BOUDVIN Olga décédée le 10/05/2012 à TOUCY (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218003594 /VB.

AL891419000

Par décision du TGI de SENS en date du 28/02/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme DEROBERT div. BOISBUNON Raymonde décédée le 12/04/2016 à MIGENNES (89). Réf. 0218014685 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891419001

Par décision du TGI de SENS en date du 28/02/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. ROUSSEAU Jean-Louis décédé le 12/08/2016 à JOIGNY (89). Réf. 0218014686 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891419002

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. PREGNOLATO Gislain décédé le 24/01/2013 à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212006806 /VB.

AL891419003

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. WINKLER Guy décédé le 03/04/2014 à BRIENON-SUR-ARMANCON (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212007302 /VB.

AL891419004

Par décision du TGI de AUXERRE en date du 17/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. DELION William décédé le 05/02/2016 à DIJON (21). Réf. 0218015525 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891419005

Par décision du TGI de AUXERRE en date du 17/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. LELOIR Gilbert décédé le 13/03/2014 à AUXERRE (89). Réf. 0218015523 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891419006

Par décision du TGI de SENS en date du 02/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. CHASSEUIL Maurice décédé le 07/12/2012 à SENS (89). Réf. 0218015521 /VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL891419007

➜ NOMINATION

GROUPE 123 IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital social de 8 000 euros
123 rue de Paris - 89000 Auxerre
798 160 412 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 mars 2017 a nommé pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2017, Monsieur Baptiste CHAPUIS demeurant 20 rue Roger Bellair - 89250 Chemilly sur Yonne aux fonctions de président en remplacement de Monsieur Daniel DEVOS, démissionnaire.

Pour avis.

AL891418966

FIDAL
37, quai Ulysse Besnard
41000 Blois

BRONZE ALU MASUE

Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Route de Chamvres
89300 Joigny
506 650 142 RCS Sens

Par décisions de l'associé unique en date du 30 mars 2017, il a été décidé de nommer la société ICM TECHNOLOGIE, société par actions simplifiée, au capital de 20 000 euros, dont le siège social est situé à Le Soret – Route de Soings- 41230 Courmemin, immatriculée au RCS de Blois sous le numéro 827 937 285 et représentée par Monsieur Bruno JANVIER, en qualité de président à compter du 30 mars 2017, en remplacement de la société BRONZE ALU, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

AL891418997

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI CP 1

SCI au capital de 1.000 €
53 Rue André Vildieu
89580 Coulanges La Vineuse
RCS Auxerre 813 348 703

Aux termes de décisions du 22/02/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à Auxerre (89000) – 14/16 Avenue Jean Jaurès, à compter du 22/02/2017. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La Société reste immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL891418 956

SCI RENO

SCI au capital de 1.000 €
53 Rue André Vildieu
89580 Coulanges La Vineuse
RCS Auxerre 792 413 205

Aux termes de décisions du 22/02/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à Auxerre (89000) – 14/16 Avenue Jean Jaurès, à compter du 22/02/2017. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La Société reste immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL891418957

SCI SPARRE

SCI au capital de 750.000 €
53 Rue André Vildieu
89580 Coulanges La Vineuse
RCS Auxerre 791 735 996

Aux termes de décisions du 23/02/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à Auxerre (89000) – 14/16 Avenue Jean Jaurès, à compter du 23/02/2017. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La Société reste immatriculée au RCS d' Auxerre.

AL891418958

SCI DE L'AUGE

SCI au capital de 2.010.000 €
53 Rue de Vildieu
89580 Coulanges La Vineuse
RCS Auxerre 539 717 470

Aux termes de décisions du 23/02/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à Auxerre (89000) – 14/16 Avenue Jean Jaurès, à compter du 23/02/2017. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La Société reste immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL891418932

SCI GAMBETTA

SCI au capital de 10.000 €
53 Rue André Vildieu
89580 Coulanges La Vineuse
RCS Auxerre 790 562 409

Aux termes de décisions du 22/02/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à Auxerre (89000) – 14/16 Avenue Jean Jaurès, à compter du 22/02/2017. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. La Société reste immatriculée au RCS Auxerre

AL891418959

B F E C

SAS au capital fixe de 100euros
Siège social : 116 rue de Charenton
75012 Paris
12 527638670 RCS Paris

L'AGE, en date du 25 Mars 2017, a décidé de transférer le siège social de la Société au 2, route de Mézilles 89520 Saint Sauveur en Puisaye à compter du 25 Mars 2017. Suite à ce transfert,il est rappelé les caractéristiques suivantes : Objet : Conseil en organisation et stratégie patrimoniale. Durée :99 ans Gérance : Monsieur FACHEBENOIT domicilié 2, route de Mézilles89520 Saint Sauveur en Puisaye. La société sera immatriculée au RCS de Auxerre et sera radiée du RCS de Paris..

AL891418963

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

ROGÉLEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 24 route de Brassy
Le Bourg
58140 Marigny L'Église
814 769 451 RCS Nevers

Par décision du 28 mars 2017, l'associé unique a transféré le siège social au 4 Le Sansot 89630 Quarré Les Tombes à compter du 28 mars 2017, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 814 769 451 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Gérance : Monsieur Nicolas ROGE, demeurant 24 route de Brassy, Le Bourg 58140 Marigny L'Église.

Pour avis

La Gérance.

AL891418969

GLAZING CENTRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 21 rue Albert Einstein
77480 Bray sur Seine
RCS Melun 792 689 473

Aux termes d'une AGE en date du 29 mars 2017, il a été décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social du 5 rue des Pêcheurs - 89140 Gisy Les Nobles au 21 rue Albert Einstein 77480 Bray sur Seine.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Sens fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Melun.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AL891418980

ECOLOGIUM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 120 euros
Siège social : 11 rue des Thuyas
89260 Perceneige
819202094 RCS Sens

Transfert de siège

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5décembre 2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris à compter du 5 décembre 2016 et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence. La société sera radiée du RCS de Sens et immatriculée au RCS de Paris.

Pour avis,.

AL891418987

BBFM

SCI au capital de 1000,00 €
Siège social : 13 la grande Bajoire,
89150 Savigny-sur-Clairis
489 958 165 RCS de Sens

En date du 08/10/2016, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société lot 1, 16 ter rue Calmette, 89100 Saint-Clément, à compter du 31/03/2017 Mention au RCS de Sens

AL891418990

SCI LIV

Société civile
au capital de 500 €
Siège social : 4 Les Grossots
89240 Pourrain
815 322 854 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 3 avril 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 5 Grande Rue 89110 Saint-Aubin-Château-Neuf.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Les représentants légaux

AL891419017

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

OPTIQUE CHAUVEAU

SARL au capital de 7.500 €
7 Rue de l'Hôpital,
89700 Tonnerre
493091763 RCS Auxerre

Capital social

Aux termes de l'AGE en date du29/03/2017, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 7.500 € à 100.000 €.Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés d' Auxerre

AL891418977

SARL DU TEMOIN

SARL au capital de 7.000 €
10 rue du Milieu,
89700 Cheney
791995269 RCS Auxerre

Capital social

Aux termes de l'AGE en date du30/03/2017, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 7.000 € à 50.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

AL891418985

PHARMACIE GUILLEMOT-DELANNOY

SELARL au capital de 450.000-€
Siège Social : Vermenton (89270) -
3, Place Jean Jaurès
RCS d'Auxerre 492 278 981

Aux termes de l'AGE du 27/03/2017, les associés ont décidé de ramener le capital social de 450.000 Euros à 300.000 Euros par voie de rachat de 1.500 parts sociales à compter du 01/04/2017.

Les articles 6,7 et 8 des statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées au RCS de Auxerre.»

AL891418995

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du P.O.S. par élaboration
du plan local d'urbanisme
P.L.U. de la COMMUNE DE BEINES

Par arrêté municipal n°2017-13. du 28 mars 2017, le maire de BEINES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la révision du P.O.S. par élaboration du Plan local d'urbanisme – P.L.U pour le territoire de BEINES.

A cet effet, M. Michel SCHAEGIS a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Dijon.

L'enquête se déroulera du 24 avril 2017. au 26 mai 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra les :

- 24 avril 2017 de 9h00 à 12h00
- 4 mai 2017 de 14h00 à 17h00
- 13 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- 26 mai 2017 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, soit du 24 avril 2017.au 26 mai 2017 inclus, les observations sur le projet du P.L.U pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARCY-SUR-CURE - bois et friche

1 ha 74 a 68 ca - Cotat le roy: C-425-429 - La cote de chauvotte: C-943-991-1043-1047(C) - La cote de la chaux: B-2473-2474-2552 - La cote de la courois: A-1812 - La cote judee: B-2572-2603-2605 - Le cotat favoin: B-2632-2672-3418- Les grands geverniers: A-1363 - Les huit fourches: A-1404-1461

CUY – terre – parcelle occupée

3 ha 34 a 90 ca - Les chaumorettes: ZH-4

DIXMONT – terre et bois – parcelles occupées en partie

17 ha 56 a 10 ca - La borde a la gousse: ZL-80 - Le boulin plet: ZK-20 - Les patures: ZL-70-81 - Les plantes: ZM-27 - Noyer ferrant: ZM-17-18 - Sentier aux vaches: ZK-41-42

GISY-LES-NOBLES – bâtiment à vocation agricole et terre - parcelles occupées

21 ha 68 a 90 ca - La voie: G-360 - Le paradis: ZD-7 - Le poirier aux biques: ZL-25 - Les archattes: ZC-24 - Les corcolons: ZD-11 - Les poiriers: ZM-2 - Les terres des planches: F-44-45

MAILLOT – terre - parcelles occupées

7 ha 36 a 54 ca - Derriere le bois de maillo: C-120 - Les terres du terrier: ZD-248

MAILLY-LA-VILLE - friche

17 a 92 ca - Les lavieres ouest: C-1215

PONT-SUR-YONNE – terre - parcelle occupée

36 a 80 ca - Croix sainte reine: ZC-101

SAINT-PERE – terre, lande et bois

1 ha 80 a 80 ca - Bec d oie: ZC-15-16 - Chatillon: C-17 - Crechot: A-262 - Grandes chaumes: ZM-15(*) - Longues vignes: A-502 - Pres des marsais: ZO-78 - Vignes neuves le haut: J-887-895 - Chaumont le bas: A-768 - Grandes chaumes: ZM-16

SENS – terre - parcelles occupées

19 ha 92 a 55 ca - Champ de cesar: BK-12 - Derriere les moulins du ro: BK-8- Les varennes: BK-70 ZA-35-199-201-203 - Port au bois: BK-10-11

THORIGNY-SUR-OREUSE - bois

79 a 00 ca - La pierre courbe: C-552-553-1284-1286

VEZELAY - friche

32 a 09 ca - La cordelle: ZB-20

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24 avril 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891419018

BEINES – 8, rue de la mairie - 89800 BEINES.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le maire, M. Jean MICHAUT

AL891418960

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information des créanciers (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY Notaire à Avallon (89), 4 Rue de Lyon, soussigné, le 30.03.2017, Monsieur Jacky BEURDELEY, né à Marcilly Dracy (21), le 8.07.1940, et Madame Frida SCHUTZE, née à Avallon (89), le 27.01.1955, demeurant ensemble à Bierry, 11 Ruelle Gaillard, Commune de Sauvigny Le Bois, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Sauvigny le Bois (89), le 2.09.2000, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me LEGUY, Notaire à Avallon (89200), 4 Rue de Lyon, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis le Notaire

AL891418984

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Avis de changement de nom patronymique Madame FOUQUIN Barbara Jeannine, née à Vitry sur Seine (Val-de-Marne) le 21 novembre 1970, demeurant à 8 rue du château d'eau, 89230 Pontigny (Yonne), agissant en qualité de représentant légal du mineur GROS (Maxime), né le 01 décembre 2000 à Auxerre (Yonne), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de FOUQUIN . Pour avis

AL891418983

MODIFICATION DE STATUTS

GFA DE LA MARGOTTIÈRE

Groupement Foncier Agricole
au capital de 217 681,95 €
89150 Vallery
329 529 911 RCS Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2017, la collectivité des associés a :

Décidé de proroger la durée du groupement de 74 ans, reportant son terme au 27 février 2100,

Pris acte de la démission de M. Daniel DELIGAND et de Mme Simone RENARD épouse DELIGAND, de leurs fonctions de gérant, à compter du 1er mars 2017,

Nommé M. Didier DELIGAND, demeurant à VALLERY (Yonne), la Margottière, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée,

Décidé de compléter le libellé de l'adresse postale : la Margottière – 89150 VALLERY.

Pour avis, la gérance.

AL891418845

LA COOP DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

L'AGO de la société LA COOP DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, SA au capital de 1 600€, 25 route de Paris, 89380 Appoigny, 483 641 551 RCS Auxerre a décidé, le 20.6.2016, de désigner l'administrateur, Mr LEBERNADY Delphino, 1 Allée du Cénacle, 54520 Laxou et de la fin du mandat d'administrateur de Mme LONDERO Paulette. Mention au RCS de Auxerre

AL891418975

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 28 Mars 2017, le Tribunal de Commerce de Bobigny a ordonné la cession partielle de **la SAS MIM** 6 rue des Fournaux ZAC des Clairions Lotissement 7 - 89000 Auxerre, RCS Créteil : 722033115 (commerce de textiles et d'habillement de vêtements), au profit, d'une part, de : TALLY WEIJL RETAIL EUROP SA avec possibilité de se substituer une société de droit français qu'il contrôlerait intégralement selon les dispositions de l'article L.642-9 du code de commerce – Viaduktstrasse 42, CH-4051 Bâle, Suisse – représentée par M. Beat GRÜRING ; et d'autre part, de : ETAM DEVELOPPEMENT avec possibilité de se substituer une société de droit français qu'il contrôlerait intégralement selon les dispositions de l'article L.642-9 du code de commerce – 78 Rue de Rivoli 75004 Paris –représentée par M. Laurent MILCHIOR ; a maintenu les organes de la procédure

AL891418973

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/04/2017 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de Monsieur Monsieur Grégory DA COSTA né le 17/09/1984 à Auxerre en sa qualité de dirigeant de la **Sàrl LE DON QUIJOTE AUXERROIS** 7 rue René Schaeffer 89000 Auxerre RCS Auxerre 789616109. CIP 3732.

AL891419013

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/04/2017 prononçant l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 2 ans à l'encontre de Monsieur Jonathan STUYTS né le 30/07/1992 à Paris en sa qualité de dirigeant de fait de la **Sàrl SOL NET**.S 6 rue de la Burellerie 89600 Saint-Florentin RCS Auxerre 533865473. CIP 3829.

AL891419014

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/04/2017 prononçant la liquidation judiciaire de **Monsieur Dany GUILLEMOT** 6 Avenue de la Gare 89290 CHAMPS SUR YONNE (non immatriculé, travail occulte). CIP 3929. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891419015

LA COOP DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

L'AGO de la société LA COOP DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, SA au capital de 1 600€, 25 route de Paris, 89580 Appoigny, 483 641 551 RCS Auxerre a décidé, le 20.6.2016, de désigner administrateur, Mr CHOIZEAU Jean-Michel, 5 Allée de la Treille, 89220 Bleneau et de la fin du mandat d'administrateur de Mme SUZANNE Marianne. Mention au RCS de Auxerre

AL891418978

PHARMACIE RINCE

SELARL au capital de 50.000-€
Siège social : Gurgy (89250),
9 bis rue l'Ile Chamond
RCS Auxerre - 539 511 816

Aux termes de l'AGE du 27/03/2017, il a été décidé, à compter du 03/04/2017 :

- De nommer Mme Solen LOUIS demeurant à Gurgy (89250) – 11 Chemin des champs d'eau en remplacement de M. Valentin RINCE démissionnaire ;

- De modifier la dénomination sociale de la société qui sera dorénavant dénommée « SELARL PHARMACIE LOUIS» ;

Les articles 2,3, 7, 8, 10, 13 et 14 des statuts sociaux ont été mis à jour en conséquence.

Inscription modificative au RCS de Auxerre.

AL891419016

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à Saint-Bris -le-Vineux (89530), le 27 mars 2017, enregistré à Auxerre , le 3 avril 2017, bordereau 2017/226, case 1, extrait 651, Mr Serge Jean Jacques **BIDAN**, cordonnier et Mme Sylvie LALOY, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Auxerre (89000) 14 allée Champraisin.

Ont cédé à la Société dénommée **AUXERRE CORDONNERIE**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10000 €, dont le siège est à AUXERRE (89000) , 14-16 avenue Jean Jaurès Galerie marchande Centre E. Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 828264374 et immatriculée au RCS d'Auxerre,

Un fonds de commerce de **cordonnerie, clés minutes, tampons, gravure, plaques d'immatriculation, cartes de visite, plastification, vente de produits se rapportant aux activités** exploité à Auxerre (89000), 14-16 avenue Jean-Jaurès, lui appartenant, connu sous le nom commercial CORDONNERIE BIDAN, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'Auxerre, sous le numéro 338 632 896.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2017.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 90.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 85.650 € et au matériel pour 4.350 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude du notaire où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891419019

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FRANCE WHEELS

Société Civile au capital de 50 Euros,
Siège social : 10 Promenade de l'Ouest
89510 Veron
818 875 148 RCS Sens

Suivant décisions de l'AGO du 1er février 2017 : Catherine YORK, demeurant 41 Southern Cross Parade, Sunrise Beach, 4567 Queensland, Australia (Australie), a été désigné en qualité de nouveau gérant, à compter du 1er février 2017, suite à la démission de Monsieur Jason MAKARA et Madame Linda MAKARA.

AL891418972

ALD AUXERRE LOGISTIQUE DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 €uros
Siège social : 34-36, avenue JeanMermoz
89000 Auxerre
444 411 078 R.C.S. Auxerre

Avis

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er Mars2017, Monsieur GENET Pierre-Yves, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er Mars 2017, pour une durée non limitée. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus, sont les suivantes :

Ancienne mention : Gérance :Madame ACCOLAS Véronique, demeurant à Sommecaise (89110)55, allée du Muguet – La Brionnerie Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1,place Nungesser et Coli.

Nouvelle mention : Gérance :Madame ACCOLAS Véronique, demeurant à Sommecaise (89110)55, allée du Muguet – La Brionnerie Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1,place Nungesser et Coli Monsieur GENET Pierre-Yves, demeurant à Venoy (89290) 3 bis, rue de Ligny.

Pour avis,.

AL891419008

TAG

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 121.008 €uros
Siège social : 34-36, avenue JeanMermoz
89000 Auxerre
421 962 564 R.C.S. Auxerre

Avis

Aux termes d'une Assemblée Générale ordinaire en date du 1er Mars2017, Monsieur GENET Pierre-Yves, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er Mars 2017, pour une durée non limitée. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus, sont les suivantes : Ancienne mention :Gérance :Monsieur SANCHEZ-SCHLOSSER Eric, demeurant à Venoy (89290) 49, rue de la Fontaine Montallery Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1,place Nungesser et Coli. Nouvelle mention : Gérance :Monsieur SANCHEZ-SCHLOSSEREric, demeurant à Venoy (89290) 49, rue de la Fontaine Montallery Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1,place Nungesser et Coli. Monsieur GENET Pierre-Yves, demeurant à Venoy (89290) 3 bis, rue de Ligny.

Pour avis,.

AL891419009

AUXERRE DISTRIBUTION A.D.89

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
au capital de 100 €uros
Siège social : 34-36, avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
489 315 317 RCS Auxerre

Avis

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 1er Mars 2017, Monsieur GENET Pierre-Yves, demeurant à Venoy (89290) 3 bis, rue de Ligny, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er Mars 2017, pour une durée non limitée. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus, sont les suivantes : **Ancienne mention : Gérance** :Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1, place Nungesser et Coli. **Nouvelle mention : Gérance :** Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1, place Nungesser et Coli, Monsieur GENET Pierre-Yves, demeurant à Venoy (89290) 3 bis, rue de Ligny.

Pour avis,.

AL891419010

STOCKAGE DE L'YONNE - S.Y. 89

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique
au capital de 300.100 €uros
Siège social : 34-36, avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
489 315 309 RCS Auxerre

Avis.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 1er Mars 2017,Monsieur GENET Pierre-Yves, demeurant à Venoy (89290) 3 bis, rue de Ligny, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er Mars 2017,pour une durée non limitée. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus, sont les suivantes : **Ancienne mention : Gérance** : Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1, place Nungesser et Coli, Monsieur LEWINTRE Tony, demeurant à Charbuy (89113) 2, impasse de la Voie – Saint Maurice Porte 14 –Hameau le cul du four. **Nouvelle mention : Gérance:** Monsieur BRAULT Mikaël, demeurant à Auxerre (89000) 1, place Nungesser et Coli, Monsieur LEWINTRE Tony, demeurant à Charbuy (89113) 2, impassede la Voie – Saint Maurice Porte 14 –Hameau le cul du four, Monsieur GENET Pierre-Yves, demeurant à Venoy (89290) 3 bis, rue de Ligny.

Pour avis,.

AL891419011

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000
Saint-Georges-sur-Baulche

LES DELICES DE L'AVALLONNAIS II

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 121, rue de Lyon
89200 Avallon
RCS Auxerre 811 259 407

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance.

AL891418971

DISSOLUTION LIQUIDATION

TEMPS QUE JE CREE

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 4 000 euros
Siège social : 5 rue Joubert,
89000 Auxerre
Rcs Auxerre 818 111 502
Liquidateurs : Madame Bénédicte Peuraud,
demeurant 2 rue des Sablons
89113 Charbuy ;
et Madame Séverine Millot
épouse Sterle, demeurant
8 Route de Saint Aubin - Bleury -
89110 Poilly-sur-tholon

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL891418515

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

JASMIN SARL

Redressement Judiciaire du 03/11/2015

Liquidation Judiciaire du 25/10/2016

17 bis, Route de Voisines 89260 Thorigny-sur-Oreuse

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 mars 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL891418968

SNC DES CHAUMOTS

Société en nom collectif
en cours de liquidation
au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 3 rue Traversière
les Chaumots - 89450 Asquins
Liquidateurs : M. Tristan Charpentier
demeurant les Chaumots, 3 rue Traversière,
89450 Asquins ;
et M. Serge Forgeard
demeurant les Chaumots,
10 rue de la Résistance, 89450 Asquins.
512 777 236 Rcs Auxerre

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL891418804

IN EXTENSO DEVELOPPEMENT

SARL en liquidation au capital de 26 000€
siège : 2 Route de Coulanges,
89660 Mailly Le Château 484415138
RCS Auxerre,

AGO du 10/03/2017: approuve le compte définitif de liquidation, décharge M. Patrick BERGER, liquidateur, lui donne quitus de sa gestion, constate la clôture de la liquidation. Dépôt légal RCS Auxerre.

AL891418835

SCI DU CLOS

Société civile en liquidation
Au capital de 61 100 euros
Siège social : 3 rue du clos
89700 Molosmes
Siège de liquidation :
3 rue du clos
89700 Molosmes
RCS Auxerre N° 453065351

L'assemblée générale réunie le 31 mars 2017 a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31 mars 2017, déchargé Mme DANTON Chantal de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS Auxerre.

Pour avis, les liquidateurs

AL891418986

POLVECHE DIAG CONSULTANT

EURL au capital de 10000 €
Siège social :
2 Bis, La Tour Coulon
89000 Auxerre
RCS Auxerre 531 124 105

Suivant décision du 28/03/2017, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/03/2017, nommé en qualité de liquidateur M. POLVECHE Denis, demeurant 2 Bis, La Tour Coulon - 89000 Auxerre, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS d'Auxerre

AL891418993

BÂTI MORVAN NATURE

SARL au capital de 3750 Euros
ZA la chaume Bonjuan,
89200 Magny
508218898 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'AGE en date du 31/12/2016 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateurs, Monsieur PERRIN Yvan Alain 3 chemin du pré au curé, 89200 Magny, monsieur GUYOT Philippe René Louis 22 rue du Moulin, 89000 Auxerre, monsieur VEZOLE Marc Robert André 2 ruelle au loup, 89200 Avallon, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Auxerre

AL891419012

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
10 Chemin de l'Espérance
25000 Besançon

AVIS DE CONSTITUTION

A.S.S.P. du 28/03/2017 à Besançon. Constitution société.

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS LE FAUBOURG

Siège : 1 Chemin des Terreaux 89310 Noyers

Durée :99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Auxerre

Capital : 5.000 euros

Objet : restauration traditionnelle, bar à vin, vente en gros et au détail de vins et spiritueux avec dégustation, vente de produits régionaux, d'objets souvenirs, d'épiceries fines, petite restauration sur place.

Droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : M. Alex GROSBETY-VUILLEMOT (Aigremont (89800) - 1, Rue du Calvaire)

Pour avis Le Président

AL891418965

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

LA BONNE ETOILE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
25 rue du Général Leclerc
Centre commercial AUCHAN,
89200 Avallon

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Avallon du 28 mars 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LA BONNE ETOILE

Siège : 25 rue du Général Leclerc, Centre commercial AUCHAN - 89200 Avallon

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Commerce de détail de presse, journaux, jeux à gratter, loto, papeterie, cadeaux, bimbeloterie, articles pour fumeurs, carterie, confiserie

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Bérangère LONG, demeurant 20 rue Haute, 89200 Blannay

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis.

La Présidente.

AL891418967

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 avril 2017 à Villers-louis, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : L'artisan agenceur

Forme : Société à responsabilité limitée

Objet : - L'achat, ou la fabrication, la vente, la livraison, l'installation de tous articles ou équipements d'espaces de travail ou d'espaces de vie (cuisines, salles de bain, laboratoires,...) chez les particuliers et les professionnels.

- L'aménagement et l'agencement de ces espaces.

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 14 rue du Ruisseau - 89320 Villiers-louis

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Vincent Couailler demeurant 14 rue du Ruisseau - 89320 Villiers-louis.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891418976

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/03/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : JC FIBRE OPTIQUE
Siège social : 6 Boulevard du Mail, 89100 Sens

Forme : SARL

Capital : 5000 €

Objet social : fibre optique installation de réseaux câbles de télécommunication

Gérance : Monsieur AHMED OUISSI, 3 Rue

André Thomas, 77130 Montereau Fault Yonne

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891418979

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/03/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SLCP31

Siège social : 47 grande rue, 89210 Paroy en Othe

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 304 €

Objet social : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains **Gérant** : Madame Lyliane MEIGNEN, 47 grande rue, 89210 Paroy en Othe

Cogérant : Madame Sarah LISBOA, 51 grande rue, 89210 Paroy en Othe

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891418982

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/03/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LOISIRS76

Siège social : Camping Municipal «Les Confluents» allée Leo Lagrange , 89400 Migennes

Forme : SAS Capital : 2000 Euros Objet social : Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Président : Monsieur Yannick VERONNEAU demeurant : Camping Municipal «Les Confluents» allée Leo Lagrange, 89400 Migennes élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891418989

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 29/03/2017 à Sens, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: EARL Les jardins de Louise

Siège: 1 rue des jardins 89140 Pailly

Objet: La société exerce des activités agricole définies par l'article L 311-1 du code rural.

Durée: 99 ans

Capital: 7500 euros

Gérance: THIEMPONT Yoan 11 rue bourg le vicomte 89300 Joigny

Immatriculation de la société au RCS de Sens

La gérance.

AL891418991

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

COOLTANDEM PARACHUTISME

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 route de Vallan
Appartement 2 - 89000 Auxerre

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Auxerre du 3 avril 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : COOLTANDEM PARACHUTISME

Siège : 6 route de Vallan, Appartement 2, 89000 Auxerre

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : organisation de baptêmes de saut en parachute

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Patrice MARIUS, demeurant 6 route de Vallan, 89000 Auxerre

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

Le Président

AL891418960

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Gron en date du 31 mars2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Mademoiselle Alice,

Siège Social : 1 rue de Courois, Gron(Yonne)

Objet : Décoration d'évènements, Décoration intérieure, Créations Couture et Ateliers créatifs

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros

Président :- Madame Alice DEFROMONT, demeurant 1 rue Courois, Gron (Yonne),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AL891418992

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)



MAYENNE (53)

Paroles de jeunes

ATYPIQUE

Installé depuis le 1er octobre 2015, Jérôme Darras subit de plein fouet la crise actuelle, même si, ces dernières semaines, son élevage de porcs compense quelque peu la baisse du prix du lait. Rencontre.



Jérôme Darras, un éleveur installé en pleine crise

Jérôme Darras est ce que l'on appelle un jeune agriculteur au parcours atypique. Installé depuis moins d'un an à Chailland, au lieu-dit Montermanger, en pleine crise laitière, il a fait le pari de poursuivre la double production de son cédant, à savoir l'élevage laitier avec un troupeau de Normandes et la production de porcs. Il a repris l'exploitation au 1er octobre 2015, en toute connaissance de cause, puisque salarié dans cette même ferme depuis avril 2010. *« J'ai toujours voulu m'installer »*, avoue le Mayennais. Non issu d'une famille d'agriculteurs - ses parents travaillant dans le monde hospitalier à Mayenne -, il s'est pourtant orienté vers le monde agricole, passant, avec succès BTS Acse à Sablé-sur-Sarthe. Il aurait alors pu entrer dans la carrière… Mais il signe un CDD de 6 mois, comme zootechnicien bovin lait, à l'Inra. Puis passe brillamment le concours de la fonction publique et devient fonctionnaire. Une autre carrière, toute tracée, s'ouvre alors. Il restera à l'Inra pendant quatre ans. Quatre ans qui ne lui conviennent pas réellement. L'appel de la ferme, sans doute… En 2010, il fait un choix professionnel, mais avec prudence. Un poste de salarié agricole dans la ferme de Montermanger à Chailland vient de se créer. Il postule et, un de salarié agricole. Pour autant, il ne démissionne pas de la fonction publique. *« Je suis en disponibilité »*, explique-t-il. Une roue de secours, au cas où.



Jérôme Darras (à droite) a repris l'exploitation de son ancien patron le 1er octobre 2015, et d'emblée, a embauché, à temps plein, Damien Rossignol (à gauche). Vincent Gross

> *« Avec mes annuités à rembourser (jusqu'à 15 ans pour les prêts les plus longs), j'ai bloqué tout investissement. »*

Vases communicants

Devenu salarié agricole, il cogite peu à peu son projet. *« J'ai réellement bâti mon plan de financement en mars 2015 »*, raconte-t-il. À l'époque, le lait se vend bien, mais, toujours prudent, Jérôme construit son plan de financement avec un prix du lait à 270 € les 1000 litres. Prudence et anticipation. La ferme est mise en vente. Personne d'autre n'entre en concurrence. Par contre, Jérôme fait jouer la concurrence entre deux banques et obtient les prêts nécessaires à la reprise des bâtiments, du cheptel, de l'atelier de porcs, du matériel et des 60 hectares en location.

Ex-salarié *« sur un système fonctionnant très bien ainsi »*, il embauche Damien Rossignol, 22 ans, lui aussi titulaire d'un BTS Acse. *« Damien est à temps plein, pour l'élevage laitier. Il travaille en coupure, la traite du matin et celle du soir »*, détaille le jeune chef d'entreprise.

Si l'exploitation *« roule ainsi »*, Jérôme entame sa nouvelle carrière dans la douleur : *« le jour de mon installation, c'était la fin du cadran. Le porc était payé 1,068 € le kilo »*, soit inférieur à 1,10, le minimum *« acceptable »* pour cet éleveur. *« À cette période,* reprend Jérôme Darras, *le lait compensait la perte de l'élevage porcin. Les mois derniers, le porc, avant qu'il ne rebaisse à 1,30 €, compensait à son tour. »*

L'avantage de la double production, pourrait-on conclure, mais un avantage bien faible, juste compensateur et non rémunérateur. *« Avec mes annuités à rembourser (jusqu'à 15 ans pour les prêts les plus longs), j'ai bloqué tout investissement. »*

Pour son élevage laitier, les bâtiments sont en saturation, la future stabulation attendra. Jérôme s'intéresse de près à la génétique. *« L'exploitation travaillait déjà la génétique. Je n'ai fait que continuer. Cela permet quand même d'avoir encore une vache comme Terra, 14 ans et 3 lactations ! »* Et il diversifie son troupeau avec quelques Red'Holstein. *« Nous avons acheté la première Red au Space avec ma femme. »*

Depuis, son troupeau est passé à 10 % de Red avec des participations réussies en concours. *« La génétique, c'est aussi une manière de valoriser le troupeau et les revenus »*, conclut le toujours souriant Jérôme Darras.

Vincent Gross

L'exploitation de Jérôme Darras en quelques chiffres

- **Une production de 430 000 litres de lait vendus chez Bel.**
- **Un troupeau composé à 90 % de Normandes et 10 % de Red'Holstein.**
- **60 ha exploités dont 13 en maïs ensilage, 7 en maïs grain, 20 en blé, 5 en orge. Le reste en prairie temporaire, prairie naturelle et bandes enherbées.**
- **Un atelier truies de 105 places, 360 porcelets en sevrage et 600 en engraissement**
- **1 100 m³ de lisier exporté chez deux voisins en raison de 5 000 unités azotées en trop.**



Entretien avec Sylvie Brunel

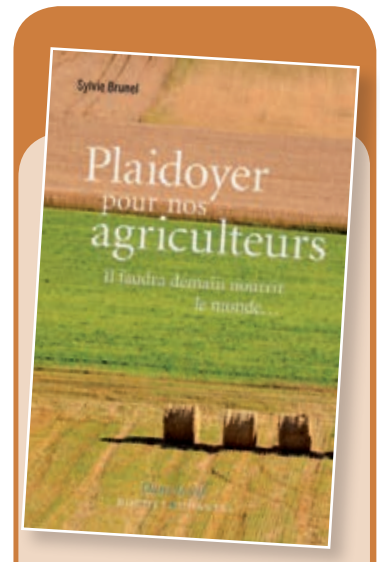
Ne pas perdre l'agriculture française !

Entretien avec Sylvie Brunel (1), ancienne présidente d'Action contre la faim et professeur des universités en géographie à Paris - Sorbonne, sur l'avenir du monde agricole.


H. Jouanard

Libella, 2017

Sylvie Brunel, ancienne présidente d'Action contre la faim et professeur des universités en géographie à Paris - Sorbonne est l'auteur de *«Plaidoyer pour nos agriculteurs, il faudra demain nourrir le monde».*



Livre

«Plaidoyer pour nos agriculteurs, il faudra demain nourrir le monde...» de Sylvie Brunel, paru chez Buchet Chastel, est disponible en librairie au prix de 12 euros.

Dans son dernier livre, Plaidoyer pour nos agriculteurs, il faudra demain nourrir le monde..., Sylvie Brunel lance un cri d'alarme sur l'état de l'agriculture dans le monde et en France. *«Pendant vingt ans, j'ai travaillé dans des ONG qui étaient confrontées à de graves crises alimentaires. Nous nous battions contre les famines et contre la faim chronique, qui continue d'affecter des millions de personnes à travers le monde... Et puis, je suis revenue travailler en France. Et là, j'ai découvert une situation qui m'a sidérée : ceux qui nous nourrissent y sont maltraités. Pas un jour où le travail agricole n'est cloué au pilori. Grâce à lui pourtant, notre tout petit pays a acquis son indépendance alimentaire et il est même devenu un grand exportateur de nourriture. Alors que la marque France reste dans bien des pays du monde un signe de qualité... les Français conspuent leur agriculture, prenant le risque de la voir disparaître. Il fallait que je comprenne».*

L'auteur dresse le constat que le *«modèle agricole français »est en crise : le niveau d'endettement moyen des exploitations est très élevé : 160 000 euros, voire 200 000 euros quand le chef d'exploitation a moins de 40 ans. La crise économique s'accompagne d'une crise sociétale : la moitié des agriculteurs a plus de 55 ans. Près d'un agriculteur sur cinq ne trouve pas de repreneur, lorsque le moment est venu pour lui de s'arrêter. Les jeunes générations ne veulent plus poursuivre les exploitations. Depuis une décennie, la moitié des exploitations agricoles ont disparu. Elles étaient 2 millions en 1960, elles sont moins de 500 000 aujourd'hui dont 300 000 seulement considérées comme «professionnelles». L'enseignante ne s'arrête pas sur ce constat, sur ce bilan de notre modèle qui semble à bout de souffle. Elle aborde la question essentielle des prix, celui du marché mondial de libre concurrence où les prix sont soumis à la loi de l'offre et de la demande, celui de la volatilité des cours et les écarts de productivité qui asphyxient les plus vulnérables. Elle cite l'exemple, en France, des quatre centrales d'achat qui permettent d'accéder aux circuits de la grande distribution : «Elles sont toutes puissantes. Même l'industrie agroalimentaire, première industrie en France, doit subir leurs exigences, avec parfois de lourdes conséquences quand certaines marques sont déférencées».*

Sylvie Brunel est connue pour défendre une *«agriculture compétitive»*. Comment la définit-elle aujourd'hui ? *«Nous avons besoin d'une agriculture qui réponde aux besoins alimentaires et non alimentaires de notre pays en assurant notre souveraineté et notre indépendance. Ce qui veut dire qu'elle doit être capable de résister face à la concurrence croissante d'un marché mondialisé, de maintenir ses parts de marché en France et dans le monde, tout en rémunérant correctement ceux qui la pratiquent. Et bien évidemment, sans sacrifier l'environnement, bien au contraire !»*

L'agriculture, à ses yeux, ne semble plus un secteur stratégique en France. Est-ce un problème propre à la France ? *«C'est plus qu'un problème : un drame. Le pacte qui a uni la France à ses paysans après la seconde guerre mondiale, et qui a fait de notre pays une grande nation nourricière et exportatrice (sur 5 % seulement de la SAU mondiale!), ce pacte qui a fait que l'agriculture française est perçue par les pays émergents comme l'une des meilleures et des plus sûres du monde, a été rompu. Nos agriculteurs ont si bien travaillé que leurs concitoyens ont oublié la peur de manquer. Ils souffrent aujourd'hui de leur amnésie et de leur ingratitude. Alors que la plupart des autres pays, États-Unis, Chine, Japon, Inde, Brésil, savent à quel point leur agriculture est stratégique et mettent tout en oeuvre pour la développer, nous sommes en train de perdre la nôtre».*

Le bio est un isolat

Sur la culture du bio, qui est présentée comme une planche de salut pour les agriculteurs, elle se montre très critique : *«Beaucoup de Français, qui ont conservé une vision passéiste et bucolique de leur agriculture (le syndrome Martine à la ferme ou l'amour est dans le pré), se sont habitués à pouvoir se nourrir en toutes saisons de produits bons, sûrs et pas chers. Et croient que ce qui est en réalité un privilège lié à l'excellence d'une profession relève de l'évidence. Du coup, beaucoup pensent qu'en bannissant toutes les méthodes de l'agriculture moderne (de bonnes semences, des produits de traitement des plantes utilisés de manière raisonnée et à bon escient, de l'irrigation, une transformation compétitive et sécurisée), ils reviendront au vrai, au bon, au bio, à cette «nature» qu'ils idéalisent parce qu'ils ont oublié les milliers de morts par intoxication alimentaire et l'espérance de vie faible des années soixante... Le bio est un isolat qui ne peut fonctionner que s'il reste un isolat. Une niche marketing qui permet aux grandes surfaces et à des professionnels de la communication de vendre plus cher des produits qui ne sont ni meilleurs au goût, ni plus sains pour la santé. Sa promotion repose sur des peurs infondées. Et ce qui m'inquiète, c'est que les paysans bio ne pourront en vivre que tant qu'ils resteront une minorité».*

Pierre-Louis Berger

(1) Auteur de « Plaidoyer pour nos agriculteurs, il faudra demain nourrir le monde... » (Buchet Chastel).

L'irrigation est vitale et stratégique

« L'irrigation, partout dans le monde, est donc vitale et stratégique. Pourtant la création de retenues collinaires et de lacs se heurte à de vives oppositions sociétales... Il est inexplicable que les tensions soient si vives en France alors que moins de 5 % de la SAU est irriguée (1,5 million d'ha) pour un volume global de 3 milliards de mètres cubes, dont les deux tiers sont de l'eau de pluie. »Ce montant est dérisoire comparé aux 175 milliards de mètres cubes rejetées chaque année par les fleuves français. À l'heure du changement climatique et de la montée des températures en France, construire un système d'irrigation performant, c'est simplement anticiper en donnant à notre pays les moyens de conserver ce qui fait sa force : rester un grand producteur de nourriture de qualité, le premier exportateur de semences au monde... avec une qualité remarquable de ses campagnes.

Santé

Sécurité alimentaire et risques sanitaires

«Pour moi, les risques sanitaires majeurs seront liés à la conjonction: changement climatique et mondialisation, l'arrivée des virus et des bactéries. Il y aura un désarmement des protections lié à la baisse des vaccinations et à la vogue du «naturel» dans l'alimentation. L'académie d'agriculture de France souligne le risque de contamination fongique, parasitaire, bactériologique, accrue en alimentation biologique (ne parlons même pas de «naturelle», c'est-à-dire bannissant tous produits de traitement qu'ils soient naturels ou de synthèse). Les Français pensent que tout péril est écarté, ils ont oublié les grandes crises alimentaires et sanitaires du passé (mildiou, phylloxera, ergot du seigle...). Il y a deux ans en France, la rougeole a tué. Il est urgent de redonner une culture historique, géographique (les pays pauvres nous montrent à quel point le risque reste entier) mais aussi sanitaire aux Français (et peut-être aussi à certains médias qui propagent de fausses assertions). Malheureusement, elles ont précisément tendance à disparaître» précise Sylvie Brunel.

P.-L. B.



P.-L.Berger